



LE DÉPARTEMENT

ACTES ADMINISTRATIFS DU DÉPARTEMENT DU VAR

Année 2024 - n°21

Publication parue
le 22 mars 2024



LE DÉPARTEMENT

Conseil départemental

DÉLIBÉRATIONS

Séance du 19 mars 2024

SOMMAIRE

A1	INFORMATION ANNUELLE SUR LA GESTION DE LA DETTE ET DE LA TRESORERIE AU TITRE DE L'EXERCICE 2023 EN APPLICATION DE L'ARTICLE L3211-2 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES	4
A2	ACTIONS EN JUSTICE DU DEPARTEMENT - COMPTE-RENDU FAIT EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.3221-10-1 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES	8
A3	ACHATS DE LA COLLECTIVITE POUR LESQUELS LE PRESIDENT A REÇU DELEGATION - COMPTE-RENDU FAIT EN APPLICATION DE L'ARTICLE L3221-11 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES POUR LA PERIODE DE JUILLET A DECEMBRE 2023	10
A4	DEMANDE D'AIDES FINANCIERES AUPRES DE L'ETAT ET DE COLLECTIVITES TERRITORIALES AU TITRE DE L'EXERCICE 2023 - INFORMATION FAITE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.3211-2 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES	31
A5	PRESENTATION DU RAPPORT 2023 SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES	35
A6	AXES STRATEGIQUES EN FAVEUR DE L'EQUITE ET DE L'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES DANS LE VAR	81
A7	PRESENTATION DU RAPPORT DE DEVELOPPEMENT DURABLE "NATURELLEMENT VAR" ET DE PERFORMANCE 2023	86
A8	CONTRIBUTION ANNUELLE AU BUDGET DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS AU TITRE DE L'ANNEE 2024	117
A9	AUGMENTATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET AVENANT A LA CONVENTION PLURIANNUELLE DE PARTENARIAT PASSEE ENTRE LE DEPARTEMENT DU VAR ET LE SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU VAR (SDIS) POUR LA PERIODE 2023-2027	119
A10	REVALORISATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS POUR L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET LA RECHERCHE	126
A11	COMMUNICATION DES OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES PROVENCE ALPES COTE D'AZUR SUR LA GESTION DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION CULTURELLE OPERA TOULON PROVENCE MEDITERRANEE POUR LES EXERCICES 2015 ET SUIVANTS ET LA REPONSE APPORTEE	130
A12	REVALORISATION DE L'AUTORISATION D'ENGAGEMENT PLURIANNUELLE RELATIVE AUX MARCHES D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL	132
A13	VOTE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT AU TITRE DE L'AXE 1 "PREVENTION DE LA PAUVRETE DES LE PLUS JEUNE AGE ET LUTTE CONTRE LES INEGALITES DES L'ENFANCE" DU PACTE LOCAL DES SOLIDARITES	136
A14	REVALORISATION DE L'AUTORISATION D'ENGAGEMENT "VAR INSERTION TRAVAIL" POUR LA POURSUITE DU DISPOSITIF ET LE LANCEMENT DE LA DEUXIEME PHASE DE CETTE STRATEGIE	140
A15	REVALORISATION DU MONTANT DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME "CONVENTION TRANSACTION SOCIETE CANAL DE PROVENCE"	144
A16	REVALORISATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME "PLAN VELO DEPARTEMENTAL" 2023-2027	148
A17	BUDGET PRIMITIF 2024 - BUDGET PRINCIPAL	152
A18	BUDGET PRIMITIF 2024 - CENTRE DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE	181
A19	BUDGET PRIMITIF 2024 - LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES ET D'INGENIERIE DU VAR	185
A20	BUDGET PRIMITIF 2024 - ORGANISME D'INSPECTION	189

MPA/DF/
NB

LE DÉPARTEMENT

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance du 19 mars 2024

N° : A1

OBJET : INFORMATION ANNUELLE SUR LA GESTION DE LA DETTE ET DE LA TRESORERIE AU TITRE DE L'EXERCICE 2023 EN APPLICATION DE L'ARTICLE L3211-2 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

La séance du 19 mars 2024 s'est tenue à 11h00 à Toulon, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental.

Pour ce dossier, le quorum est atteint et la présidence est assurée par Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental. Nombre de membres en exercice : 46

Présents : M. Thierry ALBERTINI, Mme Christine AMRANE, Mme Martine ARENAS, M. Stéphane ARNAUD, M. Bruno AYCARD, Mme Véronique BACCINO, M. Robert BENEVENTI, Mme Véronique BERNARDINI, Mme Nathalie BICAIS, M. Laurent BONNET, M. Michel BONNUS, M. Didier BREMOND, M. Christophe CHIOCCA, M. Guillaume DECARD, Mme Caroline DEPALLENS, Mme Manon FORTIAS, Mme Vesselina GARELLO, M. Jean-Martin GUISIANO, Mme Nathalie JANET, M. Dominique LAIN, Mme Chantal LASSOUTANIE, Mme Françoise LEGRAIEN, Mme Véronique LENOIR, M. Grégory LOEW, M. Nicolas MARTEL, Mme Josée MASSI, M. Jean-Louis MASSON, M. Christophe MORENO, M. Joseph MULE, Mme Christine NICCOLETTI, Mme Lydie ONTENIENTE, Mme Nathalie PEREZ LEROUX, M. Claude PIANETTI, Mme Marie-Laure PONCHON, M. Ludovic PONTONE, Mme Laetitia QUILICI, M. Louis REYNIER, Mme Valérie RIALLAND, M. Francis ROUX, Mme Andrée SAMAT.

Procurations : Mme Françoise DUMONT à M. Guillaume DECARD, M. Philippe LEONELLI à Mme Véronique LENOIR, M. Christian SIMON à Mme Nathalie JANET, M. Marc LAURIOL à Mme Andrée SAMAT, Mme Valérie MONDONE à Mme Josée MASSI, Mme Sonia LAUVARD à M. Christophe CHIOCCA.

Départs/Sorties : .

Absents/Excusés : .

Le Conseil départemental est appelé à examiner l'affaire citée en objet, inscrite à l'ordre du jour.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L3211-2 et L1618-2,
Vu la délibération du Conseil départemental n°A4 du 26 octobre 2022 complétée par la délibération A7 du 7 février 2023 et modifiée par la délibération n°A10 du 6 novembre 2023, relative à la délégation de certaines des attributions du Conseil départemental au Président du Conseil départemental,
Vu le rapport du Président,
Considérant l'information à la commission finances et ressources humaines du 4 mars 2024
Après en avoir délibéré,

PREND ACTE :

- du rapport sur la gestion de la dette et de la trésorerie au titre de l'exercice 2023, tel que joint en annexe.

Signé : Jean-Louis MASSON
Président du Conseil départemental

Réception au contrôle de légalité : 21 mars 2024
Référence technique : 083-228300018-20240319-lmc180840-DE-1-1

Acte certifié exécutoire
le 22/03/2024

Pour le Président du Conseil départemental,
la directrice générale des services,
Virginie HALDRIC

Acte mis en ligne sur le site internet du Département du Var le : 22/03/2024

INFORMATION ANNUELLE SUR LA GESTION DE LA DETTE ET DE LA TRÉSORERIE
AU TITRE DE L'EXERCICE 2023
EN APPLICATION DE L'ARTICLE L3211-2
DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.

Des taux d'intérêts élevés, une inflation persistante et un haut niveau de trésorerie sont les facteurs qui ont conduit le département du Var à poursuivre et accentuer sa trajectoire de désendettement, d'une part avec le remboursement annuel de sa dette, et d'autre part avec le rachat de la quasi-totalité des lignes d'emprunt adossées à des taux variables ou composés.

Cette deuxième vague de rachats, qui vient compléter celle de 2022 (prêts adossés au livret A), a permis de sécuriser l'encours existant et d'optimiser l'utilisation des marges structurelles.

L'encours de la dette a diminué de 134,3 M€ pour atteindre 315 M€ en capital au 31/12/2023 contre 449,3 M€ fin 2022 : 85,9 M€ ont permis de racheter 15 lignes de prêt et 48,4 M€ de rembourser les échéances prévues.

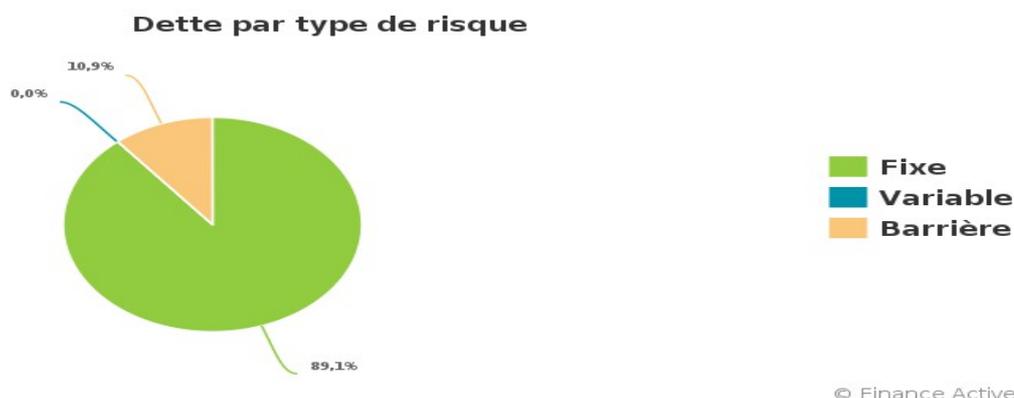
La charge d'intérêts totalise 13,3 M€ et n'a été que très légèrement réduite sur l'exercice (-0,36 M€), du fait de la hausse des taux subie sur le premier semestre. Pour autant, sans l'opération d'optimisation de la dette, elle aurait atteint 14,3 M€ (gain 1 M€).

En 2024, l'annuité de la dette totalisera 47,3 M€ (dont capital : 37,5 M€, intérêts : 9,8 M€) contre 61,7 M€ avant rachats 2023 (65,3 M€ hors rachats 2022 et 2023), soit une réduction de 14,4 M€.

Pour rappel, la charge d'intérêt, avant les deux phases de rachat, auraient dû s'élever à 13,2 M€ et l'annuité globale à 65,3 M€ soit un allègement total de l'annuité de 18 M€.

La dette se rapportant au partenariat public privé COLOGEN s'élève à 70,1 M€ (73,6 M€ en 2022) et représente 22,2% de l'encours. Elle a permis de financer la construction ou la restructuration/extension de 3 collèges d'une capacité globale de 2300 élèves.

Structuration de la dette au 31/12/2023 :



La dette du département du Var est une dette sans produit toxique, classée à 89,1% en catégorie 1A de la charte Gissler. Le reste de l'encours est positionné sur le niveau 1B.

Destinée à favoriser une meilleure compréhension des produits proposés aux collectivités, la classification Gissler permet de les classer selon une matrice à double entrée : le chiffre (de 1 à 5) traduit la complexité de l'indice servant au calcul des intérêts de l'emprunt et la lettre (de A à E) exprime le degré de complexité de la formule de calcul des intérêts. Par extension, la circulaire du 25 juin 2010 définit une catégorie « hors charte » (F6) qui regroupe tous les produits déconseillés par la charte et que les établissements signataires se sont engagés à ne plus commercialiser.

Dette par type de risque :

<i>Type</i>	<i>Nombre de lignes</i>	<i>Encours</i>	<i>% d'exposition</i>	<i>Taux moyen annuel</i>
<i>Fixe</i>	<i>35</i>	<i>280 445 820 €</i>	<i>89,07 %</i>	<i>3,01 %</i>
<i>Variable</i>	<i>0</i>	<i>0 €</i>	<i>0,00 %</i>	<i>0,00 %</i>
<i>Barrière</i>	<i>1</i>	<i>34 400 000 €</i>	<i>10,93 %</i>	<i>4,53 %</i>
<i>Ensemble des risques</i>		<i>314 845 820 €</i>	<i>100,00 %</i>	<i>3,17 %</i>

La part de taux fixe au sein de la dette s'est une nouvelle fois consolidée pour atteindre 89,1% (71 % fin 2022 et 62,1% fin 2021). La dette propre du Département étant très majoritairement à taux fixe n'expose quasiment plus la collectivité au risque de variation de taux.

L'optimisation et la sécurisation de la dette ont été entièrement réalisées hormis la dernière ligne à barrière dont le taux reste sous surveillance régulière ainsi que l'évolution des taux de marché.

Le taux moyen de la dette s'établit à 3,17% et reste correct au regard de l'ancienneté des emprunts.

MPA/DAJ/
ILB/AD

LE DÉPARTEMENT

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance du 19 mars 2024

N° : A2

OBJET : ACTIONS EN JUSTICE DU DEPARTEMENT - COMPTE-RENDU FAIT EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.3221-10-1 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

La séance du 19 mars 2024 s'est tenue à 11h00 à Toulon, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental.

Pour ce dossier, le quorum est atteint et la présidence est assurée par Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental. Nombre de membres en exercice : 46

Présents : M. Thierry ALBERTINI, Mme Christine AMRANE, Mme Martine ARENAS, M. Stéphane ARNAUD, M. Bruno AYCARD, Mme Véronique BACCINO, M. Robert BENEVENTI, Mme Véronique BERNARDINI, Mme Nathalie BICAIS, M. Laurent BONNET, M. Michel BONNUS, M. Didier BREMOND, M. Christophe CHIOCCA, M. Guillaume DECARD, Mme Caroline DEPALLENS, Mme Manon FORTIAS, Mme Vesselina GARELLO, M. Jean-Martin GUISIANO, Mme Nathalie JANET, M. Dominique LAIN, Mme Chantal LASSOUTANIE, Mme Françoise LEGRAIEN, Mme Véronique LENOIR, M. Grégory LOEW, M. Nicolas MARTEL, Mme Josée MASSI, M. Jean-Louis MASSON, M. Christophe MORENO, M. Joseph MULE, Mme Christine NICCOLETTI, Mme Lydie ONTENIENTE, Mme Nathalie PEREZ LEROUX, M. Claude PIANETTI, Mme Marie-Laure PONCHON, M. Ludovic PONTONE, Mme Laetitia QUILICI, M. Louis REYNIER, Mme Valérie RIALLAND, M. Francis ROUX, Mme Andrée SAMAT.

Procurations : Mme Françoise DUMONT à M. Guillaume DECARD, M. Philippe LEONELLI à Mme Véronique LENOIR, M. Christian SIMON à Mme Nathalie JANET, M. Marc LAURIOL à Mme Andrée SAMAT, Mme Valérie MONDONE à Mme Josée MASSI, Mme Sonia LAUVARD à M. Christophe CHIOCCA.

Déports/Sorties : .

Absents/Excusés : .

Le Conseil départemental est appelé à examiner l'affaire citée en objet, inscrite à l'ordre du jour.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.3221-10-1,

Vu la loi n° 2009-526 du 12 mai 2009 relative à la simplification et à la clarification du droit et d'allègement des procédures,

Vu la délibération du Conseil départemental n° A4 du 26 octobre 2022 accordant délégation de compétence au Président du Conseil départemental modifiée par les délibérations n°A7 du 7 février 2023 et n°A10 du 6 novembre 2023,

Vu le rapport du Président,

Considérant l'information à la commission administration générale, moyens généraux et projets structurants du 4 mars 2024

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE :

- du compte-rendu des actions en justice intentées contre le Département et de celles intentées au nom du Département, pour lesquelles le président du Conseil départemental est chargé, par délégation de l'assemblée délibérante, d'ester en justice, pour la période du 2 janvier 2024 au 2 février 2024, tel que joint en annexe.

Signé : Jean-Louis MASSON
Président du Conseil départemental

Réception au contrôle de légalité : 21 mars 2024
Référence technique : 083-228300018-20240319-lmc181565-DE-1-1

Acte certifié exécutoire
le 22/03/2024

Pour le Président du Conseil départemental,
la directrice générale des services,
Virginie HALDRIC

Acte mis en ligne sur le site internet du Département du Var le : 22/03/2024

MPA/DCP/
VF/IL

LE DÉPARTEMENT

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance du 19 mars 2024

N° : **A3**

OBJET : ACHATS DE LA COLLECTIVITE POUR LESQUELS LE PRESIDENT A REÇU DELEGATION - COMPTE-RENDU FAIT EN APPLICATION DE L'ARTICLE L3221-11 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES POUR LA PERIODE DE JUILLET A DECEMBRE 2023

La séance du 19 mars 2024 s'est tenue à 11h00 à Toulon, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental.

Pour ce dossier, le quorum est atteint et la présidence est assurée par Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental. Nombre de membres en exercice : 46

Présents : M. Thierry ALBERTINI, Mme Christine AMRANE, Mme Martine ARENAS, M. Stéphane ARNAUD, M. Bruno AYCARD, Mme Véronique BACCINO, M. Robert BENEVENTI, Mme Véronique BERNARDINI, Mme Nathalie BICAIS, M. Laurent BONNET, M. Michel BONNUS, M. Didier BREMOND, M. Christophe CHIOCCA, M. Guillaume DECARD, Mme Caroline DEPALLENS, Mme Manon FORTIAS, Mme Vesselina GARELLO, M. Jean-Martin GUISIANO, Mme Nathalie JANET, M. Dominique LAIN, Mme Chantal LASSOUTANIE, Mme Françoise LEGRAIEN, Mme Véronique LENOIR, M. Grégory LOEW, M. Nicolas MARTEL, Mme Josée MASSI, M. Jean-Louis MASSON, M. Christophe MORENO, M. Joseph MULE, Mme Christine NICCOLETTI, Mme Lydie ONTENIENTE, Mme Nathalie PEREZ LEROUX, M. Claude PIANETTI, Mme Marie-Laure PONCHON, M. Ludovic PONTONE, Mme Laetitia QUILICI, M. Louis REYNIER, Mme Valérie RIALLAND, M. Francis ROUX, Mme Andrée SAMAT.

Procurations : Mme Françoise DUMONT à M. Guillaume DECARD, M. Philippe LEONELLI à Mme Véronique LENOIR, M. Christian SIMON à Mme Nathalie JANET, M. Marc LAURIOL à Mme Andrée SAMAT, Mme Valérie MONDONE à Mme Josée MASSI, Mme Sonia LAUVARD à M. Christophe CHIOCCA.

Déports/Sorties : .

Absents/Excusés : .

Le Conseil départemental est appelé à examiner l'affaire citée en objet, inscrite à l'ordre du jour.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.3221-11,

Vu le code de la commande publique et notamment son article R.2112-1,

Vu la délibération du Conseil départemental n°A4 du 26 octobre 2022 complétée par délibération n°A7 du 7 février 2023 et modifiée par délibération n°A10 du 6 novembre 2023 accordant délégation de compétence au Président du Conseil départemental, notamment en matière de commande publique,

Vu le rapport du Président,

Considérant l'information à la commission administration générale, moyens généraux et projets structurants du 4 mars 2024

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE :

- du compte-rendu de l'exercice de la compétence déléguée au Président du Conseil départemental relative aux marchés ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, pour la période du 1er juillet au 31 décembre 2023 tel que joint en annexe :

Travaux :	3 885 066,82 € HT
Fournitures :	1 686 734,28 € HT
Services :	4 655 033,66 € HT
Avenants :	1 050 936,08 € HT
Achats sur factures :	7 189 879,94 € HT
Achats à l'UGAP :	3 321 949,95 € HT
Total :	21 789 600,73 € HT

Signé : Jean-Louis MASSON
Président du Conseil départemental

Réception au contrôle de légalité : 21 mars 2024
Référence technique : 083-228300018-20240319-lmc180454-DE-1-1

Acte certifié exécutoire
le 22/03/2024

Pour le Président du Conseil départemental,
la directrice générale des services,
Virginie HALDRIC

Acte mis en ligne sur le site internet du Département du Var le : 22/03/2024

**Annexe aux délibérations AP et CP dans le cadre de l'article L3221-11 du CGCT
Marchés de travaux (compris entre 25 000€HT et 500 000€HT)
pour la période du 1er juillet 2023 au 31 décembre 2023**

Catégorie	N° Marché	Libellé	Notifié le	Nom du titulaire	Procédure de passation	Montant total HT
TRAVX	20230255	RDN8 Aménagement d'un trottoir au bas des gorges d'Ollioules Terrassement Assainissement Chaussée - PR20+000 à 21+170 - Ollioules	21/07/2023	SVCR	MAPA	459 937,90 €
TRAVX	20231681	RDN8 Aménagement de l'entrée d'agglomération côté Toulon - du PR 22+290 au 22+740 - Ollioules	29/08/2023	RAZEL BEC	MAPA	427 125,00 €
TRAVX	20231013	Relance lot 29- Etanchéité- réalisation de travaux d'entretien et d'amélioration du patrimoine bâti et non bâti du Dpt	10/07/2023	EXETANCH	MARCHES FORMALISES	400 000,00 €
TRAVX	20230020	RD97 Sécurisation Quartier du Haut Plan de Loube – PR 22+600 à 23+610 - Cuers	10/07/2023	SVCR	MAPA	359 993,50 €
TRAVX	20230628	Parcours cyclable du littoral - Confortement de berge de l'Eygoutier au droit de l'ENS du vallon des amoureux LOT 1 : Travaux préparatoires terrassement et soutènement -Toulon	08/12/2023	SPIE BATIGNOLLES VALERIAN	MAPA	206 717,00 €
TRAVX	20230095	RD559 Sécurisation du carrefour - Allée Notre Dame - PR47+650 à 47+800 - Hyères	22/09/2023	SVCR	MAPA	197 386,00 €
TRAVX	20230896	RD38 Elargissement de chaussée - PR 8+000 au PR 8+180 - Tanneron	29/09/2023	TAXIL ALAIN SAS	MAPA	191 615,00 €
TRAVX	20231326	Aménagement de l'ENS du Lachens -Communes de Mons La Roque-Esclapon Séranon.	02/10/2023	EIFFAGE ROUTE MEDITERRANEE	MAPA	169 531,10 €
TRAVX	20231578	Marché de Maîtrise d'Oeuvre pour la construction du gymnase du collège pierre courbertin au Luc en Provence	23/11/2023	CHRISTOPHE CAIRE	MAPA	169 023,82 €
TRAVX	20230194	RD12 Sécurisation d'accotements - PR 7+690 à 8+270 - Forcalqueiret	22/09/2023	EIFFAGE ROUTE MEDITERRANEE	MAPA	144 031,91 €
TRAVX	20231279	Création d'un box à sel Signes lot 2 - charpente métallique menuiseries bois	16/10/2023	FTTS SOC D EXPLOITATION	MAPA	130 782,35 €
TRAVX	20230501	RD41 Réalisation d'un trottoir le long du cimetière - PR18+650 à 19+050 - Bormes les Mimosas	22/09/2023	COLAS FRANCE ETABLISSEMENT DE	MAPA	124 176,05 €
TRAVX	20231314	RD559 Liaison parcours cyclable du littoral entre Carqueiranne et le Mont des Oiseaux Signalisation horizontale et signalisation verticale (SH-SV) - PR41+150 à 44+110 - Carqueiranne	21/12/2023	MIDITRACAGE	MAPA	93 828,50 €
TRAVX	20231251	RD554 Sécurisation d'accotements - PR 32+200 à 32+500 - Tavernes	12/12/2023	EUROVIA PROVENCE ALPES COTE AZUR	MAPA	77 977,85 €
TRAVX	20230087	Aménagement de l'EUROVELO 8 sur la section Barjols (collège) - Mise en place d'une passerelle bois pour rétablissement d'ouvrage d'art P1559 - Varages	21/07/2023	AGILIS	MAPA	68 034,18 €
TRAVX	20230420	RD10 Dégagement de visibilité - PR 15+200 a 15+400 - Taradeau	24/07/2023	SARL SUDLOC EQUIPEMENT	MAPA	67 260,00 €
TRAVX	20230952	Relance lot 1 -création d'un ascenseur collège La Ferrage	31/07/2023	GFC BATIMENT	MAPA	66 842,23 €

TRAVX	20231224	Création d'un foyer dans la cour du collège Louis Clément sur la commune de SAINT-MANDRIER	24/07/2023	SOC MAINTENANCE PORTUAIRE	MAPA	66 414,50 €
TRAVX	20231139	RD562 Dégagement visibilité - Aménagement carrefour avec RD250 - PR 21+400 - Lorgues	24/11/2023	SARL SUDLOC EQUIPEMENT	MAPA	58 250,00 €
TRAVX	20231419	RD559 Aménagement de l'avenue de la mer Tranche 2 : carrefour Augias / Avenue Bucarin - PR 18+975 au PR 19+225 - Six-Fours-les-Plages - SH -SV	18/12/2023	ZIGZAG SIGNALISATION	MAPA	53 810,00 €
TRAVX	20230021	RD559 Aménagement d'un carrefour giratoire avec le chemin des Roches. Signalisations horizontale et verticale - PR 14+380 à 14+670 - Sanary sur Mer	21/07/2023	MIDITRACAGE	MAPA	53 182,30 €
TRAVX	20230842	RD64 Sécurisation de courbe - PR 11+550 à 11+650 - Mazaugues	25/09/2023	EIFFAGE ROUTE MEDITERRANEE	MAPA	51 881,04 €
TRAVX	20231451	Remise en l'état du système sécurité incendie-Couvent royal St Maximin	12/07/2023	ALARME VIDEO SYSTEMES AVS	MAPA	39 728,09 €
TRAVX	20231475	Mission programmation-construction gymanse Paul Cézanne	18/07/2023	SAS PROFILS	MAPA	39 600,00 €
TRAVX	20231423	Reconditionnement réservoirs gaz extinction	07/07/2023	CHUBB FRANCE	MAPA	39 254,00 €
TRAVX	20231278	Création d'un box à sel Signes lot 1 -démolition gros oeuvre VRD	16/10/2023	GFC BATIMENT	MAPA	37 393,00 €
TRAVX	20230629	Parcours cyclable du littoral - Confortement de berge de l'Eygoutier au droit de l'ENS du vallon des amoureux LOT 2 : Travaux préparatoires génie végétal et plantations - Toulon	08/12/2023	MEDITERRANEE ENVIRONNEMENT	MAPA	35 856,50 €
TRAVX	20231436	Mission de maîtrise d'œuvre- Modernisation des installations thermiques collège B.ALBRECHT	16/10/2023	GMM INGENIERIE	MAPA	30 060,00 €
TRAVX	20231913	Mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des sanitaires vestiaires EPS et salle des professeurs sur le site du collège Pierre de Coubertin	11/10/2023	BET DIMA SAS	MAPA	25 375,00 €

**Annexe aux délibérations AP et CP dans le cadre de l'article L3221-11 du CGCT
 Marchés de fournitures (compris entre 25 000€ht et seuil de procédure formalisée en FCS)
 pour la période du 1er juillet 2023 au 31 décembre 2023**

Catégorie	N° Marché	Libellé	Notifié le	Nom du titulaire	Procédure de passation	Mt total HT
FOURN	20221954	Fourniture marquage et livraison d'objets promotionnels - Période 2	25/11/2023	SYNCHRON COMMUNICATION	MARCHES FORMALISES	180 000,00 €
FOURN	20230537	Fourniture de poubelles de tri sélectif (avec couvercle) simple double et triple et de collecteurs de bouchons et de piles pour les besoins du département de Var	06/09/2023	STE NVLE LIBRAIRIE CHARLEMAGNE	MAPA	180 000,00 €
FOURN	20231768	Fourniture des vaccins PREVENAR 13 et NEISVAC pour les services du Conseil Départemental du Var et du Centre Départemental de l'Enfance du Var.	03/10/2023	SA PFIZER	MAPA	180 000,00 €
FOURN	20231647	Fourniture et livraison d'une pelle à pneus de marque Mecalac Modèle 9MWR	21/09/2023	FRAMATEQ	MARCHES FORMALISES	148 000,00 €
FOURN	20231588	Fourniture du vaccin GARDASIL pour la vaccination des collégiens du département du Var.	14/09/2023	MSD FRANCE	MAPA	140 000,00 €
FOURN	20232421	Marché pour la fourniture de réactifs de petits consommables et matériels d'autopsies spécifiques aux laboratoires pour le secteur de la santé animale.	21/12/2023	DOMINIQUE DUTSCHER SA	MAPA	136 000,00 €
FOURN	20230303	Marché pour la fourniture de réactifs et consommables microbiologiques IDEXX	20/07/2023	IDEXX	MAPA	119 700,00 €
FOURN	20231110	Fourniture de consommables médicaux stériles et non stériles et produits de soins Dpt et CDE	09/10/2023	EBONY	MAPA	100 000,00 €
FOURN	20231151	Fourniture et livraison d'outillages dédiés aux ateliers de réparation de véhicules engins et matériels du Département du Var	20/10/2023	ALLIANCE AUTOMOTIVE	MAPA	89 176,23 €
FOURN	20231706	Fourniture du vaccin BCG AJV pour les services du Conseil Départemental du Var et du Centre Départemental de l'Enfance du Var.	26/09/2023	CENTRE SPECIALISTES PHARMACEUTI	MAPA	80 000,00 €
FOURN	20232014	Fourniture du vaccin GARDASIL pour la vaccination des collégiens du département du Var.	03/11/2023	MSD FRANCE	MAPA	80 000,00 €
FOURN	20232070	Fourniture de TOTE bags personnalisés et garnis de produits alimentaires artisanaux et locaux sucrés en vue du cadeau Président de fin d'année destiné aux agents du Conseil Départemental	12/09/2023	ESAT CATVERT	Marchés réservés - MAPA	72 880,00 €
FOURN	20231093	Cartes accréditives carburant des sites dits isolés Lot n° 4A : centre territorial de BARJOLS.	10/08/2023	THEVENIN DUCROT DISTRIBUTION	MAPA	48 000,00 €
FOURN	20231979	Fourniture de plants labélisés végétal local dans le cadre de l'aménagement de l'espace naturel sensible du Mont Lachens	23/10/2023	EARL PEPINIERE DE L ARMALETTE	MAPA	39 978,05 €
FOURN	20230542	Marché pour la fourniture de souches bactériennes calibrées avec fourniture de certificat de calibration	18/07/2023	EUROFINS HYDROLOGIE NORD SAS	MAPA	38 000,00 €
FOURN	20230963	Fourniture et livraison de pièces détachées pour engins et matériels de marque REFORM	04/08/2023	COMET PRO BTP	MARCHES FORMALISES	30 000,00 €

FOURN	20230308	Achat de pièces détachées pour remorque de - de 3 5T PPAL	25/07/2023	AUTO STOP PROVENCE	MARCHES FORMALISES	25 000,00 €
-------	----------	--	------------	--------------------	-----------------------	-------------

**Annexe aux délibérations AP et CP dans le cadre de l'article L3221-11 du CGCT
Marchés de services (compris entre 25 000€ht et seuil de procédure formalisée en FCS)
pour la période du 1er juillet 2023 au 31 décembre 2023**

Catégorie	N° Marché	Libellé	Notifié le	Nom du titulaire	Procédure de passation	Mt total HT
SERVI	20230933	Maintenance du progiciel Airdelib	03/10/2023	SA DIGITECH	MAPA	210 000,00 €
SERVI	20231141	Maintenance Horus	19/12/2023	INETUM SOFTWARE FRANCE	MAPA	210 000,00 €
SERVI	20230354	Maintenance éditeur du progiciel Pléiades	17/11/2023	SOPRA HR SOFTWARE	MAPA	200 000,00 €
SERVI	20231005	Acquisition de titres de transport du réseau Mistral pour les ayants droit du Département	01/08/2023	RD TOULON PROVENCE MEDITERRANEE	MAPA	200 000,00 €
SERVI	20231448	LOT 3 Maintenance des contrôles dans les batiments	11/07/2023	SNEF	MARCHES FORMALISES	186 476,80 €
SERVI	20231493	Communication de l'image du Département du Var par la S.A.S.P Toulon Métropole Var Handball pour les saisons sportives 2023-2024	15/08/2023	TOULON METROPOLE VAR HANDBALL	MAPA	180 000,00 €
SERVI	20231626	SCENOGRAPHIE EXPOSITION LES ROUTES DE LA SOIE-HDE	04/12/2023	KASCEN	MAPA	167 740,00 €
SERVI	20230489	FORMATION GOOGLE SUITE - APPLICATIONS : DOCS SHEETS SLIDES et FORMS	12/09/2023	CIT FORMATION INFORMATIQUE	MAPA	160 000,00 €
SERVI	20230997	LOT1 Réalisation diagnostics phytosanitaires et tenues biomécaniques arbres le long des routes départementales et sur leurs dépendances	15/12/2023	SYMBIOSE	MARCHES FORMALISES	140 000,00 €
SERVI	20231200	RD955 – Réouverture des gorges de Châteaudouble Etudes préalables techniques hydrauliques écologiques paysagères	27/11/2023	ANTEA FRANCE SAS	MAPA	136 770,00 €
SERVI	20230872	Maintenance des balayeuses aspiratrices de marque SEMAT du Département du Var	22/09/2023	SEMAT	MAPA	120 000,00 €
SERVI	20231682	Lot n° 1 – Animations d'éveil/expression corporelle pour la structure « Mieux Grandir » à la Protection Maternelle Infantile de l'Unité de Promotion de la Santé de Toulon	04/12/2023	FIORE	MAPA	120 000,00 €
SERVI	20231685	Lot n° 3 – Animations musicales pour la structure "Mieux Grandir" au sein de la Protection Maternelle Infantile de l'Unité de Promotion de la Santé de Toulon et la Halte Garderie du Département (Les Lices)	04/12/2023	AGATE PALAU	MAPA	120 000,00 €
SERVI	20231826	LOT 2 - CONCEPTION ET REALISATION D'ANIMATIONS GRAND PUBLIC A L'ECOMUSEE DEPARTEMENTAL DES 4 FRERES	19/09/2023	CIETM	MAPA	120 000,00 €
SERVI	20230787	Entretien et réparation des équipements de signalisation d'information locale (SIL) existante de marque LACROIX-CITY sur les routes départementales	13/10/2023	LACROIX CITY SAIN HERBLAIN	MAPA	105 623,00 €
SERVI	20231038	PTTO MAÎTRISE D'OEUVRE POUR LES TRAVAUX D'AMÉLIORATION FONCTIONNELLE ET D'ACCESSIBILITÉ - TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU COLLÈGE JEAN GIONO AU BEAUSSET	27/11/2023	REVEA CONCEPT	MAPA	93 325,92 €
SERVI	20230634	Prestations de maintenance des camions et fourgons de marque RENAULT sur le secteur du territoire de Fayence Estérel	25/09/2023	AZUR TRUCKS DISTRIBUTION ET	MAPA	92 000,00 €

SERVI	20231036	PTTE MAÎTRISE D'OEUVRE POUR LES TRAVAUX D'AMÉLIORATION FONCTIONNELLE ET D'ACCESSIBILITÉ - TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU COLLÈGE DU FENOUILLET À LA CRAU	27/11/2023	REVEA CONCEPT	MAPA	91 503,96 €
SERVI	20232127	Prestations d'enlèvement de transport de traitement et de destruction des déchets biologiques à risques infectieux	14/12/2023	PROSERVE DASRI	MAPA	90 900,00 €
SERVI	20230934	Maintenance du logiciel KENTIKA (Presse et Documentation)	19/10/2023	KENTIKA	MAPA	90 000,00 €
SERVI	20231559	ABONNEMENTS ACHAT DE PLACES RCT SAISON 2023-2024	08/08/2023	SASP RUGBY CLUB TOULONNAIS	MAPA	90 000,00 €
SERVI	20230175	Maintenance des dispositifs de PPMS des collèges du département du Var pour la sonorisation et les alertes	12/07/2023	SNEF	MAPA	89 998,00 €
SERVI	20231425	LOT 1 - CONCEPTION ET REALISATION D'ANIMATIONS ENFANTS AUTOUR DU PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL VAROIS	06/10/2023	CIETM	MAPA	80 000,00 €
SERVI	20231684	Lot n° 2 – Animations contes pour la structure «Mieux Grandir» au sein de la Protection Maternelle Infantile de l'Unité de Promotion de la Santé de Toulon.	04/12/2023	SANAOUI	MAPA	80 000,00 €
SERVI	20231019	RD12 Aménagement d'une voie verte sur la section Mauvanne – Les Salins - PR 40 +805 à 42 +535 - Etude préalable Hyères	27/11/2023	SEGIC INGENIERIE	MAPA	70 275,00 €
SERVI	20231698	ASSISTANCE EDITIQUE DOMAINE SOCIAL	20/10/2023	INETUM	MAPA	70 000,00 €
SERVI	20230474	MAINTENANCE DU LOGICIEL ORPHEE MEDIATHEQUE ET ARCHIVES	24/07/2023	SARL C3RB INFORMATIQUE	MAPA	60 000,00 €
SERVI	20230128	CATALOGUE EXPO DEFIS ET SPORTS - HDE	04/07/2023	SOC FRANCAISE PROMOTION ARTISTIQU	MAPA	57 000,00 €
SERVI	20231039	PTTO MAÎTRISE D'OEUVRE POUR LES TRAVAUX D'AMÉLIORATION FONCTIONNELLE ET D'ACCESSIBILITÉ - TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU COLLÈGE PIERRE DE COUBERTIN AU LUC-EN-PROVENCE	28/11/2023	CITTA	MAPA	56 987,75 €
SERVI	20232220	PTD-LC10-Mission de coordination SSI pour le remplacement de la centrale incendie et du système d'extinction-FT-Archives	15/11/2023	SCP ADRET INGENIEURS ASSOCIES	MARCHES FORMALISES	51 675,00 €
SERVI	20230741	LOCATION EQUIPEMENTS SANITAIRES ECOLOGIQUES LORS DE MANIFESTATIONS SPORTIVES	17/08/2023	LOVELY TOILETTES	MAPA	51 000,00 €
SERVI	20230739	Maintenance Kosmopolead	17/10/2023	UNEEK	MAPA	49 650,00 €
SERVI	20231563	LOT 1-SCENOGRAPHIE EXPO "DES COLLINES ET DES HOMMES"-MD4F	02/08/2023	POLA	MAPA	44 000,00 €
SERVI	20231705	BOAMP FORFAIT EUROPEEN	01/09/2023	DIRECTION INFORMATION LEGALE ET	MAPA	43 200,00 €
SERVI	20231717	BOAMP FORFAIT EUROPEEN	05/09/2023	DIRECTION INFORMATION LEGALE ET	MAPA	43 200,00 €
SERVI	20231008	FORMATION DES AGENTS ACCUEIL (HORS FONCTION PUBLIC)	10/08/2023	HETIS	MAPA	41 806,00 €

SERVI	20231673	Etudes dans le cadre de la faisabilité de grosses opérations LOT 2- missions d'études de sécurité et de sûreté (procédure petit lot)	30/10/2023	SOLUTIONS CONSEILS	MARCHES FORMALISES	40 000,00 €
SERVI	20231329	Assistance au chef de projet et à la capitalisation	18/07/2023	REACTIS	MAPA	39 990,00 €
SERVI	20221656	MOE Relative à l'aménagement de l'ENS du Jardin du Las - Commune de Toulon	25/09/2023	PAYSAGE INGENIERIE CONSEILS	MAPA	39 941,25 €
SERVI	20232113	ASSISTANCE PROJET PATRIMOINE ET CAPITALISATION	17/11/2023	REACTIS	MAPA	39 900,00 €
SERVI	20231163	Dépose fourniture et pose d'une épareuse neuve	10/07/2023	NOREMAT	MARCHES FORMALISES	39 735,00 €
SERVI	20230964	Maintenance de matériels de levage et ponts roulants du service des ateliers du Département du Var	10/07/2023	TECHNIC HYDRO	MARCHES FORMALISES	39 000,00 €
SERVI	20231938	MUSC INF A 40 KE -MA TL CP652397_SEPTEMBRE	02/10/2023	LA POSTE - DIR GENERALE	MAPA	38 376,50 €
SERVI	20230945	Location bouteilles gaz fourniture gaz industriels accessoires et consommables soudage	21/07/2023	ALLIANCE AUTOMOTIVE	MARCHES FORMALISES	37 806,63 €
SERVI	20230131	RD69 Vérinage du pont P0060 sur le canal de Malaurie - Maîtrise d'œuvre - PR 17 +552 - St Julien	22/09/2023	OTEIS	MAPA	36 910,00 €
SERVI	20231796	Maintenance des centrales de climatisation des ateliers du PPAL	05/12/2023	SNDC STE NOUVELE CLIMATISATION	MAPA	35 000,00 €
SERVI	20231571	Prestation téléphonique de soutien psychologique pour les agents du Département du Var	15/10/2023	PERFORMANCE SOCIALE ORGANISATION	MAPA	34 800,00 €
SERVI	20230132	RD559A Vérinage du pont P0181 échangeur St Nicolas - Maîtrise d'œuvre - PR 17 +403 - La Londe-les-Maures	12/10/2023	OTEIS	MAPA	33 935,00 €
SERVI	20231242	ETUDE STRUCTURELLE - CDE DU PRADET	12/10/2023	GEOTEC SA	MAPA	33 790,00 €
SERVI	20230484	Réalisation d'inspections détaillées d'ouvrages d'art et de visites d'appuis immergés	21/11/2023	SGS FRANCE	MAPA	33 421,00 €
SERVI	20231480	PETIT LOT : Conception fabrication installation aménagement et démontage d'un stand institutionnel pour la Fête Départementale du Livre qui se déroulera du 17 au 19 novembre 2023 à Toulon et prestations associées.	21/09/2023	MANUGRAPH	MARCHES FORMALISES	32 901,00 €
SERVI	20231528	PTTO-Mission de maîtrise d'oeuvre HORS LOI MOP pour la rénovation des installations de CVC du collège « La Marquisanne » à Toulon	01/08/2023	GEE GRPT ETUDE ENERGIE	MARCHES FORMALISES	32 730,00 €
SERVI	20232249	Recherche de présence de tortue d'Hermann dans la cadre de travaux de débroussaillage de Défense des Forêts Contre les Incendie (DFCI) le long des routes départementales ou sur les ENS de Département à l'aide de chien (s)	30/11/2023	GAYRAUD	MAPA	32 000,00 €
SERVI	20230836	RD46 Réaménagement de l'avenue des Moulins entre le carrefour de l'huilerie St Antoine et le carrefour des fours à chaux - Maîtrise d'œuvre relative aux soutènements - PR 2+200 à 3+010 - Toulon	12/12/2023	ETUDE PILOTAGE REALISATION	MAPA	30 375,00 €

SERVI	20231992	Tests Psychotechniques : Réalisation d'examens nécessaires à la détermination de la coordination générale de l'agent ainsi que du maintien de ses réflexes psychomoteurs dans le cadre de la vérification de son aptitude à la conduite.	10/10/2023	ACCA	MAPA	30 000,00 €
SERVI	20231901	PTD- 20231901-ETUDES DE PROGRAMMATION SITES DU CDE DRAGUIGNAN/BRIGNOLE	29/09/2023	SAMOP	MAPA	28 700,00 €
SERVI	20231363	PTSM CONTROLE TECHNIQUE-COLLEGE HENRI MATISSE	26/12/2023	BUREAU VERITAS CONSTRUCTION	MAPA	28 600,00 €
SERVI	20232420	MUSC INF A 40 KE - MA CP652595_NOVEMBRE	01/12/2023	LA POSTE - DIR GENERALE	MAPA	26 891,50 €
SERVI	20231553	Mission de maîtrise d'œuvre pour Mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) hors Loi MOP pour la modernisation des installations thermiques du collège Maurice RAVEL	31/07/2023	GMM INGENIERIE	MAPA	26 300,00 €
SERVI	20231605	MUSC INF A 40 KE - LA POSTE MA CP652397_CONSO JUILLET	03/08/2023	LA POSTE - DIR GENERALE	MAPA	25 714,78 €
SERVI	20231476	MUSC INF A 40 KE -MA_TL CP 652397_JUILLET	04/07/2023	LA POSTE - DIR GENERALE	MAPA	25 084,57 €

**Annexe aux délibérations AP et CP dans le cadre de l'article L3221-11 du CGCT
Achats sur facture (supérieurs à 25 000€ht)
pour la période du 1er juillet 2023 au 31 décembre 2023**

Programme	Mouvement	libellé du mouvmt	Tiers (Nom)	Montant HT	Montant TTC	Type Achat
FLUIDE	23004191	Fact. N°118001756512 10/08/2023	PAIERIE DEPARTEMENTALE DU VAR	67 220,62 €	67 220,62 €	FOURNITURES
FLUIDE	23004991	Fact. N°126001533837 10/09/2023	PAIERIE DEPARTEMENTALE DU VAR	35 711,03 €	35 711,03 €	FOURNITURES
MOYENS GENERAUX CDE	23003390	MS SEJOURS ETE 2023	OFFICE DEPARTEMENTAL D'EDUCATION ET DE LOISIRS DU VAR	25 691,00 €	25 691,00 €	SERVICES
MOYENS GENERAUX LABO	23000040	PSOP ELECTRICITE 2023 PTD	PAIERIE DEPARTEMENTALE DU VAR	33 572,69 €	40 287,23 €	FOURNITURES
RISQUES SANITAIRES	23003652	DIT-PLAN ACTIONS COLLEGES	LABORATOIRE DEPARTEMENTAL	224 749,85 €	224 749,85 €	SERVICES
FLUIDE BATIMENTS	23021617	Fact. N°100006708863 06/07/2023	PAIERIE DEPARTEMENTALE DU VAR	64 841,83 €	64 841,83 €	FOURNITURES
FLUIDE BATIMENTS	23021644	Fact. N°100006712230 06/07/2023	PAIERIE DEPARTEMENTALE DU VAR	25 160,44 €	25 160,44 €	FOURNITURES
FLUIDE BATIMENTS	23021651	Fact. N°100006712232 06/07/2023	PAIERIE DEPARTEMENTALE DU VAR	73 867,31 €	73 867,31 €	FOURNITURES
FLUIDE BATIMENTS	23021697	Fact. N°100006717027 06/07/2023	PAIERIE DEPARTEMENTALE DU VAR	48 433,32 €	48 433,32 €	FOURNITURES
FLUIDE BATIMENTS	23021698	Fact. N°100006717028 06/07/2023	PAIERIE DEPARTEMENTALE DU VAR	27 103,38 €	27 103,38 €	FOURNITURES
FLUIDE BATIMENTS	23021740	Fact. N°100006721155 06/07/2023	PAIERIE DEPARTEMENTALE DU VAR	35 600,83 €	35 600,83 €	FOURNITURES
FLUIDE BATIMENTS	23022015	Fact. N°100006721156 06/07/2023	PAIERIE DEPARTEMENTALE DU VAR	27 692,35 €	27 692,35 €	FOURNITURES
FLUIDE BATIMENTS	23022050	Fact. N°100006725707 07/07/2023	PAIERIE DEPARTEMENTALE DU VAR	38 222,12 €	38 222,12 €	FOURNITURES
FLUIDE BATIMENTS	23022062	Fact. N°100006725706 07/07/2023	PAIERIE DEPARTEMENTALE DU VAR	39 027,97 €	39 027,97 €	FOURNITURES
FLUIDE BATIMENTS	23022067	Fact. N°116001755368 01/07/2023	PAIERIE DEPARTEMENTALE DU VAR	36 306,77 €	36 306,77 €	FOURNITURES
FLUIDE BATIMENTS	23022068	Fact. N°101005087035 06/07/2023	PAIERIE DEPARTEMENTALE DU VAR	62 295,74 €	62 295,74 €	FOURNITURES
FLUIDE BATIMENTS	23024388	Fact. N°100006767894 20/07/2023	PAIERIE DEPARTEMENTALE DU VAR	88 392,56 €	88 392,56 €	FOURNITURES
FLUIDE BATIMENTS	23024489	Fact. N°100006767897 20/07/2023	PAIERIE DEPARTEMENTALE DU VAR	26 974,37 €	26 974,37 €	FOURNITURES
FLUIDE BATIMENTS	23024855	Fact. N°114003442406 10/08/2023	PAIERIE DEPARTEMENTALE DU VAR	45 461,95 €	45 461,95 €	FOURNITURES
FLUIDE BATIMENTS	23024859	Fact. N°114003442405 10/08/2023	PAIERIE DEPARTEMENTALE DU VAR	73 118,14 €	73 118,14 €	FOURNITURES

FLUIDE BATIMENTS	23024866	Fact. N°114003442403 10/08/2023	PAIERIE DEPARTEMENTALE DU VAR	115 823,44 €	115 823,44 €	FOURNITURES
FLUIDE BATIMENTS	23025060	Fact. N°100006816100 09/08/2023	PAIERIE DEPARTEMENTALE DU VAR	42 303,43 €	42 303,43 €	FOURNITURES
FLUIDE BATIMENTS	23025081	Fact. N°100006816099 09/08/2023	PAIERIE DEPARTEMENTALE DU VAR	34 731,42 €	34 731,42 €	FOURNITURES
FLUIDE BATIMENTS	23027393	Fact. N°128001458490 10/09/2023	PAIERIE DEPARTEMENTALE DU VAR	41 910,56 €	41 910,56 €	FOURNITURES
FLUIDE BATIMENTS	23027398	Fact. N°128001458489 10/09/2023	PAIERIE DEPARTEMENTALE DU VAR	75 816,74 €	75 816,74 €	FOURNITURES
FLUIDE BATIMENTS	23027767	Fact. N°128001458487 10/09/2023	PAIERIE DEPARTEMENTALE DU VAR	45 063,49 €	45 063,49 €	FOURNITURES
FLUIDE BATIMENTS	23027777	Fact. N°108004137392 01/09/2023	PAIERIE DEPARTEMENTALE DU VAR	32 799,39 €	32 799,39 €	FOURNITURES
FLUIDE BATIMENTS	23029986	Fact. N°112003774551 10/10/2023	PAIERIE DEPARTEMENTALE DU VAR	37 024,30 €	37 024,30 €	FOURNITURES
FLUIDE BATIMENTS	23030204	Fact. N°100006968923 09/10/2023	PAIERIE DEPARTEMENTALE DU VAR	54 678,07 €	54 678,07 €	FOURNITURES
FLUIDE BATIMENTS	23030226	Fact. N°112003774548 10/10/2023	PAIERIE DEPARTEMENTALE DU VAR	42 053,82 €	42 053,82 €	FOURNITURES
FLUIDE BATIMENTS	23033112	Fact. N°103004962156 01/11/2023	PAIERIE DEPARTEMENTALE DU VAR	28 361,66 €	28 361,66 €	FOURNITURES
FLUIDE BATIMENTS	23040282	Fact. N°108004276371 10/11/2023	PAIERIE DEPARTEMENTALE DU VAR	32 294,64 €	32 294,64 €	FOURNITURES
FLUIDE BATIMENTS	23040879	Fact. N°108004330167 10/12/2023	PAIERIE DEPARTEMENTALE DU VAR	30 331,63 €	30 331,63 €	FOURNITURES
FLUIDE BATIMENTS	23040887	Fact. N°108004330168 10/12/2023	PAIERIE DEPARTEMENTALE DU VAR	52 652,17 €	52 652,17 €	FOURNITURES
FLUIDE BATIMENTS	23040889	Fact. N°108004276373 10/11/2023	PAIERIE DEPARTEMENTALE DU VAR	52 978,62 €	52 978,62 €	FOURNITURES
FLUIDE BATIMENTS	23040890	Fact. N°108004276374 10/11/2023	PAIERIE DEPARTEMENTALE DU VAR	32 768,06 €	32 768,06 €	FOURNITURES
FLUIDE BATIMENTS	23001394	PSOP-GAZ BA 2023	PAIERIE DEPARTEMENTALE DU VAR	27 242,03 €	27 242,03 €	FOURNITURES
FLUIDE COLLEGES	23020712	Fact. N°0001 E SXBQ88 02/05/2023	SCA DALKIA FRANCE	55 963,38 €	67 156,06 €	FOURNITURES
FLUIDE COLLEGES	23020713	Fact. N°0001 E SXBQ88 02/05/2023	SCA DALKIA FRANCE	26 190,55 €	27 631,03 €	FOURNITURES
FLUIDE COLLEGES	23020730	Fact. N°0001 E SXBQ37 02/05/2023	SCA DALKIA FRANCE	45 395,07 €	54 474,09 €	FOURNITURES
FLUIDE COLLEGES	23001413	PSOP ELECTRICITE BB COLLEGE 2023	PAIERIE DEPARTEMENTALE DU VAR	116 991,96 €	116 991,96 €	FOURNITURES
FLUIDE COLLEGES	23021889	Fact. N°202306WL00503 13/06/2023	ENGIE ENERGIE SERVICES	50 283,16 €	60 339,79 €	FOURNITURES

FLUIDE COLLEGES	23001413	PSOP ELECTRICITE BB COLLEGE 2023	PAIERIE DEPARTEMENTALE DU VAR	582 899,54 €	582 899,54 €	FOURNITURES
FLUIDE COLLEGES	23001453	20190579-P1 FORFAITAIRE-DPGF	ENGIE ENERGIE SERVICES	62 093,35 €	74 512,02 €	SERVICES
FLUIDE COLLEGES	23001413	PSOP ELECTRICITE BB COLLEGE 2023	PAIERIE DEPARTEMENTALE DU VAR	67 589,94 €	67 589,94 €	FOURNITURES
FLUIDE COLLEGES	23001413	PSOP ELECTRICITE BB COLLEGE 2023	PAIERIE DEPARTEMENTALE DU VAR	207 567,68 €	207 567,68 €	FOURNITURES
FLUIDE COLLEGES	23002181	20220078-P1-2023	SCA DALKIA FRANCE	19 300,50 €	23 160,60 €	FOURNITURES
FLUIDE COLLEGES	23001413	PSOP ELECTRICITE BB COLLEGE 2023	PAIERIE DEPARTEMENTALE DU VAR	1 903 938,04 €	1 903 938,04 €	FOURNITURES
FLUIDE COLLEGES	23001719	20220077-FORFAIT P1	SCA DALKIA FRANCE	138 274,46 €	165 929,35 €	FOURNITURES
FLUIDE COLLEGES	23002181	20220078-P1-2023	SCA DALKIA FRANCE	189 933,77 €	227 920,52 €	FOURNITURES
FLUIDE COLLEGES	23026561	Fact. N°202308WL00527 31/08/2023	ENGIE ENERGIE SERVICES	22 615,79 €	23 859,66 €	SERVICES
FLUIDE COLLEGES	23002181	20220078-P1-2023	SCA DALKIA FRANCE	27 861,50 €	33 433,80 €	FOURNITURES
FLUIDE COLLEGES	22003706	PSOP ELECRTRICITE COLLEGES 2022(Copie)	PAIERIE DEPARTEMENTALE DU VAR	251 844,17 €	251 844,17 €	FOURNITURES
FLUIDE COLLEGES	23001413	PSOP ELECTRICITE BB COLLEGE 2023	PAIERIE DEPARTEMENTALE DU VAR	189 146,39 €	189 146,39 €	FOURNITURES
FLUIDE COLLEGES	23001413	PSOP ELECTRICITE BB COLLEGE 2023	PAIERIE DEPARTEMENTALE DU VAR	130 481,54 €	130 481,54 €	FOURNITURES
FLUIDE COLLEGES	23030905	Fact. N°F202306WL00275 08/06/2023	ENGIE ENERGIE SERVICES	29 765,52 €	35 718,62 €	FOURNITURES
FLUIDE COLLEGES	23030907	Fact. N°F202303WL01144 31/03/2023	ENGIE ENERGIE SERVICES	31 814,63 €	38 177,56 €	FOURNITURES
FLUIDE COLLEGES	23033862	P1 ECS OCTOBRE 2023	ENGIE ENERGIE SERVICES	35 990,27 €	43 188,32 €	SERVICES
FLUIDE COLLEGES	23001413	PSOP ELECTRICITE BB COLLEGE 2023	PAIERIE DEPARTEMENTALE DU VAR	336 516,30 €	336 516,30 €	FOURNITURES
FLUIDE COLLEGES	23001413	PSOP ELECTRICITE BB COLLEGE 2023	PAIERIE DEPARTEMENTALE DU VAR	336 970,27 €	336 970,27 €	FOURNITURES
FLUIDE COLLEGES	23001413	PSOP ELECTRICITE BB COLLEGE 2023	PAIERIE DEPARTEMENTALE DU VAR	44 966,71 €	44 966,71 €	FOURNITURES
FLUIDE COLLEGES	23041121	20190579-P1 OCTOBRE-REV+INTERESSEMENT	ENGIE ENERGIE SERVICES	270 441,59 €	324 529,91 €	SERVICES
FLUIDE COLLEGES	23001386	20220079-P1	ENGIE ENERGIE SERVICES	108 878,33 €	130 654,00 €	FOURNITURES
FLUIDE COLLEGES	23041821	P1 TAXES - JUILLET 2023	DALKIA SIEGE	27 887,82 €	29 421,65 €	FOURNITURES

**Annexe aux délibérations AP et CP dans le cadre de l'article L3221-11 du CGCT
avenants pour la période du 1er juillet 2023 au 31 décembre 2023**

Catégorie	numéro de marché	Libelle Marché	Libelle Avenant	Date effet	Montant HT	Libellé Type Avenant
TRAVX	20212061	RD559 Aménagement de l'avenue de la mer - Tranche 2 : Carrefour Augias / Avenue Bucarin - Dégagements d'emprise – Réseaux - PR 18+975 au PR 19+225 - Six Fours Les Plages	Avenant 1	29/11/2023	310 172,85 €	Modification des montants estimés ou notifiés
TRAVX	20210308	RD46 Aménagement du carrefour "Col des Chênes" TACR - La Valette du Var - Toulon	Avenant	23/08/2023	210 050,17 €	Modification des montants estimés ou notifiés
TRAVX	20210301	RD562 Aménagement sur place - Zone du Clos Dière-PR36+800 à PR37+500- Draguignan	Avenant technique - montant des révisions de prix	19/12/2023	72 000,00 €	Modification des montants estimés ou notifiés
SERVI	20210960	CONTRAT ASSURANCE TOUS RISQUES EXPOSITION - Période 2	Avenant prime régularisation EXPO LOTHARINGIE	18/10/2023	55 362,01 €	Modification des montants estimés ou notifiés
TRAVX	20210301	RD562 Aménagement sur place - Zone du Clos Dière-PR36+800 à PR37+500- Draguignan	Avenant pour paiement du solde	19/12/2023	52 234,23 €	Modification des montants estimés ou notifiés
TRAVX	20200650	Lot 1 - Pôle Territorial Provence Méditerranée - Travaux de réalisation de signalisation horizontale sur le domaine public et privé départemental. - Période 3	Avenant technique - montant des révisions de prix	06/11/2023	50 182,13 €	Modification des montants estimés ou notifiés
TRAVX	20220625	Parcours cyclable du littoral Travaux de sécurisation des talus de Pramousquier EV8 - PR 50+340 à 52+150 - Communes du Lavandou et du Rayol-Canadel-sur-Mer	Avenant	23/08/2023	47 407,00 €	Modification des montants estimés ou notifiés
TRAVX	20211785	Extension du collège Henri Nans - Aups - Aménagement des voies d'accès - Serrurerie Métallerie	Avenant technique - montant des révisions de prix	01/09/2023	24 158,10 €	Modification des montants estimés ou notifiés
TRAVX	20211270	DENFA-DIM Lot 4 : Pôle territorial Provence Verte - Période 2	Avenant technique - montant des révisions de prix	04/12/2023	21 351,73 €	Modification des montants estimés ou notifiés

SERVI	20220668	CONCEPTION SCENO EXPO LA LOTHARINGIE - HDE	Avenant 2 suite à prestations supplémentaires	05/07/2023	19 500,00 €	Modification des montants estimés ou notifiés
TRAVX	20220749	TVX REMISE A NIVEAU RESEAUX CVC ET PLOMBERIE EHPAD COSOR LOT 2 SANITAIRE	Avenant technique - montant des révisions de prix	10/08/2023	18 469,75 €	Modification des montants estimés ou notifiés
SERVI	20190579	exploitation des installations thermiques des collèges du département du var; pôle technique de draguignan. - Période 4	Avenant technique - montant des révisions de prix	30/10/2023	11 883,80 €	Modification des montants estimés ou notifiés
FOURN	20140149	Exploit des Instal. Thermiques des Col. LOT3 PROV.MED. Secteur EST Exploit des Instal. Thermiques des Col.	Avenant technique - montant des révisions de prix	21/07/2023	10 000,00 €	Modification des montants estimés ou notifiés
FOURN	20220621	Fourniture de mobiliers et matériels de bureau destinés à favoriser le maintien dans l'emploi des agents du Conseil Départemental du Var en situation de handicap - Période 2	Avenant 1 augmentation	07/11/2023	10 000,00 €	Modification des montants estimés ou notifiés
SERVI	20200720	Contrôles, relevés, constitution et gestion d'une base de données patrimoniale de la signalisation horizontale	Avenant technique - montant des révisions de prix	04/07/2023	9 357,51 €	Modification des montants estimés ou notifiés
TRAVX	20211468	Extension du collège Henri Nans - Aups - Aménagement des voies d'accès-Voirie et Réseaux Divers	Avenant technique - montant des révisions de prix	02/08/2023	8 970,00 €	Modification des montants estimés ou notifiés
SERVI	20230019	CONCEPTION, REALISATION ET INSTALLATION DE LA SCENOGRAPHIE EXPO "DEFIS ET SPORTS" - HDE	Avenant 1 Modification des montants nouvelle DPGF	16/11/2023	8 870,00 €	Modification des montants estimés ou notifiés
FOURN	20211095	Fourniture de produits laitiers, avicoles et pâtes fraîches pour le Conseil Départemental du Var	Avenant financier 1 augmentation	05/12/2023	8 000,00 €	Modification des montants estimés ou notifiés
SERVI	20221114	SCENOGRAPHIE EXPO LES CETACES-MUSEUM	Avenant 1 augmentation du forfait	16/11/2023	7 910,00 €	Modification des montants et de la durée
TRAVX	20221366	RD559 Aménagement carrefour giratoire avec chemin des roches - Eclairage Public - PR 14+380 à 14+670 - Sanary	Avenant 1	20/09/2023	7 514,00 €	Modification des montants estimés ou notifiés

TRAVX	20211201	RD46 Aménagement du carrefour "Col des Chênes" - Signalisation verticale et signalisation horizontale – PR 8+111 à 8+288 – La Valette du Var - Toulon	Avenant technique - montant des révisions de prix	09/10/2023	7 281,76 €	Modification des montants estimés ou notifiés
TRAVX	20230503	TVX DE MODERNISATION INSTALLATIONS THERMIQUES CLG FERRAGE	Augmentation de la masse initiale du marché	04/10/2023	7 121,00 €	Modification des montants et de la durée
FOURN	20140147	Exploit./Inst. Thermique Collèges LOT 1 Secteur OUEST Exploit./Inst. Thermique Collèges	Avenant technique - montant des révisions de prix	21/07/2023	6 892,34 €	Modification des montants estimés ou notifiés
SERVI	20220990	PTTE MO HORS LOI MOP REHAB SANITAIRES ET VESTIAIRES CT HYERES	Avenant financier 1	26/07/2023	6 552,00 €	Modification des montants estimés ou notifiés
SERVI	20231430	REALISATION ET INSTALLATION DU SOCLAGE EXPOSITION "DEFIS ET SPORTS" - HDE	Augmentation du montant du marché due à des travaux de soclage supplémentaires	12/12/2023	6 551,00 €	Modification des montants estimés ou notifiés
FOURN	20210606	FOURNITURE DE PETIT MATÉRIEL MÉDICAL POUR LES SERVICES DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAR	Avenant financier	11/09/2023	5 850,00 €	Modification des montants estimés ou notifiés
SERVI	20220668	CONCEPTION SCENO EXPO LA LOTHARINGIE - HDE	Avenant 2 lié à des prestations supplémentaires YEGHIAYAN	05/07/2023	5 400,00 €	Modification des montants estimés ou notifiés
SERVI	20190579	exploitation des installations thermiques des collèges du département du var; pôle technique de draguignan. - Période 4	Avenant technique - montant des révisions de prix	24/11/2023	5 029,08 €	Modification des montants estimés ou notifiés
SERVI	20221666	RD8 - Réhabilitation du pont du bras de l'étang de Villepey - Maîtrise d'œuvre	Avenant n° 1 - Mission DIAG	15/12/2023	4 820,00 €	Modification des montants estimés ou notifiés
FOURN	20220621	Fourniture de mobiliers et matériels de bureau destinés à favoriser le maintien dans l'emploi des agents du Conseil Départemental du Var en situation de handicap - Période 2	Avenant technique - montant des révisions de prix	18/10/2023	3 812,72 €	Modification des montants estimés ou notifiés

TRAVX	20230194	RD12 Sécurisation d'accotements - PR 7+690 à 8+270 - Forcalqueiret	Avenant technique - montant des révisions de prix	19/12/2023	3 453,94 €	Modification des montants estimés ou notifiés
SERVI	20211426	Animations musicales pour la structure "Mieux grandir" et la halte garderie du Département du Var - Période 2	Augmentation du montant du marché due à une prolongation	01/10/2023	3 100,00 €	Modification des montants et de la durée
SERVI	20200625	Lot n°1 : Pôles territoriaux "Provence Méditerranée" (PM) et "Provence Verte" (PV)	Avenant technique - montant des révisions de prix	27/11/2023	2 299,19 €	Modification des montants estimés ou notifiés
SERVI	20230361	Réparation compacteur de marque BOMAG	Augmentation du montant du marché due à une prolongation	03/08/2023	2 000,00 €	Modification des montants et de la durée
SERVI	20220313	PCL - Sécurisation et mise en service du PCL entre les jardins du Rayol et le Fenouillet - Etudes préliminaires	Avenant technique - montant des révisions de prix	15/12/2023	1 968,92 €	Modification des montants estimés ou notifiés
TRAVX	20220304	LOT 2 CHARPENTE SERRURERIE-RENOVATION PLATEAUX SPORTIF COLLEGE MONTAND	Augmentation du montant du marché due à une prolongation et ajout d'une prestation	19/12/2023	1 750,00 €	Modification des montants et de la durée
SERVI	20220700	MO HORS LOI MOP REHABILITATION LOCAUX PERSONNEL MULTI SITES	Avenant technique - montant des révisions de prix	25/07/2023	1 689,53 €	Modification des montants estimés ou notifiés
SERVI	20230019	CONCEPTION, REALISATION ET INSTALLATION DE LA SCENOGRAPHIE EXPO "DEFIS ET SPORTS" - HDE	Avenant 2 lié à des prestations supplémentaires de conception et d'impression	14/12/2023	1 600,00 €	Modification des montants estimés ou notifiés
TRAVX	20221280	RD46 Reprise de la couche de roulement et purges sur certaines sections de la RD46 après désamiantage - Du PR 3+650 au PR 4+250 - Toulon	Avenant technique - montant des révisions de prix	07/08/2023	1 502,17 €	Modification des montants estimés ou notifiés
SERVI	20201570	AC-MO-PTTO-HORS LOI MOP TRAVAUX REHABILITATION DU RESEAU DE CHAUFFAGE / CLIMATISATION DES 2EME ET 3EME ETAGE BATIEMENT DES SERVIDES TOULON	Avenant technique - montant des révisions de prix	10/07/2023	1 351,94 €	Modification des montants estimés ou notifiés
TRAVX	20230842	RD64 Sécurisation de courbe - PR 11+550 à 11+650 - Mazaugues	Avenant technique - montant des révisions de prix	15/12/2023	1 342,00 €	Modification des montants estimés ou notifiés
FOURN	20210234	LOT 1 POLE TECHNIQUE DE TOULON EST - Période 2	Avenant technique - montant des révisions de prix	13/07/2023	1 300,00 €	Modification des montants estimés ou notifiés

**Annexe aux délibérations AP et CP dans le cadre de l'article L3221-11 du CGCT
Achats UGAP (supérieurs à 25 000€ht)
pour la période du 1er juillet 2023 au 31 décembre 2023**

Domaine	Désignation	Mvt	Montant Mandaté
COLLEGE	AMENAGEMENT COLLEGE CEZANNE	23015198	269 382,72 €
ADMINISTRATION GENERALE	ACQUISITIONS VEHICULES/MATERIELS AP DIM	23021658	169 032,88 €
COLLEGE	NUMERIQUE EDUCATIF	23004153	129 238,14 €
COLLEGE	NUMERIQUE EDUCATIF	23025985	125 244,16 €
COLLEGE	NUMERIQUE EDUCATIF	23004157	123 142,80 €
COLLEGE	NUMERIQUE EDUCATIF	23004158	121 221,95 €
COLLEGE	NUMERIQUE EDUCATIF	23004172	121 221,95 €
COLLEGE	NUMERIQUE EDUCATIF	23005788	121 221,05 €
COLLEGE	COLLEGE HENRI NANS - AUPS	23018758	110 748,02 €
COLLEGE	NUMERIQUE EDUCATIF	23030985	100 195,32 €
ADMINISTRATION GENERALE	ACQUISITIONS VEHICULES/MATERIELS AP DIM	23040860	89 312,64 €
ADMINISTRATION GENERALE	ACQUISITIONS VEHICULES/MATERIELS AP DIM	23040864	89 312,64 €
ADMINISTRATION GENERALE	LOGISTIQUE PROPRETE SECURITE	23000947	86 719,42 €
COLLEGE	COLLEGE HENRI NANS - AUPS	23018741	86 443,15 €
COLLEGE	MOBILIER ET EQUIPEMENTS SCOLAIRES	23011512	85 365,32 €
COLLEGE	NUMERIQUE EDUCATIF	23024661	82 357,70 €
ADMINISTRATION GENERALE	ADMINISTRATION NUMERIQUE HORS AP	23029867	82 357,70 €
ADMINISTRATION GENERALE	ADMINISTRATION NUMERIQUE HORS AP	23030188	82 357,70 €
ADMINISTRATION GENERALE	PROGICIEL AS-TECH / DBEP EN AP	23021420	78 591,83 €
COLLEGE	NUMERIQUE EDUCATIF	23030986	72 731,29 €

COLLEGE	NUMERIQUE EDUCATIF	23027775	70 750,51 €
COLLEGE	NUMERIQUE EDUCATIF	23005790	60 610,98 €
ADMINISTRATION GENERALE	ADMINISTRATION NUMERIQUE HORS AP	23005790	60 610,97 €
ADMINISTRATION GENERALE	ADMINISTRATION NUMERIQUE HORS AP	23018632	56 162,99 €
COLLEGE	NUMERIQUE EDUCATIF	23029863	54 905,14 €
COLLEGE	MOBILIER ET EQUIPEMENTS SCOLAIRES	23018220	50 792,30 €
COLLEGE	COLLEGE HENRI NANS - AUPS	23040441	49 755,65 €
COLLEGE	COLLEGE HENRI NANS - AUPS	22027064	46 298,36 €
ADMINISTRATION GENERALE	ADMINISTRATION NUMERIQUE HORS AP	23026412	42 010,92 €
ADMINISTRATION GENERALE	ADMINISTRATION NUMERIQUE HORS AP	23026097	39 687,42 €
COLLEGE	COLLEGE HENRI NANS - AUPS	22027078	38 996,51 €
ADMINISTRATION GENERALE	ADMINISTRATION NUMERIQUE HORS AP	23028232	37 373,36 €
ADMINISTRATION GENERALE	ACQUISITIONS VEHICULES/MATERIELS AP DIM	23025028	36 203,11 €
ADMINISTRATION GENERALE	ACQUISITIONS VEHICULES/MATERIELS AP DIM	23025039	36 203,11 €
COLLEGE	COLLEGE HENRI NANS - AUPS	23018735	31 141,09 €
ADMINISTRATION GENERALE	LOGISTIQUE PROPRETE SECURITE	23026347	30 913,38 €
ADMINISTRATION GENERALE	ADMINISTRATION NUMERIQUE HORS AP	23026725	30 592,86 €
ADMINISTRATION GENERALE	ACQUISITIONS VEHICULES/MATERIELS AP DIM	23034263	28 958,52 €
ADMINISTRATION GENERALE	ACQUISITIONS VEHICULES/MATERIELS AP DIM	23024981	28 364,52 €
ADMINISTRATION GENERALE	ACQUISITIONS VEHICULES/MATERIELS AP DIM	23025074	28 364,52 €
ADMINISTRATION GENERALE	ACQUISITIONS VEHICULES/MATERIELS AP DIM	23025087	28 364,52 €
COLLEGE	COLLEGE HENRI NANS - AUPS	23023291	28 099,20 €

ADMINISTRATION GENERALE	ACQUISITIONS VEHICULES/MATERIELS AP DIM	23025066	27 614,74 €		
ADMINISTRATION GENERALE	ACQUISITION VEHICULES/MATERIELS FLOTTE BLANCHE DMI	23033850	26 841,73 €		
SOCIAL	CDE ACHAT ET ENTRETIEN DE VEHICULES	23005431	31 374,67 €		
SOCIAL	CDE ACHAT ET ENTRETIEN DE VEHICULES	23005432	31 374,67 €		
SOCIAL	CDE ACHAT ET ENTRETIEN DE VEHICULES	23005433	31 374,67 €		
SOCIAL	CDE ACHAT ET ENTRETIEN DE VEHICULES	23005430	32 011,15 €		

MPA/DF/
MBK

LE DÉPARTEMENT

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance du 19 mars 2024

N° : A4

OBJET : DEMANDE D'AIDES FINANCIERES AUPRES DE L'ETAT ET DE COLLECTIVITES TERRITORIALES AU TITRE DE L'EXERCICE 2023 - INFORMATION FAITE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.3211-2 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

La séance du 19 mars 2024 s'est tenue à 11h00 à Toulon, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental.

Pour ce dossier, le quorum est atteint et la présidence est assurée par Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental. Nombre de membres en exercice : 46

Présents : M. Thierry ALBERTINI, Mme Christine AMRANE, Mme Martine ARENAS, M. Stéphane ARNAUD, M. Bruno AYCARD, Mme Véronique BACCINO, M. Robert BENEVENTI, Mme Véronique BERNARDINI, Mme Nathalie BICAIS, M. Laurent BONNET, M. Michel BONNUS, M. Didier BREMOND, M. Christophe CHIOCCA, M. Guillaume DECARD, Mme Caroline DEPALLENS, Mme Manon FORTIAS, Mme Vesselina GARELLO, M. Jean-Martin GUISIANO, Mme Nathalie JANET, M. Dominique LAIN, Mme Chantal LASSOUTANIE, Mme Françoise LEGRAIEN, Mme Véronique LENOIR, M. Grégory LOEW, M. Nicolas MARTEL, Mme Josée MASSI, M. Jean-Louis MASSON, M. Christophe MORENO, M. Joseph MULE, Mme Christine NICCOLETTI, Mme Lydie ONTENIENTE, Mme Nathalie PEREZ LEROUX, M. Claude PIANETTI, Mme Marie-Laure PONCHON, M. Ludovic PONTONE, Mme Laetitia QUILICI, M. Louis REYNIER, Mme Valérie RIALLAND, M. Francis ROUX, Mme Andrée SAMAT.

Procurations : Mme Françoise DUMONT à M. Guillaume DECARD, M. Philippe LEONELLI à Mme Véronique LENOIR, M. Christian SIMON à Mme Nathalie JANET, M. Marc LAURIOL à Mme Andrée SAMAT, Mme Valérie MONDONE à Mme Josée MASSI, Mme Sonia LAUVARD à M. Christophe CHIOCCA.

Déports/Sorties : .

Absents/Excusés : .

Le Conseil départemental est appelé à examiner l'affaire citée en objet, inscrite à l'ordre du jour.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.3211-2 16°,

Vu la délibération du Conseil départemental n°A4 du 26 octobre 2022, complétée par la délibération n°A7 du 7 février 2023 et modifiée par la délibération n°A10 du 6 novembre 2023, donnant délégations de compétences au Président du Conseil départemental, notamment pour demander à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales l'attribution de subventions pour tout projet ou toute action quel que soit le montant,

Vu le rapport du Président,

Considérant l'information à la commission finances et ressources humaines du 4 mars 2024

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE :

- du récapitulatif des demandes d'aides financières formulées par le Président du Conseil départemental auprès de l'État et des collectivités territoriales, au titre de l'exercice 2023, pour un montant total de financements sollicités de 8 963 378,81 euros, tel que joint en annexe.

Signé : Jean-Louis MASSON
Président du Conseil départemental

Réception au contrôle de légalité : 21 mars 2024
Référence technique : 083-228300018-20240319-lmc180795-DE-1-1

Acte certifié exécutoire
le 22/03/2024

Pour le Président du Conseil départemental,
la directrice générale des services,
Virginie HALDRIC

Acte mis en ligne sur le site internet du Département du Var le : 22/03/2024

INTITULÉ DE LA DEMANDE	domaine	OBJET DE LA DEMANDE	DEMANDES AUPRÈS DE L'ETAT OU DE COLLECTIVITÉS TERRITORIALES	DATE DE LA DEMANDE	ETAT DE LA DEMANDE	MONTANT
AAP WEBRADIO	collège	Convention de financement appel à projets "une webradio, un parrain" Plan France 2030	DRANE	28/03/2023	Accordée	8 400,00 €
Appel à projets Fonds Mobilité Active (AAP FMA) n° 7	tourisme	Subvention pour un aménagement cyclable sur le RD 207 à Ollioules section Ouest	Etat (Préfet de Région)	21/04/2023	Accordée	104 325,00 €
Appel à projets Fonds Mobilité Active (AAP FMA) n° 7	environnemental	Subvention pour l'aménagement d'une voie verte le long de la RD N7 au Luc en Provence	Etat (Préfet de Région)	21/04/2023	Refusée	980 000,00 €
Appel à projets Fonds Mobilité Active (AAP FMA) n° 7	tourisme	Subvention pour l'aménagement de l'EuroVélo 8 entre Saint-Martin de Pallières et Artigues	Etat (Préfet de Région)	21/04/2023	Refusée	740 000,00 €
Appel à projets Fonds Mobilité Active (AAP FMA) n° 7	environnemental	Subvention pour l'aménagement d'une voie verte d'accès au village et d'un morceau de l'Eurovélo 8 à Sillans la Cascade	Etat (Préfet de Région)	21/04/2023	Refusée	1 057 500,00 €
Appel à projet Fonds Mobilité Active (AAP FMA) n° 7	tourisme	Solde de subvention pour l'aménagement du PCL entre l'avenue de France au Rayol Canadel sur Mer et l'avenue du capitaine Ducourneau au Lavandou	Etat (Préfet de Région)	21/04/2023	Refusée	678 117,00 €
Acte CO : 2023-332 G74	environnemental	Dispositif de surveillance estivale assurée par les forestiers sapeurs du Var au titre de l'année 2023	DDTM	24/04/2023	Accordée	119 700,00 €
Acte CO : 2023-832 G75	environnemental	Convention à passer avec la DDTM pour l'acquisition de 4 véhicules camion citerne de feux légers	DDTM	25/9/2023	Accordée	138 960,00 €
Acte CO : 2023-833 G75	environnemental	Convention à passer avec la DDTM pour l'acquisition d'1 tracteur forestier	DDTM	25/09/2023	Accordée	125 000,00 €
Subvention	environnemental	Demande de subvention concernant la maîtrise d'oeuvre et les travaux pour la restauration écologique du seuil du Béal sur l'Argens	Agence de l'eau	26/09/2023	En attente	1 000 000,00 €

Subvention	environnemental	Subvention étude prospective Var eau 2050 (50% du montant de l'opération)	Agence de l'eau	16/01/2023	En attente	175 076,50 €
Subvention	environnemental	Subvention étude prospective Var eau 2050 (18,5% du montant de l'opération)	Région	11/01/2023	Accordée	64 800,00 €
Subvention	collège	Dotation de soutien à l'investissement départemental	Etat (Préfet de Région)	21/03/2023	Accordée	1 612 965,15 €
Subvention	collège	Fonds verts (rénovation énergétique des bâtiments publics locaux) Collège Emile Thomas	Etat (Préfet de Région)	01/06/2023	Accordée	1 309 568,00 €
Subvention	collège	Fonds verts (rénovation énergétique des bâtiments publics locaux) Collège George Sand	Etat (Préfet de Région)	10/07/2023	Accordée	843 967,16 €
Appel à projets - FIPDR - programme S	collège	Sécurisation des établissements scolaires	Etat (Préfet de Région)	26/04/2023	Accordée	5 000,00 €
TOTAL DES FINANCEMENTS SOLLICITES						8 963 378,81 €

DGS/SG/
ED/VM

LE DÉPARTEMENT

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance du 19 mars 2024

N° : A5

OBJET : PRESENTATION DU RAPPORT 2023 SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

La séance du 19 mars 2024 s'est tenue à 11h00 à Toulon, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental.

Pour ce dossier, le quorum est atteint et la présidence est assurée par Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental. Nombre de membres en exercice : 46

Présents : M. Thierry ALBERTINI, Mme Christine AMRANE, Mme Martine ARENAS, M. Stéphane ARNAUD, M. Bruno AYCARD, Mme Véronique BACCINO, M. Robert BENEVENTI, Mme Véronique BERNARDINI, Mme Nathalie BICAIS, M. Laurent BONNET, M. Michel BONNUS, M. Didier BREMOND, M. Christophe CHIOCCA, M. Guillaume DECARD, Mme Caroline DEPALLENS, Mme Manon FORTIAS, Mme Vesselina GARELLO, M. Jean-Martin GUISIANO, Mme Nathalie JANET, M. Dominique LAIN, Mme Chantal LASSOUTANIE, Mme Françoise LEGRAIEN, Mme Véronique LENOIR, M. Grégory LOEW, M. Nicolas MARTEL, Mme Josée MASSI, M. Jean-Louis MASSON, M. Christophe MORENO, M. Joseph MULE, Mme Christine NICCOLETTI, Mme Lydie ONTENIENTE, Mme Nathalie PEREZ LEROUX, M. Claude PIANETTI, Mme Marie-Laure PONCHON, M. Ludovic PONTONE, Mme Laetitia QUILICI, M. Louis REYNIER, Mme Valérie RIALLAND, M. Francis ROUX, Mme Andrée SAMAT.

Procurations : Mme Françoise DUMONT à M. Guillaume DECARD, M. Philippe LEONELLI à Mme Véronique LENOIR, M. Christian SIMON à Mme Nathalie JANET, M. Marc LAURIOL à Mme Andrée SAMAT, Mme Valérie MONDONE à Mme Josée MASSI, Mme Sonia LAUVARD à M. Christophe CHIOCCA.

Départs/Sorties : .

Absents/Excusés : .

Le Conseil départemental est appelé à examiner l'affaire citée en objet, inscrite à l'ordre du jour.

Vu le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.3311-3 et D.3311-9,

Vu le rapport du Président,

Considérant l'information à la commission administration générale, moyens généraux et projets structurants du 4 mars 2024

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE :

- de la présentation du rapport de l'année 2023, tel que joint en annexe, sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement du Département, les politiques qu'il mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

Signé : Jean-Louis MASSON
Président du Conseil départemental

Réception au contrôle de légalité : 21 mars 2024
Référence technique : 083-228300018-20240319-lmc181732-DE-1-1

Acte certifié exécutoire
le 22/03/2024

Pour le Président du Conseil départemental,
la directrice générale des services,
Virginie HALDRIC

Acte mis en ligne sur le site internet du Département du Var le : 22/03/2024



LE DÉPARTEMENT

Égalité

entre les femmes et les hommes



Rapport 2023



Égalité Professionnelle

Rapport 2023

E d i t o

Comme chaque année, la présentation du rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes est l'occasion de rappeler l'engagement du Département en la matière. En 2023, le Département poursuit son effort, qu'il s'agisse de la prise en compte du sujet dans la conduite de ses politiques publiques ou de la promotion de l'égalité professionnelle au sein de l'administration départementale.

Ce rendez-vous annuel marque ici une étape. D'une part, il pose la première rétrospective du premier plan pluriannuel relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes 2021-2023. D'autre part, ce rapport se présente pour la dernière fois sous ce format : dès l'an prochain, nous aurons le plaisir de suivre l'avancée de la stratégie départementale en faveur de l'égalité et de l'équité entre les femmes et les hommes, soumise au vote du Conseil départemental le 19 mars 2024.

D'ici là, nous vous invitons à découvrir certaines des actions qui contribuent, au quotidien, à l'égalité entre les femmes et les hommes. En vous en souhaitant bonne lecture.



Valérie Rialland

Présidente de la commission collèges
et chargée du suivi de l'égalité femmes/hommes



Jean-Louis Masson

Président du Conseil départemental du Var

Le Département se mobilise pour l'égalité entre les femmes et les hommes

Depuis le 4 août 2014, la loi prévoit que les collectivités de plus de 20 000 habitants rédigent un rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes présenté à l'Assemblée départementale, préalablement au vote du budget.

Au-delà des obligations légales, le Département se mobilise pour :

poursuivre la progression de l'égalité dans la collectivité en sa qualité d'employeur,

et favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes à travers ses compétences, avec ses partenaires associatifs et institutionnels.

Le Département, par ses politiques qui touchent le quotidien des Varoises et des Varois, est un acteur incontournable de la lutte contre les inégalités femmes/hommes.

Le présent rapport propose un éclairage sur :

Partie 1 • P 3 à 30

Une démarche volontariste en matière d'égalité professionnelle

L'état des lieux de l'égalité dans la gestion des ressources humaines : recrutement, formation, temps de travail, promotion professionnelle, rémunération, articulation entre vie professionnelle et personnelle, ...

Le plan pluriannuel égalité femmes/hommes 2021-2023

Partie 2 • P 31 à 40

Le Département, acteur de l'égalité femmes/hommes au travers de ses politiques

Actions mises en œuvres et à entreprendre en coopération avec les acteurs locaux

Parité femmes/hommes dans les commissariats d'exposition organisés par le Département



Une démarche volontariste en matière d'égalité professionnelle

Une démarche de transformation à part entière

L'égalité femmes/hommes est appréhendée comme une démarche de transformation à part entière de l'administration départementale.

Dès 2021, un comité de pilotage commun a été mis en place et un premier plan pluriannuel en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes a été adopté pour la période 2021-2023.

Permettre à chacune et à chacun d'avoir les mêmes chances d'évolution professionnelle, tendre vers l'égalité en matière de rémunération, lutter contre toutes les formes de violence et de discrimination, former, communiquer et sensibiliser pour mieux prévenir les représentations stéréotypées, sont autant d'objectifs poursuivis par la démarche interne d'égalité femmes/hommes.

Un engagement de la collectivité renouvelé sur le sujet

En 2023, Madame Valérie Riolland, conseillère départementale présidente de la commission collèges s'est vue remettre une lettre de mission par le Président du Conseil départemental en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Cette mission vise notamment à mettre en place "une stratégie relative au renforcement de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les politiques publiques départementales comme dans le rôle d'employeur de notre institution". Des axes stratégiques seront ainsi proposés au vote en 2024 et traduits en plans d'action.

Par ailleurs, des temps consacrés au sujet sont mis en place. Le 8 mars 2023, à l'occasion de la journée internationale des droits de la femme, le Président du Conseil départemental a réuni les femmes maires et les conseillères départementales à un temps institutionnel d'échange, une première dans le Var. Ce rendez-vous sera réitéré et enrichi d'une dimension culturelle en 2024. L'idée d'un événement distinct du 8 mars plus particulièrement consacré aux questions d'équité entre les femmes et les hommes, associant les partenaires du Département, est également en réflexion.

Une démarche volontariste en matière d'égalité professionnelle

Situation en matière d'égalité femmes/hommes au Département du Var

La première partie du rapport présente les données clés de la collectivité en matière d'égalité professionnelle dans les ressources humaines. A cet effet, elle reprend les données relatives aux effectifs, aux recrutements, à la formation, au management, aux conditions de travail, à la rémunération et à l'articulation entre la vie professionnelle et familiale.



Ce rapport est réalisé avec les chiffres arrêtés au 31 décembre 2023. Il porte sur les données des années 2022 et 2023*. Les données comptabilisent les agents du Département du Var, de l'établissement du centre départemental de l'enfance (CDE), du laboratoire d'analyse départemental et les personnels mis à disposition de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH).



(*Les données encore non consolidées sont marquées d'un *)

Une démarche volontariste en matière d'égalité professionnelle

État des lieux de la mixité au sein de la collectivité

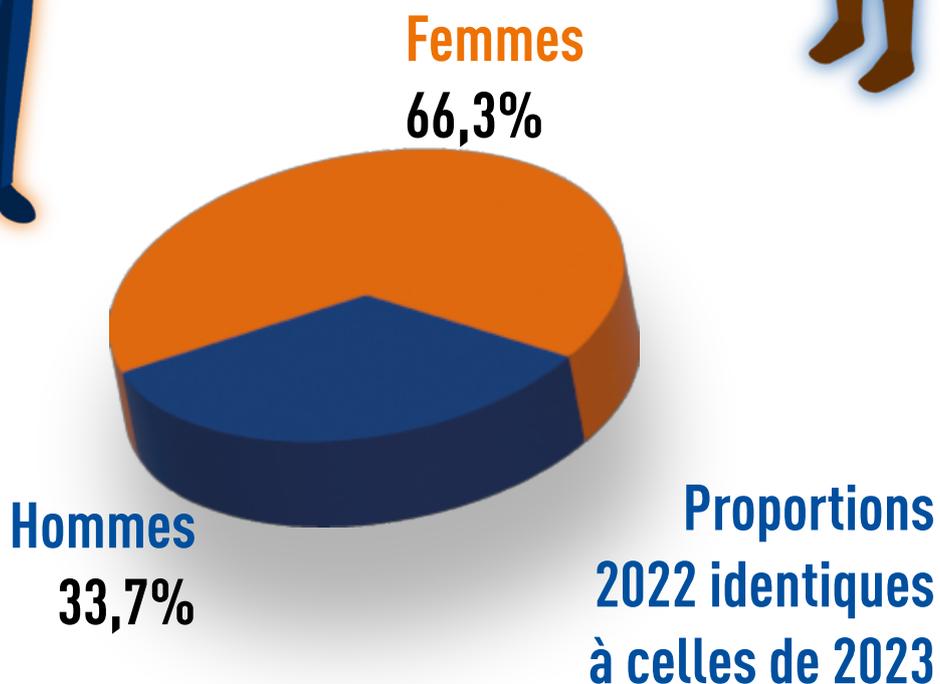
Les effectifs du Département

(au 31 décembre 2023)

En 2022, la proportion de femmes dans l'effectif départemental croît pour atteindre 66,3% (contre 65,6% en 2021). Cette proportion demeure identique en 2023.



Le ratio femmes/hommes dans les effectifs départementaux est ainsi supérieur à la moyenne nationale dans la fonction publique territoriale, qui est à 61 %.



*source : rapport annuel sur l'état de la fonction publique 2023.

Une démarche volontariste en matière d'égalité professionnelle

Pourcentage femmes/hommes dans les effectifs

Les proportions de femmes et d'hommes parmi les agents contractuels reprennent sensiblement la structure de l'effectif global de la collectivité, avec toutefois une proportion légèrement supérieure de femmes qui tend à décroître entre 2022 et 2023.

On constate ainsi 390 femmes contractuelles contre 189 hommes.

2022	Femmes	%	Hommes	%	Total
Fonctionnaires	2959	65.61%	1551	34.39%	4510
Contractuels	353	72.48%	134	27,52%	487
Total	3312	66,28%	1685	33,72%	4997



2023	Femmes	%	Hommes	%	Total
Fonctionnaires	3019	66.18%	1543	33.82%	4562
Contractuels	390	67.36%	189	32.64%	579
Total	3409	66,19%	1732	33,63%	5150

Une démarche volontariste en matière d'égalité professionnelle

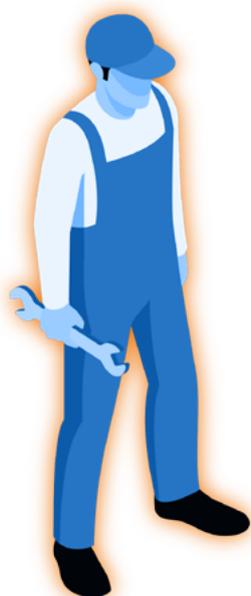
Filières, emplois et grades

L'analyse de la structure des effectifs par filière illustre les rapports fortement genrés entretenus avec le monde professionnel.

On notera la présence importante des femmes dans les filières sociales, médico-sociales, médico-techniques et administratives, et en miroir la plus forte représentation des hommes dans les filières technique et animation. Ce rapport se maintient d'une année sur l'autre dans des proportions similaires.

2022

Femmes	Filière	Hommes
87,07%↑	Administrative	12,93%↓
40,58%↑	Technique	59,42%↓
41,67%↑	Animation	58,33%↓
94,2%↓	Sociale	5,8%↑
92,93%↓	Médico-sociale	7,07%↑
81,82%↑	Médico-technique	18,18%↓
68,52%↓	Culturelle	31,48%↑
	Sportive	100%→



2023

Femmes	Filière	Hommes
86,91%↓	Administrative	13,09%↑
40,52%↓	Technique	59,48%↑
45,45%↑	Animation	54,55%↓
94,1%↓	Sociale	5,9%↑
92,96%↑	Médico-sociale	7,04%↓
88,89%↑	Médico-technique	11,11%↓
68,75%↑	Culturelle	31,25%↓
	Sportive	100%→

Les flèches indiquent l'évolution par rapport à l'année précédente

Une démarche volontariste en matière d'égalité professionnelle

Répartition femmes/hommes au sein de chaque catégorie

2022	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie H (Contrats de droits privés)
Femmes	1212 81,78%	444 66,57%	1594 57,80%	62 68,89%
Hommes	270 18,22%	223 33,43%	1164 42,20%	28 31,11%
Total	1482	667	2758	90

2023	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie H (Contrats de droits privés)
Femmes	1236 81,32%	446 65,98%	1641 58,17%	86 69,35%
Hommes	284 18,68%	230 34,02%	1180 41,83%	38 30,65%
Total	1520	676	2821	124



Assistants familiaux : répartition femmes/hommes



Le recrutement de nouveaux assistants familiaux aura permis, entre 2021 (31) et 2023 (40), d'accroître la part des hommes dans l'exercice de ce métier qui continue de faire l'objet de stéréotypes de genre dans la société et parmi les candidats potentiels.

2022	Nombre d'agents	%
Femmes	231	87.50%
Hommes	33	12.50%
Total	264	100%

2023	Nombre d'agents	%
Femmes	233	85.35%
Hommes	40	14.65%
Total	273	100%

Une démarche volontariste en matière d'égalité professionnelle

Âge moyen des effectifs féminins et masculins au sein du Département du Var

L'âge moyen des agents du Département s'accroît encore par rapport à 2021 (il était de 46,92 pour les femmes et 47,84 pour les hommes).

Ces chiffres sont supérieurs aux moyennes nationales*

*45 ans pour les femmes en 2021 dans la fonction publique territoriale, source rapport annuel sur l'état de la fonction publique 2023

En 2022

L'âge moyen
des femmes
travaillant au sein du Département est de
48,34 ans

celui
des hommes
est de
49 ans



En 2023

L'âge moyen
des femmes
travaillant au sein du Département est de
48,33 ans

celui
des hommes
est de
49,11 ans

Une démarche volontariste en matière d'égalité professionnelle

Répartition entre les femmes et les hommes sur les emplois fonctionnels, sur les postes de direction et d'encadrement.

2022	Femmes	%	Hommes	%	Total
DGS	1	100%	0	0%	1
DGA	1	25%	3	75%	4
Directeur	12	54,55%	10	45,45%	22
Directeur adjoint	12	57,89%	8	42,11%	19
Responsable de pôle	22	51,16%	21	48,84%	43
Responsable adjoint de pôle	11	52,38%	10	47,62%	21
Responsable de service	141	65,58%	74	34,42%	215
Responsable adjoint de service	15	88,24%	2	11,76%	17
Responsable de cellule	61	52,14%	56	47,86%	117
Chef d'équipe	7	11,48%	54	88,52%	61
Responsable de base	0	0%	4	100%	4
Responsable de centre territorial	0	0%	19	100%	19
Total général	282	51,93%	261	48,07%	543

La loi n° 2012-347 du 12 mars 2012, renforcée par la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 sur l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, a imposé aux employeurs publics des trois versants de la fonction publique un taux de primo-nominations équilibré de femmes et d'hommes de 40% depuis 2017, pour les emplois de l'encadrement supérieur et de dirigeants.

La loi n° 2023-623 du 19 juillet 2023 visant à renforcer l'accès des femmes aux responsabilités dans la fonction publique apporte des nouveautés sur :

- les nominations équilibrées (50% entre les femmes et les hommes à compter du 1er janvier 2026)
- les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes
- la publication annuelle de la somme des 10 rémunérations les plus élevées

Au niveau national, le bilan de ce dispositif est positif, puisque le taux de primo-nominations de femmes progresse depuis plusieurs années pour l'ensemble des emplois de direction concernés.



Une démarche volontariste en matière d'égalité professionnelle

Répartition entre les femmes et les hommes
sur les emplois fonctionnels,
sur les postes de direction et d'encadrement.



2023	Femmes	%	Hommes	%	Total
DGS	1	100%	0	0%	1
DGA	1	25%	3	75%	4
Directeur	11	50%	11	50%	22
Directeur adjoint	11	57,89%	8	42,11%	19
Responsable de pôle	21	51,22%	20	48,78%	41
Responsable adjoint de pôle	11	55%	9	45%	20
Responsable de service	135	64,90%	73	35,10%	208
Responsable adjoint de service	17	89,47%	2	10,53%	19
Responsable de cellule	65	53,72%	56	46,28%	121
Chef d'équipe	7	11,67%	53	88,33%	60
Responsable de base	0	0%	4	100%	4
Responsable de centre territorial	0	0%	18	100%	18
Total général	280	52,14%	257	47,86%	537

Une démarche volontariste en matière d'égalité professionnelle

Part des femmes et des hommes dans chaque périmètre de compétences



2022

Directeur Général Adjoint	Femmes	%	Hommes	%	Total
Mission CDT	806	60,33%	530	39,67%	1336
Mission MPA	531	63,82%	301	36,18%	832
Mission SH	1707	86,91%	257	13,09%	1964
Mission ST	210	26,99%	568	73,01%	778
Total	3254	66,27%	1656	33,73%	4910



2023

Directeur Général Adjoint	Femmes	%	Hommes	%	Total
Mission CDT	835	60,90%	536	39,10%	1371
Mission MPA	514	62,15%	313	37,85%	827
Mission SH	1779	86,95%	267	13,05%	2046
Mission ST	222	27,48%	586	72,52%	808
Total	3350	66,31%	1702	33,69%	5052

CDT : Citoyenneté et développement des territoires

MPA : Modernisation et de la performance de l'administration

SH : Solidarités humaines

ST : Structuration territoriale

Une démarche volontariste en matière d'égalité professionnelle

La formation

Le nombre total de jours de formations suivies par les femmes et les hommes recouvre, en 2023, les ratios femmes/hommes dans l'effectif départemental. On constate ainsi une proportion plus élevée de jours de formations pour les femmes, une tendance qui s'est accrue par rapport à l'année précédente.

Proportion d'agents partis en formation par catégorie et par genre

(Les chiffres sont arrêtés au 31/12/2023)

2022	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Statut particulier	Total
Femmes	772	178	640	12	1602
Hommes	173	123	651	1	948
Total	945	301	1291	13	2550

2023*	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Statut particulier	Total
Femmes	784	186	671	22	1663
Hommes	173	123	651	4	951
Total	957	309	1314	26	2606

Nombre de journées de formation par catégorie et par genre

2022	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Statut particulier	Total
Femmes	3176	526	1633	28	5 363 soit 60%
Hommes	604	506	2 476	3	3 589 soit 40%

2023*	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Statut particulier	Total
Femmes	3 816	665	1 629	47	6 157 soit 66%
Hommes	606	491	2 086	7	3 190 soit 34%

* données non consolidées en 2023

Une démarche volontariste en matière d'égalité professionnelle

La formation

Nombre d'agents ayant suivi une préparation aux concours, par catégorie et par genre

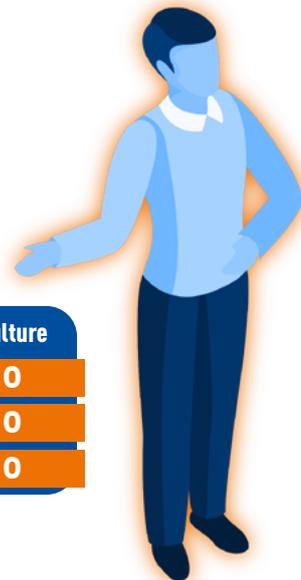
On constate une surreprésentation des femmes parmi les préparateurs aux concours. Elles sont 54 en 2023 contre 10 hommes, soit 84,1%.



2022

Femmes

	Nb d'agents*	Administrative	Social	Technique	Culture
Catégorie A	12	1	12	0	1
Catégorie B	4	4	0	0	0
Catégorie C	33	17	3	13	0



2022

Hommes

	Nb d'agents*	Administrative	Social	Technique	Culture
Catégorie A	3	0	0	3	0
Catégorie B	2	0	2	0	0
Catégorie C	5	5	0	0	0

Une démarche volontariste en matière d'égalité professionnelle

Dans la filière technique où la proportion de femmes est plus faible, les femmes sont aussi nombreuses que les hommes à avoir suivi une préparation aux concours.

2023

Femmes

	Nb d'agents*	Administrative	Social	Technique	Culture
Catégorie A	15	15	0	0	0
Catégorie B	4	2	0	2	0
Catégorie C	35	31	0	4	0



2023

Hommes

	Nb d'agents*	Administrative	Social	Technique	Culture
Catégorie A	3	3	0	0	0
Catégorie B	2	0	0	2	0
Catégorie C	5	1	0	4	0

*Données issues du RSU 2022

Une démarche volontariste en matière d'égalité professionnelle

Absentéisme pour raison de santé

On constate que l'absentéisme touche davantage les femmes que les hommes dans des proportions supérieures à leur part dans l'effectif départemental, notamment en ce qui concerne les absences pour maladies ordinaires et longue maladie. Ce constat vaut aussi bien pour l'effectif fonctionnaire que contractuel.

Nombre de fonctionnaires absents au moins un jour dans l'année

2022

Motif d'absence	Femmes	%	Hommes	%	Total
Maladie ordinaire	1651	70,17%	702	29,83%	2353
Longue maladie	230	70,99%	94	29,01%	324
Accident de travail	99	53,80%	85	46,20%	184
Accident de trajet	3	75%	1	25%	4
Maladie professionnelle	9	69,23%	4	30,77%	13
Total	1992	69,21%	886	30,79%	2878



2023

Motif d'absence	Femmes	%	Hommes	%	Total
Maladie ordinaire	1573	71,63%	623	28,37%	2196
Longue maladie	232	72,05%	90	27,95%	322
Accident de travail	144	58,30%	103	41,70%	247
Accident de trajet	1	50%	1	50%	2
Maladie professionnelle	2	50%	2	50%	4
Total	1952	70,44%	819	29,56%	2771

Une démarche volontariste en matière d'égalité professionnelle

Nombre de contractuels absents au moins un jour dans l'année

2022

Motif d'absence	Femmes	%	Hommes	%	Total
Maladie ordinaire	184	74,80%	62	25,20%	246
Longue maladie	4	100%	0	0%	4
Accident de travail	6	75%	2	25%	8
Accident de trajet	2	100%	0	0%	2
Total	196	75,38%	64	24,62%	260



2023

Motif d'absence	Femmes	%	Hommes	%	Total
Maladie ordinaire	95	80,51%	23	19,49%	118
Longue maladie	2	66,67%	1	33,33%	3
Accident de travail	10	71,43%	4	28,57%	14
Accident de trajet	2	100%	0	0%	2
Total	109	79,56%	28	20,44%	137

Une démarche volontariste en matière d'égalité professionnelle

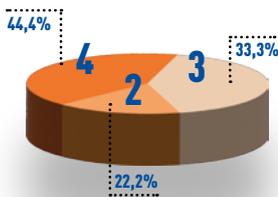
Parentalité

Le nombre de congés paternité s'est très nettement accru, passant de 3 en 2021 à 14 en 2022 et 13 en 2023. Cette évolution intervient à la faveur de l'augmentation de la durée de ces congés, mais aussi à la suite d'une communication sur les congés paternité, maternité et parental par le biais d'un triptyque joint aux bulletins de paie de janvier 2022.

Nombre d'agents ayant bénéficié de congés paternité, maternité ou parental, par catégorie

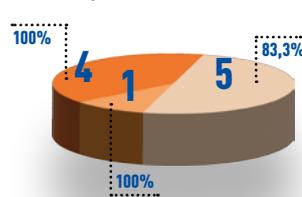
Congé parental 2022

100% de femmes



Congé parental 2023

90,91% de femmes

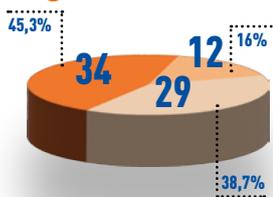


Congé parental 2023

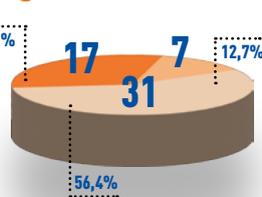
9,09% d'hommes



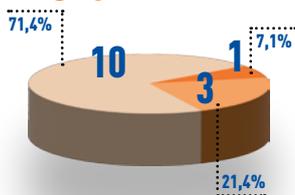
Congé maternité 2022



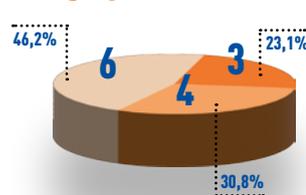
Congé maternité 2023



Congé paternité 2022



Congé paternité 2023



■ Catégorie A

■ Catégorie B

■ Catégorie C

Une démarche volontariste en matière d'égalité professionnelle

De même, si la part des hommes reste très nettement minoritaire parmi les agents s'étant absentés pour garder un enfant malade, elle tend à s'accroître, notamment parmi les fonctionnaires.

Nombre d'agents ayant bénéficié de congés pour enfant malade, par statut



2022	Femmes	%	Hommes	%	Total
Fonctionnaires	532	69,82%	130	17,06%	762
Contractuels	55	88,71%	7	11,29%	62
Total	587	71,24%	137	16,63%	824

2023	Femmes	%	Hommes	%	Total
Fonctionnaires	488	77,83%	139	22,17%	627
Contractuels	47	88,68%	6	11,32%	53
Total	535	78,68%	145	21,32%	680

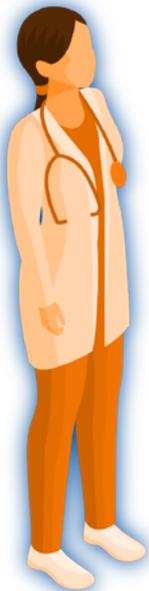


Une démarche volontariste en matière d'égalité professionnelle

Temps partiel

Le temps partiel reste très majoritairement féminin. L'augmentation de leur nombre entre 2022 et 2023 n'altère pas ces ratios, qui restent stables : seul 1 agent sur 10 en temps partiel est un homme.

2022	Femmes	%	Hommes	%	Total
Catégorie A	283	97,25%	8	2,75%	291
Catégorie B	87	90,63%	9	9,38%	96
Catégorie C	229	82,08%	50	17,92%	279
Total	599	89,94%	67	10,06%	666



2023	Femmes	%	Hommes	%	Total
Catégorie A	302	98,05%	6	1,95%	308
Catégorie B	93	93,00%	7	7%	100
Catégorie C	230	79,86%	58	20,14%	288
Total	625	89,80%	71	10,20%	696

Une démarche volontariste en matière d'égalité professionnelle

Rémunération et parcours professionnels

En 2022, la part des femmes et hommes dans les avancements de grade se rapproche de la structure de l'effectif départemental. Un nombre égal de femmes et d'hommes accèdent à la promotion interne.

En 2023, on observe un déséquilibre en faveur des femmes s'agissant des avancements de grade, et en faveur des hommes s'agissant de la promotion interne.

Répartition des agents promus par catégorie et par genre



2022	Femmes	%	Hommes	%	Total
Catégorie A	95	91,35%	9	8,65%	104
Catégorie B	6	15,79%	32	84,21%	38
Catégorie C	195	59,82%	131	40,18%	326
Total	296	63,25%	172	36,75%	468

2023	Femmes	%	Hommes	%	Total
Catégorie A	54	77,14%	16	22,86%	70
Catégorie B	51	87,93%	7	12,07%	58
Catégorie C	118	63,10%	69	36,90%	187
Total	223	70,79%	92	29,21%	315

Détail des promotions internes par catégorie et par genre

2022	Femmes	%	Hommes	%	Total
Catégorie A	4	?%	2	?%	6
Catégorie B	3	?%	2	?%	5
Catégorie C	1	?%	4	?%	5
Total	8	?%	8	?%	16

2023	Femmes	%	Hommes	%	Total
Catégorie A	4	100%	0	0%	4
Catégorie B	2	66,67%	1	33,33%	3
Catégorie C	9	26,47%	25	73,53%	34
Total	15	36,59%	26	63,41%	41



Une démarche volontariste en matière d'égalité professionnelle

Entre prise de conscience, débats et émulation d'idées, ces travaux ont permis de faire émerger des propositions qui enrichiront le prochain plan d'action égalité professionnelle tout en nourrissant la perspective d'une éventuelle démarche de labellisation.

Agir sur la base d'indicateurs précis

La mise en place du futur index "égalité professionnelle" dans la fonction publique, annoncée pour 2024, devrait notamment porter sur 3 critères :

- les écarts de rémunérations pour les titulaires et les contractuels 3 en 2022, la rémunération moyenne mensuelle brute ramenée en équivalent temps plein était de :



Salaire brut moyen mensuel par statut

	2022	Femmes	Hommes	Écart femmes/hommes
Fonctionnaires		3 116 €	3 012 €	+ 114 €
Contractuels		2 258 €	2 282 €	-24€

Les chiffres 2023 ne sont pas encore consolidés.

- les écarts de taux de promotion de grade en 2022, les femmes représentent 63,25% des bénéficiaires d'un avancement de grade et 36,75% des promotions internes
- la part de femmes parmi les plus hautes rémunérations en 2022, 4 femmes figurent parmi les 10 plus hautes rémunérations

Plan pluriannuel égalité femmes/hommes 2021-2023

La loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 a prévu l'obligation, pour les collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale de plus de 20 000 habitants, de se doter d'un plan d'action pluriannuel relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Ce plan de trois ans maximum comporte au moins des mesures afin de :

évaluer, prévenir et traiter
les écarts de rémunération
entre les femmes et les hommes

favoriser l'articulation
entre activité professionnelle
et vie personnelle et familiale

garantir leur égal accès
aux corps, cadres d'emplois,
grades et emplois
de la fonction publique

prévenir et traiter les discriminations,
les actes de violence,
de harcèlement moral ou sexuel
ainsi que les agissements sexistes

Le premier plan pluriannuel pris par arrêté n°2010-1492 du 23 décembre 2020 du Président a porté sur les années 2021 à 2023. Il comprend 5 axes :

Une démarche volontariste en matière d'égalité professionnelle

axe

1



Évaluer, prévenir les écarts de rémunération et le déroulement de carrière entre les femmes et les hommes

Engagements de la collectivité

- Réaliser un diagnostic de la situation existante
- Mesurer, comprendre et réduire les écarts
- Veiller à l'égalité de traitement dans le déroulement de carrière

La collectivité s'est engagée à identifier et analyser les écarts de rémunération.

Le diagnostic de la situation en matière d'égalité professionnelle a été réalisé par le cabinet Perfégal, mobilisé tout au long de l'année 2022. Les chiffres fournis par la DRH portaient sur la situation avant mise en œuvre du RIFSEEP. La méthodologie utilisée, avec le détail par filières, catégories, statut et la distinction entre le salaire réel brut et le salaire ramené en équivalents temps pleins servira de point de départ aux analyses comparatives.

Par ailleurs, l'annonce de la mise en place d'un index égalité professionnelle dans la fonction publique a introduit le suivi d'un nouvel indicateur à partir du rapport de 2023 (cf rapport annuel portant sur l'année 2022 : la rémunération moyenne toutes catégories confondues parmi les fonctionnaires ramenée en équivalents temps pleins. Il sera affiné en fonction du décret précisant les modalités de l'index qui devrait être mis en place dès cette année.

En fonction des résultats obtenus, la collectivité s'est engagée à mettre en œuvre les mesures nécessaires pour identifier, corriger et prévenir tout écart de rémunération qui ne soit pas pleinement justifiable.

Avec la mise en œuvre du RIFSEEP, à poste égal, les agents bénéficient d'un IFSE identique.

Une démarche volontariste en matière d'égalité professionnelle

Dès lors, le RIFSEEP introduit une nouvelle grille de lecture de l'analyse des inégalités salariales ramenées en équivalent temps plein. Pour analyser les écarts constatés, il convient dorénavant de prendre en compte la part de femmes et d'hommes parmi les agents bénéficiaires d'une garantie de maintien de salaires, la part de femmes et d'hommes dans chaque groupe de fonction ainsi que la part de femmes et d'hommes parmi les bénéficiaires du CIA.

La part des femmes parmi les agents bénéficiaires d'un temps partiel demeure un élément d'explication des écarts constatés sur les salaires réels.

Réduire les écarts

La collectivité s'est engagée à analyser les éventuels écarts dans les campagnes d'avancement

Concernant les campagnes d'avancement et la promotion interne, l'objectif posé était d'identifier la répartition genrée, par grade et filière. Chaque année, la communication suivant les campagnes d'avancements et promotions internes fait apparaître la part de femmes et d'hommes, de même que les données présentées dans le rapport annuel relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes.

Les déséquilibres éventuellement constatés doivent conduire à s'interroger sur les leviers à mettre en place pour permettre une égalité des chances en la matière. En 2022, un référentiel a été mis à disposition des managers pour objectiver les critères, par catégorie, déterminant une proposition d'avancement.

Une démarche volontariste en matière d'égalité professionnelle

axe

2



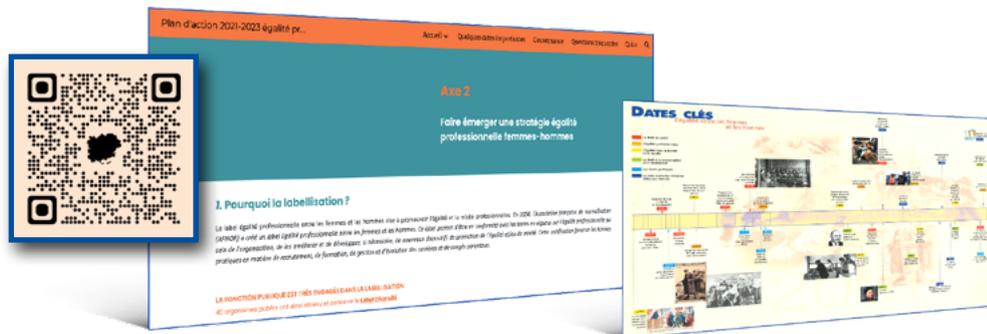
Faire émerger une stratégie d'égalité professionnelle femmes/hommes

Engagements de la collectivité

- Déployer une communication en direction de l'ensemble du personnel sur le thème de l'égalité femmes/hommes
- S'engager dans une démarche de labellisation et obtenir le label en matière d'égalité professionnelle

L'objectif était de créer une culture commune au sein de la collectivité sur la question de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Un Google site dédié est disponible sur la page d'accueil intranet depuis fin 2021. Il informe les agents sur les différents axes du plan d'action 2021-2023, l'état d'avancement de la réflexion au sein de la collectivité, les concepts clés et références normatives. Son alimentation régulière a néanmoins pu souffrir d'aléas. Aussi, sa pertinence et son contenu seront donc repositionnés à l'aune du prochain plan pluriannuel.



Avec l'accompagnement du CNFPT, des actions d'information/sensibilisation ont été organisées sous la forme de webinaires au cours de l'année 2021. Toutefois, faute d'un nombre suffisant d'agents inscrits, ces webinaires reconduits en 2023 par le CNFPT ont dû être annulés.

En 2022, la collectivité a eu recours à un marché avec le cabinet Perfégal afin de nous accompagner dans l'établissement d'un diagnostic.

Cet accompagnement a mobilisé les agents autour d'entretiens, de 4 focus groupes représentatifs des différentes catégories, métiers et sexes, ainsi que d'un questionnaire adressé à l'ensemble des agents au printemps 2022.

Une démarche volontariste en matière d'égalité professionnelle

Focus sur les résultats du questionnaire

764 personnes ont répondu,
soit **15,5%** de l'effectif total de la collectivité,
dont **574 femmes** et **190 hommes** (25% des répondants).

Quelques enseignements clés

Les **hommes** répondants sont proportionnellement plus nombreux **64%**
que les **femmes 44%** à penser que l'égalité entre les sexes
est assurée au sein de la collectivité.

La situation en matière d'articulation entre vie professionnelle et familiale est peu satisfaisante
pour **30% des femmes** en catégorie A **23% des hommes** en catégorie A
32% en catégorie B **28%** en catégorie B
27% en catégorie C **14%** en catégorie C

L'accès à la promotion est jugé égal pour **64,2%** des répondants hommes
contre **44,3%** des répondants femmes.

Top 3 des domaines d'amélioration de la situation en matière d'égalité professionnelle jugés prioritaires par les répondants

1. La lutte contre les violences sexistes et sexuelles au travail
2. l'égalité salariale
3. l'articulation vie professionnelle / vie privée

La procédure de labellisation et le chemin à parcourir pour y parvenir sont désormais connus, et les axes d'amélioration dégagés ont vocation à alimenter le prochain plan pluriannuel.

La journée du 8 mars 2023 a été l'occasion de mettre en avant une communication spécifique tout au long de la semaine sur ce thème sur l'intranet et la page LinkedIn du Département. Ont notamment été mis en avant les thèmes "nos scientifiques sont des femmes", les agents exerçant un métier considéré comme "genré" en direction de l'autre sexe, ou encore un podcast des femmes de l'équipe de direction générale.

Une démarche volontariste en matière d'égalité professionnelle

axe

3



Créer les conditions d'un égal accès des femmes
et des hommes aux métiers et aux responsabilités

Engagements de la collectivité

- Favoriser la mixité des métiers
- Sensibiliser et former sur la mixité des métiers

Cet engagement fait l'objet d'une attention au long cours dont il est difficile de dresser un bilan factuel.

Les discriminations fondées sur les représentations et les stéréotypes de genre associés aux métiers n'ont ainsi pas leur place dans les recrutements et la mobilité interne. Il en va du principe d'égalité d'accès à l'emploi public, qui s'oppose tout autant aux logiques de quotas visant un hypothétique rattrapage en matière de mixité dans certains métiers pouvant être considérés comme "genrés".

Dès lors, la collectivité mise sur l'égalité des chances d'accès aux métiers et aux parcours professionnels, par la formation tout au long de la carrière, la sensibilisation des managers et la preuve par l'exemple.

Ainsi, la valorisation des parcours plus atypiques a débuté en 2023 (cf supra) et pourra se poursuivre. Elle intervient également dans la promotion des métiers du Département auprès des collégiennes et des collégiens (accueil de stagiaires de 3e, forum des métiers, ...).


VAR *Mon métier a du sens !*
emploi public
 LE SALON
Judi 9 novembre 2023



Une démarche volontariste en matière d'égalité professionnelle

axe 4



Distinguer les temps de vie professionnelle et de vie personnelle

Engagements de la collectivité

- Communiquer sur les dispositifs existants (congé paternité et maternité, congé parental,...) et l'aide apportée par la collectivité pour faciliter la vie personnelle des agents
- Mieux articuler l'organisation du temps de travail

Un triptyque a été diffusé à l'ensemble des agents dans les bulletins de paie de janvier 2022 afin de détailler les droits en matière de congés parentaux. Le guide du nouvel arrivant, distribué à compter de 2023, contient également une rubrique dédiée à la question. Le nombre de congés paternité s'est nettement accru, passant de 3 en 2021 à 14 en 2022 puis à 13 en 2023.



Concernant le temps de travail, la collectivité a fait le choix de maintenir, à l'occasion de la mise en place des 1607h, la possibilité d'aménager son temps de travail sur quatre jours et demi. C'est un avantage certain pour l'équilibre de temps de vie. Par ailleurs, les formulaires de demande de temps partiel ont fait l'objet d'une simplification en 2023.

Enfin, les managers sont encouragés à faire respecter le droit à la déconnexion (absence de mails en soirée et le week-end) et à ne pas organiser de réunions tardives en soirée. Nos outils ne permettent pas, sur la période étudiée et dans le respect de la protection des données personnelles, d'en suivre la traduction concrète au moyen d'indicateurs.

Une démarche volontariste en matière d'égalité professionnelle

axe
5



Prévenir les discriminations, les actes de violence, de harcèlement ainsi que les agissements sexistes faits aux agent.e.s sur le lieu de travail

Engagements de la collectivité

Organiser des opérations d'information/sensibilisation

Mettre en œuvre un dispositif de signalement garantissant :

- La confidentialité des données recueillies
- Un traitement rapide et objectif des situations
- L'impartialité et l'indépendance du traitement
- La neutralité vis-à-vis de la victime et de l'auteur des actes

Un dispositif de recueil et de traitement des signalements est opérationnel depuis janvier 2022. Il a été confié à un prestataire extérieur pour garantir la neutralité de l'intervention. Un triptyque a été adressé à tous les agents de la collectivité pour les informer de la mise en place du dispositif, également détaillé sur l'intranet.

En 2023, un nouveau prestataire, Qualisocial, a été désigné pour prendre le relai d'AlloDiscrim, qui assurera :

- des prestations de conseils activables par les agents et/ou l'employeur
- un accompagnement et une orientation des signalements recevables
- un accompagnement de l'autorité territoriale au traitement des faits signalés

Ainsi tous les personnels de la collectivité ont été informés de l'existence de ce dispositif et ont pu disposer d'un kit de communication dématérialisé leur permettant d'accéder à tous les liens informatiques explicatifs, et de saisine, kit personnalisé par la collectivité à travers un mail utilisateur tout le monde (21/06/2023), et la réalisation d'un site dédié sur l'intranet afin d'informer les agents de l'existence du dispositif.

Suivant les mêmes garanties, la plateforme Qualicare pourra également conduire des enquêtes approfondies.

Ce dispositif s'adresse aux agents s'estimant victimes ou témoins sur le lieu de travail :

- d'atteintes volontaires à leur intégrité=violences
- de discrimination
- de harcèlement moral ou sexuel
- d'agissements sexistes
- de menaces
- de tout acte d'intimidation.

Le caractère confidentiel des saisines ne permet pas de rendre compte du nombre de saisines liées aux agissements sexistes et au harcèlement sexuel.

Une sensibilisation obligatoire sur le sexisme et le harcèlement sexuel au travail devrait démarrer en 2024, avec l'accompagnement du CNFPT. Elle a vocation à être généralisée à l'ensemble des agents de la collectivité selon une programmation pluriannuelle.



Le Département acteur de l'égalité femmes/hommes au travers de ses politiques

Le Département du Var est conscient de ces enjeux d'égalité, avec une Assemblée départementale où la parité est de mise depuis 2015.

En s'appuyant sur ses compétences sociales mais aussi ses politiques sportives et culturelles, le Département assume un rôle de proximité primordial pour une société plus égalitaire. Il collabore avec ses partenaires, sur les territoires, pour promouvoir l'instauration dans les faits d'une véritable égalité.

Les inégalités entre les femmes et les hommes sont notamment le résultat d'une construction sociale qui se fonde sur de nombreux stéréotypes présents dans la famille, l'éducation, la culture, les médias, le monde du travail... Autant de domaines où le Département a la volonté d'agir.



Des actions à entreprendre dans ces domaines de compétences
et en coopération avec les acteurs locaux :

- | | |
|---|--|
| sensibiliser la jeunesse | lutter contre les stéréotypes |
| favoriser l'accès à l'emploi,
à l'autonomie et à l'insertion sociale | accompagner les victimes
de violences conjugales |
| veiller à la représentation
des femmes dans l'offre culturelle | favoriser l'égal accès aux pratiques
sportives et culturelles |
| soutenir l'accès aux droits | |

Sans être exhaustif, le présent rapport met en lumière un panel d'actions mises en œuvre, en mettant cette année l'accent sur la jeunesse et la garde d'enfants en soutien aux démarches d'insertion.

Le Département acteur de l'égalité femmes/hommes au travers de ses politiques

Des modes de garde pour faciliter les parcours d'insertion

Le sujet de la garde d'enfants est l'un des principaux freins identifiés à l'emploi, et partant, un levier important pour favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes. A cet égard, trois dispositifs soutenus par le Département bénéficient aux femmes et aux hommes inscrits dans un parcours d'insertion.

Les crèches AVIP

Les Crèches À Vocation d'Insertion Professionnelle

Les crèches à vocation d'insertion professionnelle (AVIP), ont pour mission de favoriser l'accès à l'emploi des parents, ayant des enfants de moins de 3 ans, engagés dans un parcours d'insertion professionnelle.

Cette action s'adresse notamment aux allocataires du revenu de solidarité active, relevant d'un accompagnement global ou socio-professionnel.

Les objectifs principaux sont de :

- lever les freins d'accès à l'emploi, sachant que la garde d'enfants constitue le 2^e frein après la mobilité ;
- soutenir les parents dans leurs responsabilités éducatives (les actions de soutien à la parentalité sont associées aux parcours d'insertion, un référent famille est présent au sein de chaque structure).

Ce dispositif bénéficie d'un cofinancement CAF et CD83 (Montants forfaitaires).

Dans ce cadre, le soutien du Département se traduit par un financement fléché sur les places dédiées au dispositif au sein de divers établissements d'accueil de jeune enfant (EAJE) qui se voient octroyer le label "AVIP" en partenariat avec la CAF, France Travail et les missions locales.



Le Département acteur de l'égalité femmes/hommes au travers de ses politiques



Les crèches AVIP



L'ambition partenariale vise à développer de nouvelles places sur le territoire varois, notamment sur les zones les moins couvertes. En 2023, de nouvelles crèches sont labellisées pour un meilleur maillage territorial sur l'ensemble du territoire varois (zones blanches ou territoires aux besoins tendus). Ainsi après Toulon, La Seyne-sur-Mer, Sanary-sur-Mer, La Garde, Hyères, Draguignan et St-Raphaël :

- Provence Verte avec **20 places** AVIP en diffu sur 10 communes,
- La Valette-du-Var avec **6 places** AVIP,
- renfort sur Toulon avec **6 places** AVIP.

soit **32** nouvelles places pour un total de **190** places AVIP



Soit un budget départemental en 2023 de 380 000€ qui sera renforcé en 2024 pour accompagner la poursuite du déploiement du dispositif, en partenariat avec la Caisse d'allocations familiales (CAF).

Le Département acteur de l'égalité femmes/hommes au travers de ses politiques

Les crèches AVIP

Les publics bénéficiaires :

- les parents d'enfants de moins de 3 ans qui sont demandeurs d'emploi.
- Une priorisation est donnée aux :
 - allocataires du RSA, bénéficiaires d'un accompagnement professionnel, et tout particulièrement du coaching intensif Direc'emploi dans le cadre de stratégie VAR insertion travail
 - demandeurs d'emploi bénéficiaires d'un accompagnement global (réalisé en binôme avec un travailleur social le plus souvent du Département)
 - personnes recherchant un emploi dans les métiers dits "en tension",
 - jeunes de moins de 26 ans engagés dans un dispositif d'insertion professionnelle.



L'orientation des publics vers les crèches AVIP et le délai de réponse apportée :



L'entrée en crèche AVIP se fait uniquement sur orientation d'un prescripteur habilité (France Travail, CEDIS, Maison de l'emploi, missions locales...). Les parents qui font une demande spontanée auprès d'une crèche sont automatiquement redirigés vers un référent emploi afin de faire le lien avec le parcours d'insertion dans l'emploi. **La crèche AVIP a un délai de 72h pour répondre au référent emploi** qui fait le lien avec le parent demandeur.

La durée de présence dans le dispositif est de 12 mois maximum. Dans les faits, elle est majoritairement de 6 à 12 mois ou de 3 à 6 mois. **Le volume d'heures octroyées pour la garde d'enfant est généralement lié au parcours emploi du parent.** Il peut être ajusté, en cours de dispositif, au plus près des besoins repérés au regard du parcours emploi.

Le Département au travers de ses politiques

Les crèches AVIP

Quelques chiffres

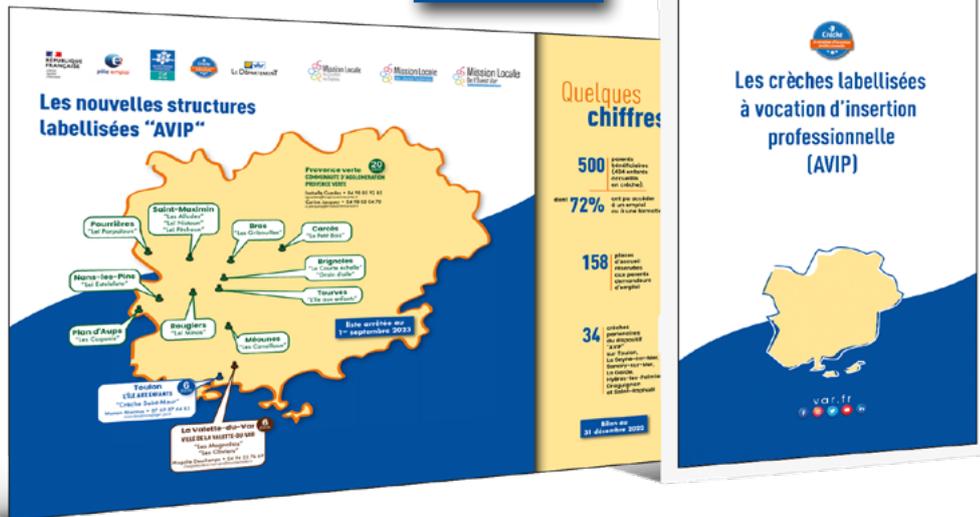
En 2022, **500** parents bénéficiaires
434 enfants accueillis en crèche sur **158** places

dont **36%** de familles monoparentales
(avec **179** mères isolées sur **180**
parents seuls et **500** parents au total)

72% des parents bénéficiaires ont pu accéder
à une formation ou un emploi (intérim, CDD, CDI)

grâce à l'obtention d'une place en crèche
40 % dès l'entrée dans le dispositif
et **32%** en différé

Plaquette de présentation label crèches AVIP



Le Département acteur de l'égalité femmes/hommes au travers de ses politiques

Les crèches AVIS

Déploiement des places en crèches à Vocation d'insertion sociale (AVIS)

Les travaux du schéma départemental des services aux familles (SDSF) ont fait émerger la nécessité de construire une offre adaptée à un public plus éloigné de l'emploi : pour certaines familles, le chemin du retour vers l'emploi peut être très long car les freins à lever sont très importants : précarité, logement, santé, violence conjugale...



Il s'agit donc de prioriser et de sécuriser la réussite du parcours de (ré) insertion sociale avant même d'envisager un parcours de retour à l'emploi pour les parents en grande précarité ou en situation d'exclusion.

Les crèches offrent, au-delà du simple moyen de garde, un lieu propice à l'éveil et la socialisation de l'enfant ainsi qu'un temps de répit parental pour le parent et un lieu d'accompagnement à la parentalité.

L'objectif poursuivi par un dispositif de type «AVIS» est donc d'agir afin de favoriser l'accès en crèche des familles en grande précarité. Il s'agit d'un dispositif de crèches préventives pour des enfants qui n'auraient pas accès au mode de garde collectif,

permettant :

- d'agir en faveur de la socialisation des enfants et de la détection de difficultés particulières
- aux parents d'être accompagnés dans la parentalité, tout en développant leur propre projet de vie et leur parcours d'insertion



Le Département est partenaire de ce dispositif expérimental lancé par la CAF et opérationnel depuis septembre 2023. Deux structures ont été retenues : **les crèches MAMI et le CEDIS, pour une vingtaine de places.** Ainsi le dispositif AVIS a accueilli, sur le dernier quadrimestre, 36 enfants orientés par les travailleurs sociaux du Département, mais aussi des structures de la protection de l'enfance (établissements d'accueil mère-enfant). Cette dynamique confirme le besoin de ce type de dispositif, permettant aux enfants de bénéficier d'une première socialisation et aux parents de se mobiliser pour leur parcours d'insertion sociale.

55% des enfants bénéficiaires
sont issus de familles monoparentales

Le Département acteur de l'égalité femmes/hommes au travers de ses politiques

Parents SOLOS83

L'opération PARENTS SOLOS83 vise à proposer aux familles monoparentales inscrites dans une dynamique de recherche d'emploi un accompagnement global d'une durée de sept mois ainsi qu'un espace garderie à destination des enfants de 0 à 6 ans au sein d'un lieu unique sécurisant pour les familles.

La richesse de l'accompagnement réside dans le double regard porté sur les situations, sur le volet insertion professionnelle et sur le soutien à la parentalité. Cet accompagnement mis en œuvre par une équipe pluridisciplinaire repose sur l'articulation des temps de vie (familial/professionnel/personnel).

La dimension collective permet également par la mise en œuvre d'ateliers d'impulser une dynamique de groupe propice à la valorisation des potentiels et des ressources de chacun.

Cette action expérimentale est portée par le CIDFF sur le territoire de la métropole Toulon Provence Méditerranée. Le dispositif est financé par le Département (budget de 650 K€ pour 2023-2024) pour partie au travers de fonds européens dont il assure la gestion, en partenariat avec la CAF.

Sur l'année 2023, 55 familles monoparentales ont bénéficié d'un accompagnement dans le cadre de l'action PS83+.

Le dispositif tend à promouvoir l'égalité femmes/hommes car il répond à un besoin qui se concentre sur un public en précarité que sont les familles monoparentales très majoritairement féminines tout en étant ouvert à tout public.

Présentation



Fiche communication



Plaque actions



1 famille française
sur **4** est monoparentale

Dans **82 %** des cas
elles sont composées
d'une mère avec ses enfants

Le Département

acteur de l'égalité femmes/hommes
au travers de ses politiques

Les actions en direction de la jeunesse

l'égalité femmes-hommes dans les actions en direction de la jeunesse

Appel à projets éducatifs dans les collèges

Tous les ans, dans le cadre d'un appel à projet, le Département sollicite les collèges afin qu'ils proposent des projets pédagogiques autour de thématiques variées. Depuis l'année scolaire 2021/2022, une thématique "égalité filles-garçons" a été intégrée à cet appel à projets.

En 2023, deux projets ont porté sur l'égalité filles-garçons :

- lutter contre les stéréotypes de genre et l'intolérance au collège Jacques Prévert aux Arcs-sur-Argens (400 €)
- Good morning La Seyne-sur-Mer, dessins de presse égalité filles/garçons au collège Henri Wallon (1500 €)

Dessins réalisés par les élèves de 4^e du collège Henri Wallon à La Seyne-sur-Mer dans le cadre du projet Good morning.



Un Conseil départemental des jeunes paritaire

En 2023, le Département a mis en place un Conseil départemental des jeunes. Les 46 conseillers ont été élus parmi les délégués de classe de 5^e, par binôme fille-garçon. L'égalité représentation des filles et des garçons a été une volonté forte du Département.

Après une séance d'installation le 29 novembre 2023, les conseillers ont été réunis en commissions thématiques. Dans le cadre de ses premiers travaux sur la citoyenneté, la question de l'égalité entre les filles et les garçons a été identifiée par les enfants et intégrée dans les projets qui seront travaillés durant leur mandat de deux ans.



Le Département acteur de l'égalité femmes/hommes au travers de ses politiques

La soirée des champions



Le dispositif de primes à l'excellence et à la performance s'adresse aux athlètes varois et varoises âgés de 12 à 25 ans et licenciés dans le Var qui ont obtenu au cours de la saison précédente, un titre de Champion de France, d'Europe, du Monde, Olympique ou Paralympique, au plus haut niveau de la discipline sportive pratiquée.

La soirée des champions honore les sportives et sportifs primés dans les catégories disciplines individuelles et par équipe et dans les sports collectifs. Le 1^{er} décembre 2023, 189 athlètes ont été récompensés dont 90 féminines :

115 athlètes par équipe
dont **58** féminines

74 athlètes individuels
dont **32** féminines

Ce dispositif contribue à valoriser les talents et à promouvoir l'engagement sportif des jeunes, femmes et hommes.

Les interventions du centre de santé sexuelle dans les collèges

Au travers de ses missions en matière de protection maternelle et infantile, le Département met en place des interventions auprès des collégiens autour des questions d'égalité des genres. Vie sexuelle, consentement, vie relationnelle et affective, violences, harcèlement et cyber harcèlement sont abordés à cette occasion.

Par ailleurs, des permanences d'écoute et d'orientation à destination des jeunes sont mises en place sur l'ensemble du territoire varois.

Les commissariats d'exposition

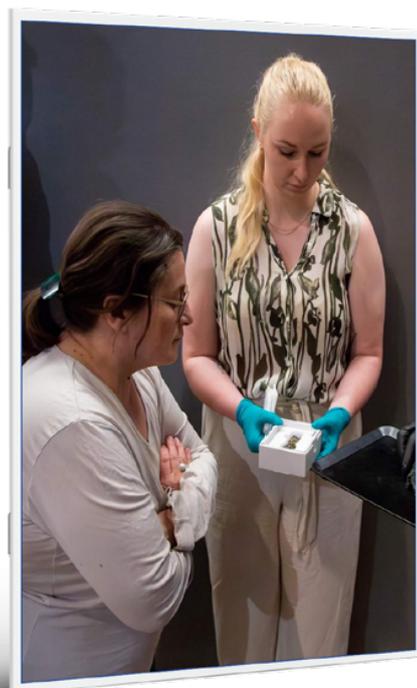
Parité femmes/hommes dans les commissariats d'exposition organisés par le Département

Le Département accorde une attention particulière à la représentation équilibrée des femmes et des hommes dans son offre culturelle. C'est également le cas dans les commissariats d'exposition.

Depuis une quinzaine d'années en France et à l'international, le nombre de commissaires d'exposition croît et la parité de la profession progresse puisque les femmes occupent aujourd'hui 56% des postes.

En 2023, Isabelle Bardiès-Fronty a assuré le commissariat de l'exposition Trésors du royaume de Lotharingie, l'héritage de Charlemagne qui s'est tenue du 1^{er} juillet 2023 au 8 octobre 2023 à l'Hôtel départemental des expositions (HDE) de DRAGUIGNAN

D'origine toulonnaise, **Isabelle Bardiès-Fronty** est conservatrice générale au musée de Cluny, musée national du Moyen Âge, et responsable d'enseignement à l'école du Louvre.





Égalité Professionnelle

Rapport 2023



DGS/SG/
ED/VM

LE DÉPARTEMENT

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance du 19 mars 2024

N° : A6

OBJET : AXES STRATEGIQUES EN FAVEUR DE L'EQUITE ET DE L'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES DANS LE VAR

La séance du 19 mars 2024 s'est tenue à 11h00 à Toulon, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental.

Pour ce dossier, le quorum est atteint et la présidence est assurée par Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental. Nombre de membres en exercice : 46

Présents : M. Thierry ALBERTINI, Mme Christine AMRANE, Mme Martine ARENAS, M. Stéphane ARNAUD, M. Bruno AYCARD, Mme Véronique BACCINO, M. Robert BENEVENTI, Mme Véronique BERNARDINI, Mme Nathalie BICAIS, M. Laurent BONNET, M. Michel BONNUS, M. Didier BREMOND, M. Christophe CHIOCCA, M. Guillaume DECARD, Mme Caroline DEPALLENS, Mme Manon FORTIAS, Mme Vesselina GARELLO, M. Jean-Martin GUISIANO, Mme Nathalie JANET, M. Dominique LAIN, Mme Chantal LASSOUTANIE, Mme Françoise LEGRAIEN, Mme Véronique LENOIR, M. Grégory LOEW, M. Nicolas MARTEL, Mme Josée MASSI, M. Jean-Louis MASSON, M. Christophe MORENO, M. Joseph MULE, Mme Christine NICCOLETTI, Mme Lydie ONTENIENTE, Mme Nathalie PEREZ LEROUX, M. Claude PIANETTI, Mme Marie-Laure PONCHON, M. Ludovic PONTONE, Mme Laetitia QUILICI, M. Louis REYNIER, Mme Valérie RIALLAND, M. Francis ROUX, Mme Andrée SAMAT.

Procurations : Mme Françoise DUMONT à M. Guillaume DECARD, M. Philippe LEONELLI à Mme Véronique LENOIR, M. Christian SIMON à Mme Nathalie JANET, M. Marc LAURIOL à Mme Andrée SAMAT, Mme Valérie MONDONE à Mme Josée MASSI, Mme Sonia LAUVARD à M. Christophe CHIOCCA.

Déports/Sorties : .

Absents/Excusés : .

Le Conseil départemental est appelé à examiner l'affaire citée en objet, inscrite à l'ordre du jour.

Vu le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.3311-3 et D.3311-9,

Vu le rapport 2023 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes,

Vu le rapport du Président,

Considérant la nécessaire exemplarité et la responsabilité des collectivités territoriales en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, tant au plan de la gestion des services publics que dans la conduite de leurs politiques publiques,

Considérant la volonté du Département de jouer pleinement son rôle et de faire changer durablement les comportements en la matière, de par ses partenariats, son échelle d'intervention sur tous les territoires du Var et de par la diversité et l'étendue de ses compétences,

Considérant l'intérêt de privilégier une approche guidée par l'équité afin de concourir non seulement à l'égalité des chances mais aussi à l'égalité réelle entre les Varoises et des Varois, où qu'ils résident et quels que soient leur âge et leur situation,

Considérant l'avis de la commission administration générale, moyens généraux et projets structurants du 4 mars 2024

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'affirmer solennellement l'engagement du Département dans le renforcement de l'égalité et de l'équité entre les femmes et les hommes, tant dans les politiques publiques départementales que dans son rôle d'employeur public,

- d'adopter les principaux axes stratégiques de la politique départementale en matière d'équité et d'égalité entre les femmes et les hommes pour la période de 2024 à 2028, tels que développés dans l'annexe jointe,

- d'approuver le principe de la création d'un observatoire départemental de l'équité entre les femmes et les hommes, en lien avec l'ensemble des politiques publiques départementales.

Adopté à l'unanimité.

Signé : Jean-Louis MASSON
Président du Conseil départemental

Réception au contrôle de légalité : 21 mars 2024
Référence technique : 083-228300018-20240319-lmc181769-DE-1-1

Acte certifié exécutoire
le 22/03/2024

Pour le Président du Conseil départemental,
la directrice générale des services,
Virginie HALDRIC

Acte mis en ligne sur le site internet du Département du Var le : 22/03/2024

AXES STRATÉGIQUES DE LA POLITIQUE DÉPARTEMENTALE EN MATIÈRE D'ÉQUITÉ ET D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Axe stratégique 1 – L'équité dans l'offre départementale de services aux Varoises et Varois

Il s'agit de faire en sorte que l'égalité femmes-hommes s'incarne peu importe le territoire dans lequel on vit et la situation dans laquelle on se trouve. Transversal, le sujet a vocation à être pris en compte dans l'ensemble des politiques publiques varoises :

- observer et évaluer, lorsque cela est pertinent, nos politiques et actions sous l'angle du genre de leurs bénéficiaires, enrichie d'une grille de lecture territoriale,
- prendre en compte l'équité et de l'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes les politiques et les projets publics,
- améliorer la connaissance et faciliter l'accès aux dispositifs qui concourent à l'égalité et à l'équilibre des tâches entre les femmes et les hommes dans le cadre familial, de la parentalité, social et du handicap.

Axe stratégique 2 – Mobiliser les partenaires et collectivités varoises sur les questions d'équité femmes-hommes

3 idées :

- créer et animer un réseau autour d'un observatoire et d'un dialogue alimenté par des rendez-vous récurrents, notamment avec les communes,
- avoir une veille attentive sur l'équilibre dans les soutiens financiers (sections sportives, choix des oeuvres, ...), objectiver les éventuels déséquilibres pour les corriger,
- encourager la mixité dans les projets financés.

Axe stratégique 3 – Promouvoir l'égalité des chances et des droits dès le plus jeune âge

Il s'agit d'investir la dimension culturelle de l'égalité femmes-hommes par la lutte contre les préjugés et la sensibilisation de la jeunesse, et notamment de :

- veiller dans les collèges à équilibrer les deux sexes dans les interventions extérieures (dans la présentation des métiers, les interventions culturelles et sportives, ...),
- multiplier les relais pour la promotion de l'égalité, s'appuyer sur les acteurs départementaux, les associations (projets, relais, sensibilisation) et le Conseil départemental des jeunes,
- traduire les principes d'égalité entre les femmes et les hommes dans le projet éducatif varois et la politique jeunesse, en cours de définition.

Axe stratégique 4 – L'équité dans l'accompagnement de toutes les situations et les difficultés de la vie

L'action départementale sera en faveur de tous les publics vulnérables, mais plus particulièrement il ressort que ces sujets sont très liés aux questions d'équité femmes-hommes :

- familles monoparentales,
- victimes de violences conjugales,
- insertion / places en crèches,
- aidants.

Des efforts pourront être orientés sur d'autres champs en fonction des travaux de l'observatoire.

Axe stratégique 5 – La promotion de l'équité professionnelle femmes-hommes

Il s'agit de promouvoir l'équité dans toutes ses formes possibles, dans le fonctionnement des services et de l'activité du Département.

Cet axe se concrétise notamment par les objectifs suivants :

- mettre en œuvre les plans pluriannuels relatifs à l'égalité entre les femmes et les hommes et assurer un suivi annuel des indicateurs clés de l'index égalité dans la fonction publique, notamment en termes de rémunérations
- animer le sujet tant auprès des élus que des agents, sensibiliser, former et accorder une attention particulière à la lutte contre les stéréotypes de genre dans la communication départementale,
- garantir une équité dans les toutes les procédures de management des ressources humaines, notamment les jurys de sélection en vue des recrutements d'agents publics,
- intégrer la prise en compte du sujet par les prestataires du Département en adaptant, à chaque fois que cela est possible, les procédures des achats et des marchés publics.

DGS/SG/
DT

LE DÉPARTEMENT

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance du 19 mars 2024

N° : A7

OBJET : PRESENTATION DU RAPPORT DE DEVELOPPEMENT DURABLE “NATURELLEMENT VAR” ET DE PERFORMANCE 2023

La séance du 19 mars 2024 s’est tenue à 11h00 à Toulon, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental.

Pour ce dossier, le quorum est atteint et la présidence est assurée par Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental. Nombre de membres en exercice : 46

Présents : M. Thierry ALBERTINI, Mme Christine AMRANE, Mme Martine ARENAS, M. Stéphane ARNAUD, M. Bruno AYCARD, Mme Véronique BACCINO, M. Robert BENEVENTI, Mme Véronique BERNARDINI, Mme Nathalie BICAIS, M. Laurent BONNET, M. Michel BONNUS, M. Didier BREMOND, M. Christophe CHIOCCA, M. Guillaume DECARD, Mme Caroline DEPALLENS, Mme Manon FORTIAS, Mme Vesselina GARELLO, M. Jean-Martin GUISIANO, Mme Nathalie JANET, M. Dominique LAIN, Mme Chantal LASSOUTANIE, Mme Françoise LEGRAIEN, Mme Véronique LENOIR, M. Grégory LOEW, M. Nicolas MARTEL, Mme Josée MASSI, M. Jean-Louis MASSON, M. Christophe MORENO, M. Joseph MULE, Mme Christine NICCOLETTI, Mme Lydie ONTENIENTE, Mme Nathalie PEREZ LEROUX, M. Claude PIANETTI, Mme Marie-Laure PONCHON, M. Ludovic PONTONE, Mme Laetitia QUILICI, M. Louis REYNIER, Mme Valérie RIALLAND, M. Francis ROUX, Mme Andrée SAMAT.

Procurations : Mme Françoise DUMONT à M. Guillaume DECARD, M. Philippe LEONELLI à Mme Véronique LENOIR, M. Christian SIMON à Mme Nathalie JANET, M. Marc LAURIOL à Mme Andrée SAMAT, Mme Valérie MONDONE à Mme Josée MASSI, Mme Sonia LAUVARD à M. Christophe CHIOCCA.

Déports/Sorties : .

Absents/Excusés : .

Le Conseil départemental est appelé à examiner l'affaire citée en objet, inscrite à l'ordre du jour.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 3121-21 prévoyant que chaque année, le Président rend compte au conseil départemental, par un rapport spécial, de la situation du Département, de l'activité et du financement des différents services du Département.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.3311-2, prévoyant que préalablement aux débats sur le projet de budget, le Président du conseil départemental présente un rapport sur la situation en matière de développement durable, dont les modalités d'élaboration sont fixées par décret D.3311-8,

Vu le code de l'environnement,

Vu le code de la construction et de l'habitation et son article L. 174-1,

Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 modifiée portant engagement national pour l'environnement,

Vu le décret n°2011-687 du 17 juin 2011 modifié relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

Vu la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages,

Vu la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets,

Vu le document de référence « Éléments méthodologiques pour l'élaboration du rapport sur la situation en matière de développement durable » établi par le Commissariat général au développement durable, en avril 2016,

Vu la délibération du Conseil départemental n° A10 du 3 avril 2023 concernant Naturellement Var : Le développement durable au cœur des politiques départementales, en partenariat avec les acteurs du territoire, pour et avec les Varois,

Vu le rapport du Président,

Considérant l'information à la commission développement durable, mobilités douces et performance énergétique du 29 février 2024

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE :

- de la présentation du rapport Naturellement Var - Développement durable et performance pour l'année 2023, joint en annexe.

Signé : Jean-Louis MASSON
Président du Conseil départemental

Réception au contrôle de légalité : 21 mars 2024
Référence technique : 083-228300018-20240319-lmc182127-DE-1-1

Acte certifié exécutoire
le 22/03/2024

Pour le Président du Conseil départemental,
la directrice générale des services,
Virginie HALDRIC

Acte mis en ligne sur le site internet du Département du Var le : 22/03/2024

**RAPPORT DE
DÉVELOPPEMENT
DURABLE**
Naturellement Var
ET DE PERFORMANCE
2023





En 2023, investie dans ses engagements pour le quotidien comme pour l'avenir, la majorité départementale a pris un engagement fort en votant sa politique cadre de développement durable : "Naturellement Var", qui déploie une feuille de route volontaire et ambitieuse sur les 5 ans à venir.

Cette politique, articulée autour de 2 principes, 4 axes et 6 défis, place le développement durable au cœur des politiques départementales, en partenariat avec les acteurs du territoire, pour et avec les Varoises et les Varois.

Le Département se veut **exemplaire dans son fonctionnement et la réduction de son impact carbone**, par les économies d'énergie qui se sont élevées cette année à -13,06 % sur le chauffage des bâtiments administratifs, par la labellisation imprim'vert de l'imprimerie départementale, mais également via la commande publique qui représente un volume d'achats de 150 millions d'Euros/an. La formidable force que représentent les agents du Département (5 200 agents) est placée au cœur de cette dynamique de transformation.

L'action sociale, ADN du Département, est placée au cœur du développement durable du Var. Le Département accompagne les plus démunis dans le développement durable notamment sur la lutte contre la précarité énergétique. Il développe un Var accessible et inclusif, avec l'accompagnement de 32 projets d'habitat inclusif, sur 21 communes pour 244 bénéficiaires.

Le Var est acteur de la transformation et de l'animation durable des territoires avec ses partenaires. Ainsi, la mise en oeuvre des 47 actions que compte le Plan vélo départemental est l'occasion de co-construire des projets avec les EPCI.

Enfin, **le Var préserve ses ressources naturelles pour et avec les nouvelles générations**, avec le lancement de l'étude prospective Var eau 2050, lors des Assises départementales de l'eau organisées le 30 mai 2023 à Draguignan avec 250 personnes, ou encore le vote de la politique de soutien à l'adaptation et à la modernisation des économie agricoles, forestières, pêches et aquacoles du Var, le 6 novembre 2023.

Ces objectifs, des plus ambitieux, seront atteints avec l'implication de tous. C'est pourquoi nous saluons et encourageons l'investissement des citoyens comme celui de nos partenaires institutionnels et privés.

Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin, le Var de demain est entre les mains de tous !



Jean-Louis Masson

Président du Conseil départemental



Andrée Samat

4^e Vice-Présidente du Conseil départemental

Présidente de la commission transition énergétique, développement durable et mobilités douces

POLITIQUE NATURELLEMENT VAR

4 AXES STRATÉGIQUES DU PLAN D'ACTION

AXE 1

le Var exemplaire dans son fonctionnement et la réduction de son impact carbone

AXE 2

La solidarité, ADN du Département, est placée au cœur du développement durable du Var

AXE 3

le partenariat est le moteur du Var pour la transformation et de l'animation durable de ses territoires

AXE 4

le Var préserve ses ressources naturelles pour et avec les nouvelles générations

2 PRINCIPES DE LA POLITIQUE

- intégrer les objectifs du développement durable dans le pilotage de toutes les politiques départementales
- positionner la gouvernance au cœur de l'action, avec le développement du partenariat et la recherche de la meilleure façon d'associer l'utilisateur



Face aux enjeux à la fois climatiques, de transition écologique et de solidarités humaines, le Département du Var affirme sa volonté politique en matière de développement durable. Sous l'impulsion de Jean-Louis Masson, Président du Conseil départemental du Var, une politique volontaire et ambitieuse s'est co-construite avec la participation active des élus et des agents départementaux. Un plan d'actions sur 5 ans a été voté. Il s'articule autour de 2 principes, 4 axes et 6 défis : Naturellement Var !

Ce rapport constitue, pour le Département du Var, **un rendez-vous annuel dédié pour représenter des actions réalisées dans le cadre de la politique Naturellement Var**, afin de mesurer sa contribution au développement durable et de rechercher des actions d'amélioration.

Pour la collectivité, c'est également **un outil d'accompagnement au changement** du fonctionnement interne, vers une plus grande transversalité et une sensibilisation accrue des agents sur cette thématique.

Enfin, dans **une volonté de transparence et de présentation de l'information à destination du public**, il s'agit de rendre compte de l'investissement du Département dans le développement durable et d'en partager les objectifs.

6 DÉFIS À RELEVÉ

DÉFI 1

atteindre d'ici 3 ans l'objectif de zéro déchet plastique non recyclé/non réutilisé produit par le fonctionnement et les projets départementaux

DÉFI 2

en articulation avec la politique de l'habitat, proposer un plan de lutte ambitieux, sur 5 ans, contre la précarité énergétique, pour les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs

DÉFI 3

équiper en installations d'énergies renouvelables au moins 60 sites en 5 ans de façon qu'ils s'auto-alimentent et proposer un dispositif qui contribue à développer cette production par les autres acteurs publics (offices de l'habitat, EPCI, etc.)

DÉFI 4

d'ici 5 ans, en articulation avec le plan vélo, élaborer et commencer à déployer un plan de soutien aux mobilités douces sur l'ensemble du Département

DÉFI 5

prendre position comme pilote de la ressource eau dans le territoire d'ici 3 ans (étude prospective Var eau 2050, soutien aux intercommunalités dans l'exercice de cette compétence, etc.)

DÉFI 6

porter, d'ici 5 ans, une ambition départementale autour d'une alimentation locale, de qualité, respectueuse des ressources et porteuse d'identité forte ("à la table du Var")

MÉTHODE D'ÉLABORATION ET DE LECTURE DU RAPPORT

Ce rapport présente un bilan non exhaustif des actions emblématiques réalisées dans le cadre de la politique Naturellement Var sur l'année 2023.

Il répond à la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite loi Grenelle 2, introduisant, pour les collectivités de plus de 50 000 habitants, l'obligation de présenter **un rapport annuel sur leur situation en matière de développement durable**. La loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets a renforcé et précisé les enjeux de ce rapport. L'article L3311-2 du Code général des collectivités territoriales présente le cadre et les objectifs de ce rapport.

Conformément au décret d'application (n°2011-687) du 17 juin 2011, ce rapport comporte :

- le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité, rassemblées sous l'axe 1 : "le Var exemplaire dans son fonctionnement et la réduction de son impact carbone";
- le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur le territoire varois, rassemblés sous les axes 2, 3 et 4, ainsi que dans les pages de présentation des défis.

Conformément à l'article 180 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021, depuis le 1er janvier 2024, ce rapport précise le programme d'actions mis en place pour assurer la réduction de la consommation d'énergie des bâtiments ou des parties de bâtiment à usage tertiaire dont la collectivité territoriale est propriétaire, dans un objectif de respect des obligations prévues à l'article L. 174-1 du code de la construction et de l'habitation.

Il répond à la l'article L3121-21 du code général des collectivités territoriales, indiquant que le Président du conseil départemental présente **un rapport sur la situation du Département, de l'activité et du financement des différents services du Département**.

Ainsi ce document constitue le rapport de performance du Département du Var sur l'année 2023, au cœur des territoires et dans toutes ses missions de service public

Ce bilan d'activité est présenté à la fois dans le détails des actions mais également par les indicateurs de performance rassemblés par compétences : solidarité, collèges, sport/jeunesse/enseignement supérieur et recherche, culture, routes/réseaux, tourisme et environnement.

Ce rapport présente la tendance du bilan financier réalisée à ce jour et sera consolidé et complété par le compte administratif 2023 à venir.

L'action départementale est reliée aux cinq finalités du développement durable définies par la loi (article L.110-1 du Code de l'environnement), par l'ajout des pictogrammes :



La lutte contre le changement climatique



La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ainsi que la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent



La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations



L'épanouissement de tous les êtres humains



La transition vers une économie circulaire

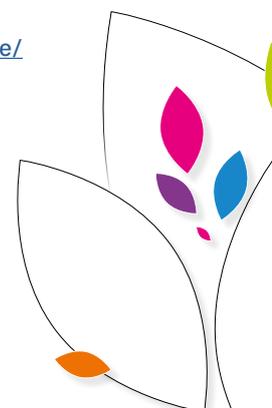
Conformément à l'article L3311-2 du Code général des collectivités territoriales, ce rapport évoque la contribution à l'atteinte des 17 objectifs de développement durable inscrits au programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté le 25 septembre 2015 par l'Assemblée générale des Nations unies.



En septembre 2015, les 193 États membres de l'ONU ont adopté le programme de développement durable à l'horizon 2030, intitulé Agenda 2030. C'est un agenda pour les populations, pour la planète, pour la prospérité, pour la paix. Il porte une vision de transformation de notre monde en éradiquant la pauvreté et en assurant sa transition vers un développement durable.

Au cœur de l'Agenda 2030, 17 objectifs de développement durable ont été fixés. Ils couvrent l'intégralité des enjeux de développement durable dans tous les pays tels que le climat, la biodiversité, l'énergie, l'eau, la pauvreté, l'égalité des genres, la prospérité économique ou encore la paix, l'agriculture, l'éducation, etc.

Pour en savoir plus : <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>



SOMMAIRE

I LES AXES DE LA POLITIQUE NATURELLEMENT VAR

- **Axe 1 : le Var exemplaire dans son fonctionnement et la réduction de son impact carbone** 9
- **Axe 2 : l'action sociale, ADN du Département, est placée au coeur du développement durable du Var** 10
- **Axe 3 : le Var, acteur de la transformation et de l'animation durable des territoires avec ses partenaires** 11
- **Axe 4 : le Var préserve ses ressources naturelles pour et avec les nouvelles générations** 12

II LES DÉFIS DE LA POLITIQUE NATURELLEMENT VAR

Avancement des 6 défis 15-16

III LE PROGRAMME DE RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE DANS LES BÂTIMENTS TERTIAIRES

Programme d'action pour l'application du décret tertiaire 19-20

IV LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

- **Solidarité** 23
- **Collèges** 23
- **Sports et jeunesse** 24
- **Culture** 24
- **Routes et réseaux** 25
- **Tourisme** 25
- **Environnement** 26
- **Qualité et performance de l'administration** 26





LES AXES DE LA POLITIQUE NATURELLEMENT VAR

Axe 1 : le Var exemplaire dans son fonctionnement et la réduction de son impact carbone

Bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité.

Focus



Mettre en oeuvre le schéma de promotion des achats publics socialement et économiquement responsables (SPASER) - 2023-2026

Le Département du Var a voté son nouveau schéma de promotion des achats publics socialement et économiquement responsables (SPASER) le 3 avril 2023.

Il engage les achats du Département selon des axes de transition écologique et de solidarité, tout en facilitant l'accès à la commande publique pour favoriser le développement des très petites entreprises (TPE) et moyennes entreprises (PME).

Pour accompagner cette action le Département a formé son personnel. Le facilitateur départemental pour l'accompagnement des clauses sociales est intervenu auprès des agents de la commande publique et de l'action culturelle afin de sensibiliser à l'insertion des clauses sociales et à l'intérêt de mettre en œuvre des marchés réservés.

Lors des cinq formations dédiées au développement durable, des thématiques telles que les obligations liées au développement durable, ou les clauses et critères environnementaux dans les marchés de service ont été abordées. Le Département a proposé des formations sur mesure sollicitées par les directions opérationnelles. Par ailleurs, le site internet dédié "développement durable et commande publique" a régulièrement été mis à jour et enrichi de nouvelles rubriques comme celle relative à l'égalité femmes - hommes.

Focus



Mettre en oeuvre le plan de réduction et l'optimisation du traitement des déchets de la collectivité

Le Plan de réduction et l'optimisation du traitement des déchets répond aux enjeux suivants :

- réduire la production de déchets et leur impact sur l'environnement
- gérer les déchets comme une ressource, selon la hiérarchie : réutilisation (fournitures de bureau, mobilier...), recyclage, valorisation (bio-déchets, bouchons)
- traiter efficacement les déchets ultimes : optimiser le choix de la filière d'élimination
- enregistrer le suivi de la gestion des déchets dangereux sur la plateforme "Track Déchets"

Le Département développe le tri interne des déchets de l'administration. Déjà mis en oeuvre sur les bâtiments principaux de Toulon (papier-carton / emballage plastique-métal / autres déchets), il sera déployé sur l'ensemble des bâtiments en prenant en compte les consignés de tri spécifiques à chaque territoire. Le Département organise la centralisation de la gestion des déchets produits par plusieurs de ses directions pour optimiser leur traitement. Un diagnostic global sur les déchets de la collectivité a identifié 15 typologies de déchets différents qui peuvent être communs à plusieurs directions (DEEE, DASRI, Batteries, Bois, Métaux, biodéchets etc...). Un service est maintenant chargé de cette gestion centralisée, pour optimiser la collecte et la recherche de filières de recyclage et de traitement. Ce service renseignera la plateforme Track déchets pour les déchets dangereux qu'il gère.

Focus



Définir et mettre en oeuvre le plan d'animation et de communication de la politique Naturellement Var et la transition écologique et sociale à destination des agents de la collectivité - La semaine Naturellement Var

Le Département du Var a organisé sa 1ère semaine Naturellement Var, du 18 au 22 septembre 2023, en lien avec les semaines européennes du développement durable, du 18 septembre au 8 octobre et le clean up day mondial qui s'est tenu le 16 septembre.

Cette semaine est l'occasion de poser des actions concrètes d'engagement de tous les agents dans la politique Naturellement Var.

Cette semaine a rencontré un vif succès avec 1 044 agents (soit 20% de l'effectif) engagés dans l'une des 24 actions proposées par les directions investies, sur les thématiques :

- des déchets (plastiques notamment) et du recyclage (avec un projet de réutilisation du matériel d'exposition)
- de la mobilité douce, avec la création d'une équipe de "vélo-taffeurs" investis pour accompagner leurs collègues sur ce mode de déplacement
- de la solidarité avec la participation à une course solidaire (89 agents ont participé à "La Pradétane" le 17 septembre, pour la lutte contre les violences faites aux femmes)
- de nombreuses actions de sensibilisation et de formation sur la transition écologique, son "poids en CO2" (ou comment passer de 10 tonnes de CO2 / an / personne à 2 tonnes en 2050), un "serious game" en ligne, des écogestes sur l'énergie, ...

Enfin, pour entraîner tous les agents de la collectivité dans une action commune, le Département a organisé un grand nettoyage des messageries, accompagné de webinaires et de tutoriels, mais aussi de rencontres dédiées, pour prendre de "bonnes habitudes numériques".

Le Département a prolongé cette semaine avec l'inauguration, le 28 septembre, de racks de vélos électriques mis à la disposition des agents pour leur déplacements professionnels en ville.

Focus



Obtenir et assurer le suivi de la label Imprim'vert pour l'imprimerie départementale

Le Département a sollicité la labellisation auprès d'Imprim'vert. Un référent régional est venu faire un audit du fonctionnement de l'imprimerie départementale au regard des critères du label. Il a émis des avis favorables sur une majorité de points et a formulé des préconisations sur quelques autres à améliorer.

Une fois les ajustements faits, la candidature a été présentée à une commission d'attribution régionale qui se déroule à la Chambre du commerce et de l'industrie deux fois par an.

Le Département a obtenu ce label.

Pour garder le label, il faut maintenir les efforts. Durant les 2 prochaines années, le Département assurera un suivi "en ligne" du respect des critères du label. Puis la troisième année, un auditeur viendra à nouveau contrôler le maintien, voire l'amélioration des performances de l'imprimerie.

Il était important pour la collectivité que les Varois et les agents aient connaissance des engagements et des efforts faits en la matière. Et ce label confirme l'action déjà engagée à tous les niveaux.

Axe 2 : l'action sociale, ADN du Département, est placée au coeur du développement durable du Var

Bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur le territoire

Focus



Accompagner le développement d'habitats inclusifs via l'aide à la vie partagée (AVP) dans le Var - appels à candidatures

Dans le cadre de son Schéma départemental de l'autonomie 2020 - 2024, le Département souhaite soutenir l'habitat inclusif en tant que lieu de vie des personnes âgées et/ou de personnes en situation de handicap en mettant en place l'aide à la vie partagée (AVP) afin de développer une offre alternative au tout établissement et favoriser le maintien à domicile et l'inclusion dans les territoires.

Un premier appel à projet avait été lancé en 2022, dans le cadre de l'accord pour l'habitat inclusif, passé entre le Département, la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie et l'Etat représenté par le Préfet. 21 projets d'habitat inclusif sur l'ensemble de territoire varois ont été retenus, pour 10 porteurs de projets, 156 habitants dont 121 personnes en situation de handicap et 35 personnes âgées

Cette action est reconduite avec le lancement en octobre 2023 d'un second appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour définir les contours d'une seconde programmation pour 2024/2030. Le Département a accompagné cet appel de plusieurs actions d'information notamment lors de la rencontre départementale de l'habitat inclusif organisée le 15 novembre 2023 au Muy à destination des Maires, services des communes et structures du champs médico-social, pour présenter la stratégie départementale en matière d'habitat inclusif et présenter l'AMI 2023.

Pour le second AMI, sur les 17 projets reçus, ce sont 11 nouveaux projets qui ont été retenus, pour 88 nouveaux bénéficiaires, dont 63 personnes âgées de plus de 65 ans et 25 personnes en situation de handicap.

Enfin, le Département travaille à l'intégration de la logique de l'adaptation des logements et la recherche d'accessibilité des résidences via ses conseils aux communes pour les documents d'urbanisme et grâce à son partenariat avec les bailleurs sociaux.

Focus



Ouvrir deux points d'accueil de la Maison Départementale pour les Personnes Handicapées à Toulon et Draguignan

Depuis le 6 novembre 2023, la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) a ouvert 2 nouveaux points d'accueil "décentralisés" à Draguignan (Pôle médico-social - 380, rue Jean Aicard) et à Toulon (Pôle médico-social Vincent Allègre - 254, avenue Rageot de la Touche) afin de faciliter l'accès aux droits du public.

Sur ces 2 sites, des agents de la Direction de l'Action Sociale de Proximité et des agents de la MDPH vont assurer conjointement l'accueil des usagers.

Ces points d'accueil seront pérennisés, à partir de janvier 2024, sur Toulon : 2,5 jours par semaine (lundi, mardi après-midi et vendredi) et Draguignan 4 jours par semaine (du lundi au vendredi midi).



Axe 3 : le Var, acteur de la transformation et de l'animation durable des territoires avec ses partenaires

Bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur le territoire

Focus



Relancer le Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires (PDESI)

Un environnement préservé, des paysages époustouflants, une météo clémente tout au long de l'année... Le Var dispose d'atouts remarquables pour la pratique des sports de pleine nature. Ses sites exceptionnels en font une destination idéale pour les sportifs. Toutes les activités de pleine nature peuvent se pratiquer : l'escalade, la plongée, la randonnée à pied, à cheval, en vélo, l'aviron, le tir à l'arc, la course d'orientation, les sports nautiques, motorisés et bien d'autres...

Le Département souhaite favoriser le développement des sports de pleine nature, tout en préservant son environnement exceptionnel.

A la suite du vote d'une délibération cadre en date du 16 juin 2023 sur la mandature 2023/2028, la Commission départementale des espaces, sites et itinéraires (CDESI) a été réunie le 10 octobre 2023 à Toulon. L'ensemble des acteurs varois du sport de nature est à nouveau regroupé dans cette instance de concertation sous la présidence de Département du Var.

Cette réunion a permis de proposer au Département, la validation de :

- l'actualisation de la composition de la CDESI
- l'actualisation du Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires (PDESI)
- la précision du mode de fonctionnement de l'instance et de l'inscription au PDESI
- la reprise des groupes projets par thématiques

Ces divers points feront l'objet d'une notification départementale en début d'année 2024.

Pour accompagner la communication sur cette politique, le site départemental des sports de nature est en cours de transformation pour être plus interactif. Un plan de communication renforcé est prévu à la fin des travaux pour le courant de l'année 2024.

Sur le terrain, 18 900€ ont été alloués aux comités sportifs pour la gestion et l'entretien des sites sportifs inscrits au PDESI dont un nouveau partenariat avec le CD de cyclotourisme.

Enfin une modification de la gestion des sites d'escalade est en cours pour aboutir au passage de contrats d'entretien pour 2024.

Focus



Mettre en oeuvre le Plan vélo départemental - dévoilement officiel de l'itinéraire du Tour du Verdon à Vélo

Le Département a adopté son Plan vélo en février 2023. Il compte 47 actions réparties en 5 axes thématiques : le tourisme et la communication, le développement des infrastructures, l'exploitation de la DATA, le vélo au collègue et la mobilité solidaire.

En 2023, le Département a porté le plan vélo auprès des territoires. Il a rencontré les 12 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) pour identifier les actions qui pourraient être co-construites.

Le Département poursuit son action en termes d'aménagement du territoire. En 2023, nous comptons 156 kilomètres cumulés de voies aménagées en faveur du tourisme en modes doux :

- sur le parcours cyclable du littoral (PCL) : 96 km dont 84 km en site propre
- sur l'EuroVelo 8 (EV8) : 60 km dont 28 km en site propre

Afin d'optimiser la connaissance de l'utilisation de ces voies et pour en améliorer la gestion et l'offre de services, le Département a renforcé le réseau d'éco-compteurs et exploite les données de la plateforme Outdoorvision :

- 8 éco-compteurs posés en mai 2023 soit un total de 13 éco-compteurs (PCL et EV8)

Pour valoriser cette politique, à la fois sur l'intérêt des modes doux, mais également sur l'attractivité touristique de la découverte du Var à vélo, le 11 octobre 2023, a eu lieu le dévoilement officiel de l'itinéraire du Tour du Verdon à Vélo (itinéraire d'une longueur de 256 km). Cette manifestation a été organisée conjointement avec le Département des Alpes de Haute Provence.

Ce circuit touristique en itinérance est valorisé sur le site des sports de nature du Département.

Focus



Optimiser la prise en compte du développement durable dans les manifestations du Département

Le Département propose depuis de nombreuses années une offre culturelle riche à la fois dans ses structures, mais également dans ses manifestations. Ces manifestations, offertes à toutes et à tous sur l'ensemble du territoire, sont également l'occasion de sensibiliser les publics aux bonnes pratiques en matière d'écologie.

Ainsi, le site internet de la Fête du livre du Var a été enrichi d'un onglet spécifique indiquant aux visiteurs les modes de transports respectueux de l'environnement pour se rendre sur place. Par ailleurs, le sujet de la gestion des déchets de cette manifestation fait déjà l'objet d'efforts conséquents, avec des consignes données aux exposants et des équipes de sensibilisation au tri qui rencontrent les visiteurs sur les 3 jours de fête.

Le Département offre également, aux Varoises et aux Varois, le "dispositif des itinéraires du patrimoine".

Ce dispositif se tient une semaine en juin et permet de visiter des sites du patrimoine roman (églises), historique (musée de la marine) et artistique (opéra de Toulon) en transport en commun.

Le transporteur a été choisi notamment sur des critères environnementaux : bus peu polluants, formation des chauffeurs à l'éco conduite,...

Cette année, il a été demandé aux participants d'amener une gourde remplie d'eau, afin d'éviter la distribution de bouteilles d'eau en plastique pour répondre au défi "Zéro déchet plastique" voté dans la politique Naturellement Var.

I

Axe 4 : le Var préserve ses ressources naturelles pour et avec les nouvelles générations

Bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur le territoire

Focus



Inciter au développement d'une agriculture durable dans le cadre de la "Politique de soutien à l'adaptation et à la modernisation des économies agricoles, forestières, pêches et aquacole du Var"

Le Département réinvestit la thématique de l'agriculture, avec le vote, 6 novembre 2023, de la nouvelle stratégie du Département du Var - Politique de soutien à l'adaptation et à la modernisation des économies agricoles, forestières, pêches et aquacole du Var.

Cette politique est construite sur les 6 axes suivants :

- 1/ mettre en œuvre les compétences obligatoires du Département en matière d'aménagement foncier rural,
- 2/ saisir les opportunités dans le cadre du FEADER 2023-2027 pour l'agriculture, la forêt, la pêche et l'aquaculture,
- 3/ renforcer la politique départementale de sécurité sanitaire,
- 4/ s'engager aux côtés des filières de niche à haute valeur ajoutée, environnementale, paysagère et patrimoniale,
- 5/ contribuer à une gestion raisonnée de l'eau en agriculture,
- 6/ relancer la compétence d'accès à la ressource forestière et œuvrer à une gestion durable des peuplements forestiers ;

Pour soutenir cette politique, le Département a voté la signature d'une convention avec la Région pour la période 2023-2028, ainsi qu'une autorisation de programme de 7,3 M€.

Enfin pour accompagner l'agriculture sur le sujet du foncier, le Département engage une procédure de mise en valeur des terres incultes ou manifestement sous-exploitées à titre individuel (sur Villecroze), une démarche collective à Esparron et un aménagement foncier agricole forestier et environnemental sur la plaine agricole de Tavernes.

Focus



La création d'un conseil départemental des jeunes portée par le Département

Le Département du Var a souhaité la création du Conseil départemental des jeunes (CDJ) pour la rentrée scolaire 2023/2024.

Ce CDJ affirme la place que la collectivité souhaite donner aux jeunes varois dans l'ensemble des politiques départementales que l'assemblée délibérante (Conseil départemental) construit et soutient en faveur de la jeunesse.

A l'instar du Conseil départemental et de leurs homologues adultes, le Conseil départemental des jeunes respecte le principe de parité : il est composé de 23 binômes filles/garçons, soit 46 collégiens. Les conseillers départementaux jeunes sont élus en binôme pour une durée de deux années scolaires, chaque binôme représentant un canton du Var. Le Conseil départemental des jeunes est une instance participative et consultative.

Un des objectifs de ce Conseil départemental des jeunes est de sensibiliser les jeunes à la vie démocratique en leur permettant de développer leurs connaissances et leur compréhension des institutions.

Les mercredis 24 et 31 janvier 2024 ont eu lieu les premières réunions des sous commissions des jeunes élus :

- le 24, la sous commission environnement - déplacements - équipements publics - tourisme s'est réunie au sein de la maison de la nature du Plan de la Garde.
- le 31, la sous commission solidarités - citoyenneté - culture et sports était accueillie par l'Hôtel départemental des expositions et à la Sous-Préfecture à Draguignan.

Focus



Economiser l'eau sur les chantiers archéologiques

Dans le cadre des actions que le Département met en œuvre au quotidien pour les économies d'eau, les chantiers archéologiques proposent une action concrète.

Ainsi, un recyclage de l'eau a été mis en place sur la station de tamisage sur les fouilles programmées de Draguignan. Les cuves de stockage d'eau sont surélevées pour une utilisation de l'eau en gravitaire. Puis l'eau, qui a servi au tamisage, est récupérée et passe dans un bac de décantation. Elle est ensuite renvoyée dans les cuves de stockage, grâce à une pompe de relevage, pour être ré-utilisée.

Naturellement Var, c'est aussi transformer les métiers au quotidien pour économiser les ressources

Focus



Sensibiliser les scolaires à la gestion des rivières - Classes Argens

Suite aux inondations de 2010, le Département s'est engagé davantage dans la prévention des inondations, en portant le programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) d'intention de l'Argens sur plusieurs années, et la mise en place du syndicat mixte de l'Argens pour porter le PAPI validé.

Dans le PAPI, le Département porte notamment une action de sensibilisation aux inondations auprès des écoles (CE2, CM1, CM2) et des collèges (5ème) du bassin versant (74 communes). Elle a été reconduite pour 3 ans, dès le 1er janvier 2023, avec l'avenant à la convention du PAPI Argens.

Cette action amène les élèves à réfléchir sur les problématiques et imbrications complexes du territoire qui les entoure.

Ils sont mis en situation d'enquêteurs/scientifiques qui expérimentent et valident ses constatations sur le terrain. Puis, ils prennent des rôles "d'aménageurs" et découvrent la complexité des enjeux d'un territoire (la prospective, les enjeux économiques, les risques, la préservation de l'environnement,...). Ils deviennent ensuite des ambassadeurs et communiquent leurs résultats aux autres classes, à leurs familles et sur leur commune. Dans cette phase, ils exploitent des techniques variées pour les restitutions (maquette, vidéo, podcast, participations à des bulletins communaux ou des radios locales,...).

Lors de cette animation le Département prend le coût des transports à sa charge pour amener les élèves sur le terrain et développer leurs capacités d'observation.

Le partenariat est assuré avec l'Education Nationale. L'enseignant est accompagné dès l'amont, pour identifier les pistes d'investigations, jusqu'à la journée de restitution.

L'année d'animations scolaires se termine dans une grande Fête de l'Eau qui s'est tenue, cette année le 20 juin 2023, à Vidauban, en présence de l'élue référente du Département.





LES DÉFIS DE LA POLITIQUE NATURELLEMENT VAR

Avancement des 6 défis

Défi 1

Atteindre d'ici 3 ans l'objectif de zéro déchet plastique produit par le fonctionnement et les projets départementaux



Enjeux

Il s'agit d'éviter les conséquences sur les milieux naturels de ces matières non biodégradables. C'est également une action de décarbonation de notre consommation (réduction de notre dépendance aux matières fossiles et lutte contre les émissions de CO₂).

En 2023, l'action a commencé avec la structuration d'un service valorisation des déchets qui va assurer la récolte, la valorisation et le traitement des déchets produits par les directions. En parallèle, le tri des déchets de l'administration se développe avec l'ajout d'un flux plastique (associé aux métaux) au sein des bâtiments principaux sur Toulon. Enfin, lors de la semaine Naturellement Var, du 18 au 22 septembre 2023, des actions de sensibilisation visaient à faire prendre conscience de l'importance du plastique dans notre quotidien pour nous inciter collectivement à changer nos habitudes et utiliser d'autres matériaux.

En 2024, la gouvernance du projet sera mis en place. Les outils de rédaction des marchés seront enrichis de clauses et critères spécifiques et un travail de sourcing permettra d'identifier des filières vertueuses. Le tri des plastiques sera déployé dans les bâtiments du Département, accompagné d'une importante communication auprès des personnels. Enfin, le Département recherchera des partenaires techniques ayant engagé cette démarche.

Niveau d'avancement du défi



Défi 2

En articulation avec la politique de l'habitat, proposer un plan de lutte ambitieux, sur 5 ans, contre la précarité énergétique, pour les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs



Enjeux

D'après les données (2018) du Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, le Var compte 31 768 logements classés F et 5 268 logements classés G soit 6% et 1% du parc total de logement. Ainsi, la lutte contre la précarité énergétique rejoint la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre.

En 2023, le Département finance le service d'accompagnement pour la rénovation énergétique (SARE) porté par 2 structures : le GIP AREVE et l'ALEC83, qui accompagnent des particuliers, des copropriétés et du petit tertiaire privé dans les projets de rénovation thermique.

Le Département a versé près de 280 000 € en 2023, auxquels s'ajoutent les fonds des CEE et une aide de la Région.

En 2023, les structures ont réalisé : 1 148 informations de 1er niveau, 1 301 conseils aux ménages, 24 conseils personnalisés aux copros, 23 audits énergétiques, 28 accompagnements de travaux de rénovation globale, 7 accompagnements copros pour travaux de rénovation globale, 17 Informations de 1^{er} niveau au petit tertiaire et 17 conseils aux entreprises,...

En 2024, le SARE a été prolongé d'un an, un avenant à la convention régionale a été passé ainsi qu'un avenant aux conventions de partenariat avec les deux structures porteuses.

Le Département souhaite retravailler sa politique habitat pour répondre aux besoins du territoire.

Niveau d'avancement du défi



Défi 3

Équiper en installations d'énergies renouvelables au moins 60 sites en 5 ans de façon qu'ils s'auto-alimentent et proposer un dispositif qui contribue à développer cette production par les autres acteurs publics (offices de l'habitat, EPCI, etc.)



Enjeux

Il s'agit de répondre aux enjeux de réduction de la dépendance aux énergies fossiles et à la lutte contre le réchauffement climatique. Cette action vise à accompagner le territoire dans la transition énergétique tout en préservant nos espaces naturels (installations privilégiées en toitures ou friches à réhabiliter).

En 2023, le Département a réalisé une présélection de 91 sites susceptibles d'accueillir des centrales photovoltaïques. Les études de potentialité remises en décembre 2023 portent sur 61 sites et mettent en avant une surface maximale de panneaux installables d'environ 40 000 m² représentant une puissance maximale théorique de 9 500 kWc. Le principe d'utilisation de l'électricité est basé sur l'autoconsommation avec la revente du surplus.

En 2024, le Département poursuit les études de potentiel sur les 30 sites restants.

Le Département intègre systématiquement dans ses programmes des plans de rénovation et ses opérations de construction inscrites au plan pluriannuel d'investissement, l'installation de centrales en autoconsommation (toitures et parkings).

Niveau d'avancement du défi



Défi 4



D'ici 5 ans, en articulation avec le plan vélo, élaborer et commencer à déployer un plan de soutien aux mobilités douces sur l'ensemble du Département

Enjeux

Cette action répond aux enjeux de réduction de la dépendance aux énergies fossiles et à la lutte contre le réchauffement climatique. La dimension solidaire sera également recherchée avec l'aide à la mobilité des publics en difficulté.

En 2023, le Département a adopté son Plan vélo en février 2023. Il compte 47 actions réparties en 5 axes thématiques : développement des infrastructures (11 actions, dont 5 démarrées), exploitation de la DATA (7 actions, dont 3 démarrées), le vélo au collège (6 actions, dont 2 réalisées), tourisme et communication (15 actions, dont 6 démarrées) et la mobilité solidaire (7 actions, dont 3 réalisées).

Le Département a rencontré 12 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) pour échanger sur le plan vélo départemental et collaborer au développement et l'amplification des actions sur le territoire.

Enfin, une enquête de mobilité a été lancée auprès des collégiens, leurs parents et les équipes de l'éducation nationale. Le traitement du questionnaire, réalisé avec l'Agence d'urbanisme de l'aire toulonnaise et du Var (AUDAT), a accompagné la sélection de collègues pilotes pour des aménagements cyclables.

En 2024, le Département pourra porter ou accompagner des initiatives sur la mobilité douce.

Par ailleurs, au titre de l'aide aux communes, le Département a apporté son soutien à 59 projets à composante de mobilité douce (piétons et vélo) pour un montant de 7,785 M€.

Niveau d'avancement du défi



Défi 5



Prendre position comme pilote de la ressource eau dans le territoire d'ici 3 ans (étude prospective Var eau 2050, soutien aux intercommunalités dans l'exercice de cette compétence, etc.)

Enjeux

Il s'agit de proposer une prospective sur la ressource en eau, sur la base de l'observatoire de l'eau et d'une étude prospective à 2050, pour animer une gouvernance de cette ressource stratégique et partager une vision et une trajectoire commune du territoire avec toutes les parties prenantes.

En 2023, le Département a engagé la concertation avec l'Etat, la Région, l'Agence de l'Eau, l'ARS, la Chambre d'agriculture, la SCP, ... Puis, le lancement officiel de l'étude « Var Eau 2050 » a été fait lors des Assises départementales de l'eau organisées le 30 mai 2023 à Draguignan avec 250 personnes. L'étude a été confiée à un groupement rassemblant le CEREMA, le BRGM et le bureau d'études HB Conseil. Par ailleurs, le Département poursuit l'assistance technique aux communes et accompagne la gouvernance de la ressource en eau de la Siagnole.

En 2024, le Département suivra la réalisation de l'étude Var eau 2050 et développera la concertation des territoires. Avec la création de l'agence technique départementale, il s'impliquera davantage dans l'assistance à maîtrise d'ouvrage auprès des communes sur la thématique de l'eau.

Niveau d'avancement du défi



Défi 6



Porter, d'ici 5 ans, une ambition départementale autour d'une alimentation locale, de qualité, respectueuse des ressources et porteuse d'identité forte ("à la table du Var")

Enjeux

Au-delà de l'accueil et de la convivialité, marqueurs d'identité varoise, il s'agit de promouvoir "le bien manger", qui contribue à faire société, de manger sainement et de valoriser les territoires dont l'agriculture constitue une dimension économique, patrimoniale et touristique majeure. Il s'agit de renforcer l'approche partenariale et d'agir sur plusieurs leviers : la politique agricole, la restauration scolaire, l'aide alimentaire, les projets d'insertion, nos achats de produits de bouche, la culture provençale (identité varoise)... en prenant en compte la ressource en eau, la réalité des productions locales et les enjeux fonciers.

En 2023, la gouvernance a été mise en place et le groupe projet a rencontré les partenaires : Chambre d'agriculture du Var, Agence d'urbanisme de l'aire toulonnaise et du Var (Audat), Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Provence-Alpes-Côte d'Azur (DRAAF PACA), Agribiovar et 8 porteurs des projets alimentaires territoriaux (PAT) du Var. Le 6 novembre, le Département a voté sa politique de soutien à l'adaptation et à la modernisation des économie agricoles, forestières, pêches et aquacoles du Var. Enfin, le Département a été sélectionné dans le cadre de l'Incubateur de Politiques Publiques de Sciences Po, pour accueillir des étudiants qui vont investir ce projet.

En 2024, l'animation du projet et la participation au réseau des PAT du Var se poursuivent. Le Département accompagnera les étudiants de Sciencespo, de janvier à mai 2024, pour une approche de design de services publics sur ce défi. Le nouveau Plan de restauration scolaire, priorisant les produits locaux, sera proposé au vote. La politique agricole devrait également être renforcée et précisée. Enfin, il est prévu une rencontre avec les parties prenantes du défi.

Niveau d'avancement du défi





LE PROGRAMME DE RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE DANS LES BÂTIMENTS TERTIAIRES

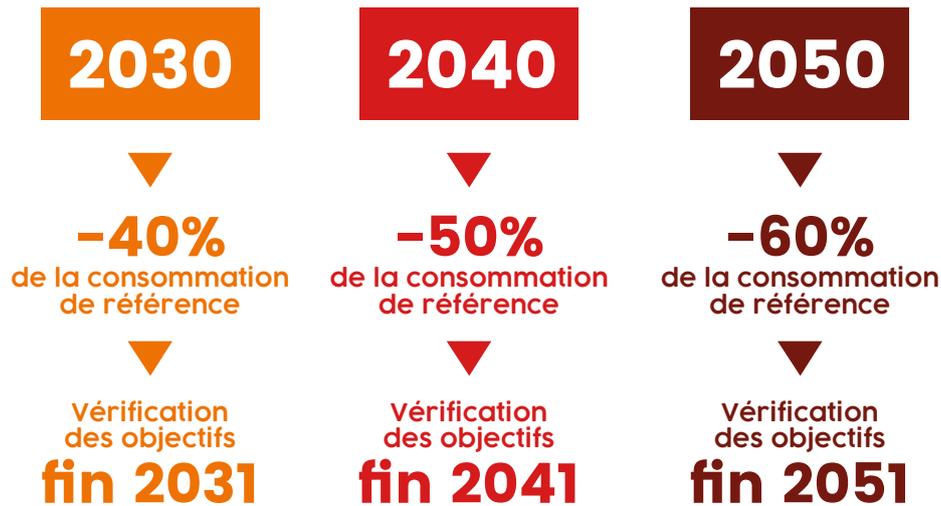
Le programme de réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments tertiaires

Programme d'action pour l'application du décret tertiaire

Conformément à l'article 180 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021, depuis le 1^{er} janvier 2024, ce rapport précise le programme d'actions mis en place pour assurer la réduction de la consommation d'énergie des bâtiments ou des parties de bâtiment à usage tertiaire dont la collectivité territoriale est propriétaire, dans un objectif de respect des obligations prévues à l'article L.174-1 du code de la construction et de l'habitation.

Pour les bâtiments tertiaires, l'article 175 de la loi ELAN du 23/11/18 et son décret du 23/7/2019 appelé "Décret Eco Énergie Tertiaire" rendent obligatoires des objectifs de diminution des consommations en énergie pour les bâtiments tertiaires de plus de 1 000 m².

Le Département du Var compte **135 sites concernés par ces objectifs.**



La **stratégie pour la réussite de la transition énergétique des bâtiments départementaux** repose sur trois axes essentiels :

L'axe 1 porte sur les actions liées à la réduction des besoins, en modifiant habitudes et pratiques et en systématisant la sobriété énergétique (jusqu'à 30% peuvent être espérés d'économie selon l'association Négawatt). Il se déploie selon plusieurs types d'actions :

- 1.1 Sensibiliser le personnel et les usagers aux enjeux environnementaux et aux écogestes
- 1.2 Former et impliquer plus particulièrement le personnel à fort impact
- 1.3 Améliorer le réglage des équipements techniques et le suivi des consommations
- 1.4 Réduire les surfaces occupées
- 1.5 Réduire les émissions de GES dans les opérations de construction

L'axe 2 porte sur les actions liées à l'efficacité énergétique des équipements départementaux (moins d'énergie pour satisfaire un même besoin). Il se déploie selon plusieurs types d'actions :

- 2.1 Réaliser des opérations de rénovation globales à haute performance
- 2.2 Améliorer l'efficacité des installations techniques
- 2.3 Maîtriser la consommation liée au matériel électrique non bâtimentaire
- 2.4 Mieux intégrer la performance énergétique dans les procédures de conduite d'opération
- 2.5 Augmenter les exigences de performance énergétique pour les biens immobiliers à acquérir ou à louer
- 2.6 Trouver des pistes de financement pour les travaux d'efficacité énergétique

L'axe 3 porte sur les actions liées à la réduction de l'intensité carbone de l'énergie utilisée et la dépendance aux énergies non renouvelables (développer la part d'énergie renouvelable). Il se déploie selon plusieurs types d'actions :

- 3.1 Systématiser l'installation de centrales photovoltaïques en autoconsommation
- 3.2 Se chauffer avec des énergies moins carbonées
- 3.3 Accompagner la stratégie de déploiement des véhicules électriques

Focus



Sensibiliser tout le personnel aux enjeux environnementaux et aux écogestes - chauffage et climatisation

Grâce à une action conjointe entre le réglage affiné des consignes de chauffe et de climatisation sur les bâtiments en gestion centralisée et le plan de communication à destination des agents, le Département affiche des résultats encourageants en termes d'économies de consommation d'énergie.

Résultats de la période de chauffe (hiver 2023 par rapport à hiver 2022) :

- baisse de -13,06 % en moyenne dans les bâtiments
- baisse moindre dans les collèges (-3,83%) (les températures de consignes étaient déjà à 19°C dans la majeure partie des établissements sauf dans les zones d'administration)

Résultats de la saison de climatisation (été 2023 par rapport à été 2022) :

- baisse importante dans les bâtiments et collèges sur les trois mois (juin à août) de la saison de climatisation (respectivement -12,47% et -14,08%)
- liée à un réglage des températures à 26°C

Focus



Sensibiliser les personnels et les usagers aux enjeux environnementaux et aux écogestes - projet comportemental et organisationnel pour les collèges

Huit collèges sont inscrits au challenge national CUBE'S pour les économies d'énergie pour l'année scolaire 2023-2024 : Emile Thomas à Draguignan, Guy de Maupassant à Garéoult, Paul Eluard à la Seyne, La Marquissanne et Marcel Pagnol à Toulon, les Eucalyptus à Ollioules, Henri Nans à Aups et Jacques-Yves Cousteau à la Garde.

Ces collèges bénéficieront d'un accompagnement du CEREMA pour mettre en oeuvre des actions de sensibilisation sur les usages dans le but de diminuer leur consommation énergétique par rapport aux 2 années précédentes.

Par ailleurs cette année encore, l'appel à projet éducatif que lance le Département auprès de tous les collèges publics en septembre, propose une thématique "économie d'énergie" afin d'inciter les collèges à se positionner sur des actions en ce sens.

La thématique du développement durable a été abordée durant l'année au sein des groupes de travail, fonctionnement et restauration rassemblant plusieurs principaux de collèges et les services du Département. Une première Newsletter "La lettre du développement durable dans les collèges" a été diffusée en septembre pour promouvoir les actions des établissements investis et partager ces expériences auprès des établissements désireux de s'engager.

Focus



Réaliser des opérations de rénovation globales à haute performance - Mettre en oeuvre le plan de rénovation des collèges (PRC)

Le 29 mars 2019, l'Assemblée départementale a voté un ambitieux plan de rénovation des collèges (2019/2024)

L'axe 1 porte sur la rénovation de 22 collèges pour un meilleur accueil des collégiens et des équipes.

Fin 2023, 68% de la programmation des travaux a été réalisé :

- surface d'étanchéité de toiture : 95% de réalisation sur environ 40 000 m² de toiture
- nombre de luminaires : 95% de réalisation sur environ 20 000 luminaires à LED
- nombre de menuiseries : 55% de réalisation sur environ 8 000 châssis
- nombre de chaufferies rénovées : 8 ont été réalisées sur les 14 prévues
- surface d'Isolation Thermique par l'Extérieur : 20% de réalisation sur environ 4 310 m²
- surface de ravalement de façade : 60% de réalisation sur environ 40 933 m²
- surfaces de faux plafonds : 80% de réalisation sur environ 3 773 m²

Un audit sera réalisé en 2024 pour poursuivre les améliorations dans ces 22 collèges et 22 nouveaux collèges parmi les plus anciens.

IV

LES INDICATEURS DE PERFORMANCE



Solidarité

Cette politique se concrétise par un ensemble d'actions en matière :

- d'insertion et de développement social
- de proximité, en direction des publics les plus en difficulté
- d'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap
- de prévention et de protection de l'enfance et des familles
- de logements et de cohésion territoriale

Indicateurs clés

- € **225,6 M€** pour l'insertion et le développement social dont **203,3 M€** pour l'allocation RSA
- 31 724 foyers** allocataires du RSA
- € **3,7 M€** au budget voté pour l'action sociale de proximité
- 4 812 familles** ayant bénéficié de secours d'urgence
- 7 549 enfants** ayant bénéficié d'allocations mensuelles
- € **330,9 M€** pour l'autonomie des personnes dont **123,8 M€** pour l'allocation personnalisée d'autonomie (APA)

- 6 538 bénéficiaires** de la prestation de compensation du handicap (PCH)
- 32 793 bénéficiaires** de l'APA dont **21 948** à domicile et **10 845** en établissement
- € **98,9 M€** alloués pour la famille, la prévention et la protection de l'enfance
- 4 712 mineurs** ayant bénéficié d'une mesure d'aide éducative à domicile administrative ou judiciaire
- 3 138 enfants** ayant bénéficié d'au moins une mesure d'accueil à l'aide sociale à l'enfance (ASE) (hors placements directs)



Collèges

Cette politique se concrétise par un ensemble d'actions en matière :

- pilotage du fonctionnement des collèges en matière d'accueil, d'entretien et de restauration, notamment avec la gestion du personnel technique des collèges
- accueil des collégiens varois dans des locaux durables et un environnement numérique
- pilotage opérationnel des projets de construction, d'aménagement, d'entretien et de renouvellement dans un objectif de qualité durable des constructions
- pilotage et mise en oeuvre des obligations en matière de sécurité, santé et gestion des risques
- développement du numérique éducatif dans les collèges en articulation avec l'État et selon un périmètre fixé par la loi

Indicateurs clés

- 50 468 collégiens** accueillis (2022/2023) dont **43 462** en collèges publics et **7 006** en collèges privés
- 34 000 demi-pensionnaires** chaque jour
- 953 agents** techniques des collèges
- 1 PC pédagogique** pour 3,9 collégiens
- 71 collèges publics**
14 collèges privés

- 24,7 KWh/m².an** de consommation moyenne au sein des collèges
- 20 installations** produisant des énergies renouvelables sur les collèges
- 46 collèges** ayant répondu aux appels à projets de thématiques culturelle, environnementale et numérique
- 60 collèges** concernés par les conventions d'ouvertures des locaux
- 5 002 heures** d'ouverture des collèges grâce aux conventions d'ouverture des locaux des collèges



Sport et jeunesse

Enseignement supérieur et recherche

Cette politique se concrétise par un ensemble d'actions :

- accompagnement des porteurs de projets d'activités physiques et sportives
- développement maîtrisé des sports de pleine nature grâce au pilotage du Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI 83) et du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR 83)
- valorisation des performances du sport varois et organisation des actions de sensibilisation
- accompagnement des porteurs de projets et financement des acteurs concourant au développement de l'enseignement supérieur
- élaboration et mise en œuvre d'une stratégie en matière d'enseignement supérieur et de recherche

Indicateurs clés

 **1 970 clubs varois** dans l'annuaire du sport varois (source comité olympique)

2,3 M€ alloués pour les clubs sportifs varois

 **703 874 €** consacrés à l'enseignement supérieur et à la recherche (**510 000 €** en fonctionnement et **193 874 €** en investissement)

1,7 M€ consacrés à l'enseignement supérieur et à la recherche dans le contrat de projet État-Région (CPR)

 **107** espaces, sites et itinéraires inscrits au plan départemental des espaces sites et itinéraires (PDESI)

 **530 collégiens** bénéficiaires de Var en sport

 **1 839 séjours scolaires** et sorties financés pour les 6-18 ans

 **32 jeunes bénéficiaires** d'une prime pour l'obtention du BAFA et du BAFD



Culture

Cette politique se concrétise par un ensemble d'actions :

- conservation du patrimoine et de la mémoire du Département
- gestion des équipements culturels départementaux
- développement de l'offre culturelle et artistique
- collecte, conservation, restauration et valorisation du patrimoine culturel, scientifique et naturel
- suivi archéologique départemental

Indicateurs clés

 **1 094 spectacles** programmés par les structures de spectacle vivant soutenues par le Département, ayant attiré **424 999 spectateurs**

 **108 936 visiteurs** accueillies dans les structures culturelles du Département

 **10 941 élèves** bénéficiaires des médiations et actions mises en place par le Département

 **535 074 pages** numérisées par an par les archives départementales du Var

 **9 interventions** en archéologie préventive

 **250 829 documents** mis à la disposition des bibliothèques varoises (livres, musique, films et jeux vidéo) par la médiathèque départementale

 **22 019 visiteurs** à l'Abbaye de La Celle

 **31 841 visiteurs** à l'Hôtel départemental des expositions dont **1 636 scolaires**

 **4 167 visiteurs** aux Archives départementales du Var dont **1 162 scolaires**

 **42 000 visiteurs** à la fête du livre du Var



Routes et réseaux

Cette politique se concrétise par un ensemble d'actions :

- pilotage opérationnel des projets d'aménagement et d'entretien pour un réseau et des conditions de circulation de qualité au service de l'utilisateur
- organisation et gestion du transport à l'attention des élèves et étudiants en situation de handicap
- pilotage du déploiement des infrastructures numériques pour le très haut débit fixe et mobile

Indicateurs clés



2 964 km de routes départementales

156 km cumulés de voies aménagées en faveur des modes doux



352 000 prises pour raccorder tous les Varois à la fibre optique en 2024

Le budget voté consacré aux routes et réseaux



• **44,9 M€** en investissement

• **11,9 M€** en fonctionnement

27,5 M€ consacrés à la maintenance du patrimoine



134 km de chaussées renouvelées

• dont **67,5 km** réalisés en techniques à froid

• dont **32 km** réalisés en techniques tièdes



16 484 personnes ayant suivi une formation sur la sécurité routière, sur **181 journées d'action**



838 élèves et étudiants en situation de handicap dont les frais de transport sont pris en charge par le Département



4,1 M€ consacré au transport des élèves et étudiants en situation de handicap



Tourisme

Cette politique se concrétise par un ensemble d'actions :

- financement et accompagnement des partenaires et projets touristiques, en lien avec l'agence de développement touristique
- gestion de la taxe additionnelle à la taxe de séjour
- qualification de l'offre touristique avec la mise en œuvre de labels, la promotion de marques ou l'organisation de concours
- structuration de l'offre touristique notamment par la création et la promotion de circuits touristiques
- élaboration et mise en œuvre de documents stratégiques et d'actions touristiques visant à renforcer l'attractivité du Var

Indicateurs clés



80 millions de nuitées

10 millions de touristes dans le Var



5 Mds € de recettes annuelles liées aux dépenses des touristes



14 manifestations touristiques aidées par le Département

135 sites labellisés tourisme et handicaps et Var accessible



156 km cumulés de voies aménagées en faveur du tourisme en modes doux (le parcours cyclable du littoral et l'EuroVelo 8)

2 214 km de sentiers inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)

107 espaces, sites et itinéraires inscrits au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI)



Environnement

Valorisation et préservation du cadre de vie

Cette politique se concrétise par un ensemble d'actions :

- aménagement et gestion des espaces naturels sensibles (ENS)
- entretien et débroussaillage des terrains départementaux
- protection de la forêt contre les incendies et accompagnement de la défense de la forêt contre les incendies (DFCI)
- élaboration et suivi du schéma d'accès à la ressource forestière
- accompagnement de la modernisation des outils productifs agricoles et agroalimentaires
- sensibilisation du public à l'environnement
- laboratoire départemental d'analyses et gestion des risques sanitaires de compétence départementale
- ingénierie auprès des communes et des services de la collectivité, notamment dans les domaines de l'eau et l'information géographique

Indicateurs clés



243 espaces naturels sensibles, une superficie totale de **13 637 hectares**

77 512 hectares de Surfaces Agricoles Utiles (SAU)



714 hectares de travaux de débroussaillage subventionnés en co-financement mesure Feader



9,7 M€ consacrés aux espaces naturels, forestiers et agricoles



3 288 analyses des eaux de baignades sur l'année



17 372 visiteurs à l'Ecomusée départemental des 4 Frères



46 120 visiteurs à la Maison départementale de nature du Plan



21 684 visiteurs à l'Ecoferme départementale de la Barre - Toulon



110 km de pistes DFCI



Qualité et performance

de l'administration

Indicateurs clés



3 620
1 759

10 519 jours de formation



• **9 456** pour les agents de la fonction publique territoriale

• **1 063** pour les agents de la fonction publique hospitalière

153 contrôles de rapport d'analyse des offres

1 156 délibérations

2 918 courriers de notifications

690 arrêtés

628 conventions

19 marchés centralisés notifiés sur l'année intégrant des clauses ou des critères sociaux

86 marchés centralisés notifiés sur l'année intégrant des clauses ou des critères environnementaux



1 327,6 M€ de dépenses de fonctionnement

155,2 M€ de dépenses d'investissement



588 agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés au sein de la collectivité

PARTOUT, POUR TOUS,
LE VAR ACTEUR DE VOTRE QUOTIDIEN



390, avenue des lices - CS 41303 - 83076 Toulon cedex



MPA/DF/
MD

LE DÉPARTEMENT

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance du 19 mars 2024

N° : A8

OBJET : CONTRIBUTION ANNUELLE AU BUDGET DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS AU TITRE DE L'ANNEE 2024

La séance du 19 mars 2024 s'est tenue à 11h00 à Toulon, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental.

Pour ce dossier, le quorum est atteint et la présidence est assurée par Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental. Nombre de membres en exercice : 46

Présents : M. Thierry ALBERTINI, Mme Christine AMRANE, Mme Martine ARENAS, M. Stéphane ARNAUD, M. Bruno AYCARD, Mme Véronique BACCINO, M. Robert BENEVENTI, Mme Véronique BERNARDINI, Mme Nathalie BICAIS, M. Laurent BONNET, M. Michel BONNUS, M. Didier BREMOND, M. Christophe CHIOCCA, M. Guillaume DECARD, Mme Caroline DEPALLENS, Mme Manon FORTIAS, Mme Vesselina GARELLO, M. Jean-Martin GUISIANO, Mme Nathalie JANET, M. Dominique LAIN, Mme Chantal LASSOUTANIE, Mme Françoise LEGRAIEN, Mme Véronique LENOIR, M. Grégory LOEW, M. Nicolas MARTEL, Mme Josée MASSI, M. Jean-Louis MASSON, M. Christophe MORENO, M. Joseph MULE, Mme Christine NICCOLETTI, Mme Lydie ONTENIENTE, Mme Nathalie PEREZ LEROUX, M. Claude PIANETTI, Mme Marie-Laure PONCHON, M. Ludovic PONTONE, Mme Laetitia QUILICI, M. Louis REYNIER, Mme Valérie RIALLAND, M. Francis ROUX, Mme Andrée SAMAT.

Procurations : Mme Françoise DUMONT à M. Guillaume DECARD, M. Philippe LEONELLI à Mme Véronique LENOIR, M. Christian SIMON à Mme Nathalie JANET, M. Marc LAURIOL à Mme Andrée SAMAT, Mme Valérie MONDONE à Mme Josée MASSI, Mme Sonia LAUVARD à M. Christophe CHIOCCA.

Déports/Sorties : .

Absents/Excusés : .

Le Conseil départemental est appelé à examiner l'affaire citée en objet, inscrite à l'ordre du jour.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L1424-35,

Vu la délibération du Conseil départemental n°A9 du 1^{er} février 2022 portant mise à jour du règlement budgétaire et financier départemental,

Vu la délibération du Conseil départemental n°A16 du 10 novembre 2022 relative à la convention pluriannuelle de partenariat n°CO 2022-1214 signée le 2 janvier 2023 entre le département du Var et le service départemental d'incendie et de secours du Var (SDIS),

Vu la délibération du Conseil départemental n°A12 du 3 avril 2023 fixant la contribution annuelle du SDIS en fonctionnement à hauteur de 56 millions d'euros,

Vu le rapport sur l'évolution des ressources et charges prévisibles du SDIS du Var au cours de l'année 2023, adopté par son conseil d'administration le 4 décembre 2023,

Vu le rapport du Président,

Considérant l'avis de la commission finances et ressources humaines du 4 mars 2024

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- de fixer à 59 millions d'euros la contribution annuelle de fonctionnement au budget du service départemental d'incendie et de secours du Var (SDIS) pour l'année 2024.

Adopté à l'unanimité.

Signé : Jean-Louis MASSON
Président du Conseil départemental

Réception au contrôle de légalité : 21 mars 2024
Référence technique : 083-228300018-20240319-lmc181231-DE-1-1

Acte certifié exécutoire
le 22/03/2024

Pour le Président du Conseil départemental,
la directrice générale des services,
Virginie HALDRIC

Acte mis en ligne sur le site internet du Département du Var le : 22/03/2024

MPA/DF/
MD

LE DÉPARTEMENT

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance du 19 mars 2024

N° : **A9**

OBJET : AUGMENTATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET AVENANT A LA CONVENTION PLURIANNUELLE DE PARTENARIAT PASSEE ENTRE LE DEPARTEMENT DU VAR ET LE SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU VAR (SDIS) POUR LA PERIODE 2023-2027

La séance du 19 mars 2024 s'est tenue à 11h00 à Toulon, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental.

Pour ce dossier, le quorum est atteint et la présidence est assurée par Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental. Nombre de membres en exercice : 46

Présents : Mme Christine AMRANE, M. Stéphane ARNAUD, M. Bruno AYCARD, Mme Véronique BACCINO, M. Robert BENEVENTI, Mme Véronique BERNARDINI, Mme Nathalie BICAI, M. Laurent BONNET, M. Michel BONNUS, M. Guillaume DECARD, Mme Manon FORTIAS, Mme Vesselina GARELLO, M. Jean-Martin GUISIANO, Mme Nathalie JANET, Mme Chantal LASSOUTANIE, Mme Véronique LENOIR, M. Nicolas MARTEL, Mme Josée MASSI, M. Jean-Louis MASSON, M. Christophe MORENO, M. Joseph MULE, Mme Lydie ONTENIENTE, Mme Marie-Laure PONCHON, Mme Valérie RIALLAND, M. Francis ROUX.

Procurations : M. Christian SIMON à Mme Nathalie JANET, Mme Valérie MONDONE à Mme Josée MASSI.

Déports/Sorties : M. Thierry ALBERTINI, Mme Martine ARENAS, M. Didier BREMOND, M. Christophe CHIOCCA, Mme Caroline DEPALLENS, M. Dominique LAIN, Mme Françoise LEGRAIEN, M. Grégory LOEW, Mme Christine NICCOLETTI, Mme Nathalie PEREZ LEROUX, M. Claude PIANETTI, M. Ludovic PONTONE, Mme Laetitia QUILICI, M. Louis REYNIER, Mme Andrée SAMAT.

Absents/Excusés : Mme Françoise DUMONT, M. Marc LAURIOL, Mme Sonia LAUVARD, M. Philippe LEONELLI.

Le Conseil départemental est appelé à examiner l'affaire citée en objet, inscrite à l'ordre du jour.

Vu le code général des collectivités territoriale set notamment son article L1424-35,

Vu le règlement budgétaire et financier de la collectivité adopté par délibération du Conseil départemental n°A9 du 1^{er} février 2022,

Vu la délibération de la Commission permanente n°G103 du 14 septembre 2020 relative à la subvention exceptionnelle pour le financement des études concernant la construction d'un pélicandrome sur la base aéronavale de Hyères portée par le service départemental d'incendie et de secours du Var,

Vu la délibération du Conseil départemental n°A16 du 10 novembre 2022 relative à la convention pluriannuelle de partenariat signée le 2 janvier 2023 entre le département du Var et le service départemental d'incendie et de secours du Var,

Vu la délibération du Conseil départemental n°A12 du 3 avril 2023 relative à la contribution annuelle du service départemental d'incendie et de secours du Var au titre de l'année 2023 et vote d'une autorisation de programme AP-2023-D123004,

Vu la délibération du Conseil départemental n°A15 du 6 novembre 2023 relative à la convention tripartite passée entre le département du Var, le service départemental d'incendie et de secours du Var et la Région Sud afin de financer les travaux de réhabilitation et modernisation du pélicandrome d'Hyères et augmentant l'autorisation de programme AP-2023-D123004 pour financer ce projet sur la partie étude et travaux,

Vu le rapport du Président,

Considérant l'enjeu sécuritaire de soutenir le projet porté par le SDIS relatif au plan de rééquipement des engins luttant contre les incendies,

Considérant l'intérêt de proposer un avenant à la convention CO 2022-1214 pour intégrer cette opération pluriannuelle,

Considérant le besoin d'augmenter l'autorisation de programme AP-2023-D123004 pour financer cette opération,

Considérant la nécessité de réviser les crédits de paiement de l'autorisation de programme AP-2023-D123004,

Considérant l'avis de la commission finances et ressources humaines du 4 mars 2024

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'accorder au service départemental d'incendie et de secours du Var une subvention d'investissement à hauteur d'un million d'euros par an pour le plan de rééquipement des engins luttant contre les incendies pour les 4 années 2024 à 2027,

- d'approuver le projet d'avenant CO 2024-142 à passer entre le Département du Var et le service départemental d'incendie et de secours du Var et d'autoriser le Président du Conseil départemental à le signer,

- d'augmenter de 4 millions d'euros l'autorisation de programme 2023-DI23004 pour y intégrer cette opération et de procéder à son affectation à destination de l'opération budgétaire 21100313,

- de réviser les échéanciers de crédits de paiement de l'autorisation de programme 2023-DI23004 selon le tableau annexé.

M. Thierry ALBERTINI, Mme Martine ARENAS, M. Didier BREMOND, M. Christophe CHIOCCA, Mme Caroline DEPALLENS, M. Dominique LAIN, Mme Françoise LEGRAIEN, M. Grégory LOEW, Mme Christine NICCOLETTI, Mme Nathalie PEREZ LEROUX, M. Claude PIANETTI, M. Ludovic PONTONE, Mme Laetitia QUILICI, M. Louis REYNIER, Mme Andrée SAMAT n'ont pas pris part au vote.

Adopté à l'unanimité.

Signé : Jean-Louis MASSON
Président du Conseil départemental

Réception au contrôle de légalité : 21 mars 2024
Référence technique : 083-228300018-20240319-lmc181809A-DE-1-1

Acte certifié exécutoire
le 22/03/2024

Pour le Président du Conseil départemental,
la directrice générale des services,
Virginie HALDRIC

Acte mis en ligne sur le site internet du Département du Var le : 22/03/2024

POLITIQUE SDIS

Direction des finances

Révision des échéanciers et augmentation de l'autorisation de programme "Politique service départemental d'incendie et de secours "

OPERATION BUDGETAIRE: 21100313											
Echéancier des crédits de paiement											
Millésime	Code Programme	Libellé Programme	Code AP	Chapitre M57	Montant de l'AP initial	Montant de l'AP réévaluée	2023	2024	2025	2026	2027
2023	STRPG00003	SDIS	AP-2023-DI23004	204	11 400 000,00	15 400 000,00	535 425,92	5 400 000,00	3 000 000,00	3 000 000,00	3 464 574,08

Acte n° CO 2024-142

**PROJET - AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT PASSÉE
ENTRE LE DÉPARTEMENT DU VAR ET LE SERVICE D'INCENDIE ET DE
SECOURS DU VAR (SDIS) 2023-2027**

ENTRE

le Département du Var, représenté par Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental du Var, agissant en vertu de la délibération de la Commission permanente du Conseil départemental du Var n° <réf. délibération n° et date>,

d'une part,

ET

le service départemental d'incendies et de secours du Var, représenté par Monsieur Dominique LAIN, Président du Conseil d'Administration, dûment habilité à signer le présent avenant à la convention,

d'autre part,

PREAMBULE :

L'article L1424-35 du code général des collectivités territoriales prévoit la passage d'une convention entre les départements et les services départementaux d'incendies et de secours.

A ce titre, la Commission permanente du Conseil départemental a délibéré le 10 novembre 2022 et la convention pluriannuelle de partenariat 2023-2027 CO 2022-1214 a été signée le 2 janvier 2023.

Il y a lieu de modifier la convention CO 2022-1214 signée le 2 janvier 2023 par avenant.

CECI EXPOSÉ,

LES PARTIES CONVIENNENT CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – l’objet du présent avenant

Il est proposé d’inclure à la convention CO 2022-1214 signée le 2 janvier 2023, une subvention d’investissement à hauteur de 4 millions d’euros sur la période 2024-2027 soit un million d’euros pour subventionner un plan de rééquipement de ses engins luttant contre les incendies porté par le SDIS.

ARTICLE 2 – article(s) modifié(s)

L’article 1-1 de la convention n° CO 2022-1214 est modifié comme suit :

1-1 Une contribution en fonctionnement

Une délibération prise annuellement par le Conseil départemental viendra fixer le montant de la contribution en fonctionnement. Celle-ci sera appréciée au regard du rapport sur l’évolution des ressources et charges prévisibles transmises par le SDIS à la fin de l’année n-1.

2023	2024	2025	2026	2027
56 M d’euros	59 M d’euros	à définir	à définir	à définir

L’article 1-2 de la convention n° CO 2022-1214 est modifié comme suit :

1-2 Subventions en investissement:

Le Département du Var subventionne le SDIS pour deux opérations distinctes en investissement pour un montant total de 14 millions d’euros sur la période 2023-2027:

-plan de réhabilitation des casernes: 2 millions d'euros par an soit 10 millions d'euros maximal sur la période de conventionnement,

-plan de rééquipement des engins luttant contre les incendies: un million d'euro par an soit 4 millions d'euros maximal sur la période de conventionnement,

L’article 4-1 de la convention n° CO 2022-1214 est modifié comme suit :

-mandatement et paiement dans le respect des règles applicables à la comptabilité publique des collectivités territoriales, sur le compte ouvert au nom du Service Départemental d'Incendie et de Secours dans les comptes du Payeur Départemental du Var, le paiement de la contribution de fonctionnement s'effectuera en douze versements échelonnés au début de chaque mois

-dans l'attente du vote de la délibération annuelle fixant le montant de la participation départementale, il est procédé chaque mois au versement d'un acompte sur la base d'un douzième du montant attribué au titre de l'exercice N-1. Ces acomptes font l'objet d'une régularisation en plus ou en moins dès le vote de la participation annuelle départementale. Les acomptes mensuels suivants sont ensuite calculés sur la base de la nouvelle participation".

L’article 4-2 de la convention n° CO 2022-1214 est modifié comme suit :

Le versement des subventions en investissement s'effectuera sur présentation par le SDIS des dépenses justifiées. Le versement des subventions peuvent faire l'objet d'acomptes en fonction du taux d'avancement. Dès lors que le montant des acomptes versés atteint 90% du montant

attribué, il ne peut plus être procédé qu'au versement du solde de la subvention. Pour les subventions qui concernent des travaux, cette demande de solde doit être accompagnée du procès verbal précisant la date de réception des travaux.

ARTICLE 3 - les autres dispositions

Les autres dispositions de la convention n° CO 2022-1214 demeurent inchangées.

ARTICLE 4 - l'entrée en vigueur

Le présent avenant entre en vigueur après avoir été signé par les parties.

Pour le service départemental d'incendies et de secours du Var

Le président

Prénom Nom
(date et cachet)

CDT/DDT/
DS

LE DÉPARTEMENT

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance du 19 mars 2024

N° : A10

OBJET : REVALORISATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS POUR L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET LA RECHERCHE

La séance du 19 mars 2024 s'est tenue à 11h00 à Toulon, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental.

Pour ce dossier, le quorum est atteint et la présidence est assurée par Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental. Nombre de membres en exercice : 46

Présents : M. Thierry ALBERTINI, Mme Christine AMRANE, Mme Martine ARENAS, M. Stéphane ARNAUD, M. Bruno AYCARD, Mme Véronique BACCINO, M. Robert BENEVENTI, Mme Véronique BERNARDINI, Mme Nathalie BICAIS, M. Laurent BONNET, M. Michel BONNUS, M. Didier BREMOND, M. Christophe CHIOCCA, M. Guillaume DECARD, Mme Caroline DEPALLENS, Mme Manon FORTIAS, Mme Vesselina GARELLO, M. Jean-Martin GUISIANO, Mme Nathalie JANET, M. Dominique LAIN, Mme Chantal LASSOUTANIE, Mme Françoise LEGRAIEN, Mme Véronique LENOIR, M. Grégory LOEW, M. Nicolas MARTEL, Mme Josée MASSI, M. Jean-Louis MASSON, M. Christophe MORENO, M. Joseph MULE, Mme Christine NICCOLETTI, Mme Lydie ONTENIENTE, Mme Nathalie PEREZ LEROUX, M. Claude PIANETTI, Mme Marie-Laure PONCHON, M. Ludovic PONTONE, Mme Laetitia QUILICI, M. Louis REYNIER, Mme Valérie RIALLAND, M. Francis ROUX, Mme Andrée SAMAT.

Procurations : Mme Françoise DUMONT à M. Guillaume DECARD, M. Philippe LEONELLI à Mme Véronique LENOIR, M. Christian SIMON à Mme Nathalie JANET, M. Marc LAURIOL à Mme Andrée SAMAT, Mme Valérie MONDONE à Mme Josée MASSI, Mme Sonia LAUVARD à M. Christophe CHIOCCA.

Déports/Sorties : .

Absents/Excusés : .

Le Conseil départemental est appelé à examiner l'affaire citée en objet, inscrite à l'ordre du jour.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-10,

Vu la délibération du Conseil départemental n° A24 du 14 décembre 2021 votant le lissage et la fusion des autorisations de programme adoptées,

Vu la délibération du Conseil départemental n° A9 du 1er février 2022 adoptant le règlement budgétaire et financier de la collectivité,

Vu la délibération du Conseil départemental n° A21 du 24 mai 2022 relative à la revalorisation du montant de l'autorisation de programme "Soutien aux investissements de l'enseignement supérieur et recherche",

Vu le rapport du Président,

Considérant l'avis de la commission finances et ressources humaines du 4 mars 2024,

Considérant l'avis de la commission numérique, enseignement supérieur, recherche et innovation du 29 février 2024

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- de revaloriser l'autorisation de programme n° 2017-1108CE-001 "Soutien aux investissements pour l'enseignement supérieur et la recherche" portant le montant de 6 385 000 € à 12 385 000 € soit une augmentation de 6 000 000 €, suivant l'échéancier ci-joint en annexe et rattachée à l'opération budgétaire 21100321 "soutien enseignement supérieur et recherche subventions",

- de réviser le niveau d'affectation à hauteur de 5 846 423 €.

Adopté à l'unanimité.

Signé : Jean-Louis MASSON
Président du Conseil départemental

Réception au contrôle de légalité : 21 mars 2024
Référence technique : 083-228300018-20240319-lmc180594-DE-1-1

Acte certifié exécutoire
le 22/03/2024

Pour le Président du Conseil départemental,
la directrice générale des services,
Virginie HALDRIC

Acte mis en ligne sur le site internet du Département du Var le : 22/03/2024

POLITIQUE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE

Direction du Développement Territorial

**Vote de revalorisation d'autorisation de programme et de crédits de paiement
Soutien aux investissements pour l'enseignement supérieur et la recherche**

Millésime	Code Programme	Libellé Programme	Code AP	Libellé AP	Type AP	Chapitre	Montant de l'AP initiale	Montant de l'AP revalorisée	Echéancier prévisionnel des crédits de paiement							
									Mandaté antérieur à 2021	Mandaté 2021	Mandaté 2022	2023	2024	2025	2026	2027
2017	STRPG00013	Enseignement Supérieur et Recherche	2017-1108CE-001	Soutien aux investissements enseignement supérieur et recherche	AP PROGRAMME	204	6 385 000 €	12 385 000 €	136 000 €	758 900 €	149 315,55 €	1 932 274,75 €	2 577 300 €	2 300 000 €	2 300 000 €	2 231 209,70 €

DGS/SG/



LE DÉPARTEMENT

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance du 19 mars 2024

N° : **A11**

OBJET : COMMUNICATION DES OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES PROVENCE ALPES COTE D'AZUR SUR LA GESTION DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION CULTURELLE OPERA TOULON PROVENCE MEDITERRANEE POUR LES EXERCICES 2015 ET SUIVANTS ET LA REPONSE APPORTEE

La séance du 19 mars 2024 s'est tenue à 11h00 à Toulon, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental.

Pour ce dossier, le quorum est atteint et la présidence est assurée par Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental. Nombre de membres en exercice : 46

Présents : M. Thierry ALBERTINI, Mme Christine AMRANE, Mme Martine ARENAS, M. Stéphane ARNAUD, M. Bruno AYCARD, Mme Véronique BACCINO, M. Robert BENEVENTI, Mme Véronique BERNARDINI, Mme Nathalie BICAIS, M. Laurent BONNET, M. Michel BONNUS, M. Didier BREMOND, M. Christophe CHIOCCA, M. Guillaume DECARD, Mme Caroline DEPALLENS, Mme Manon FORTIAS, Mme Vesselina GARELLO, M. Jean-Martin GUISIANO, Mme Nathalie JANET, M. Dominique LAIN, Mme Chantal LASSOUTANIE, Mme Françoise LEGRAIEN, Mme Véronique LENOIR, M. Grégory LOEW, M. Nicolas MARTEL, Mme Josée MASSI, M. Jean-Louis MASSON, M. Christophe MORENO, M. Joseph MULE, Mme Christine NICCOLETTI, Mme Lydie ONTENIENTE, Mme Nathalie PEREZ LEROUX, M. Claude PIANETTI, Mme Marie-Laure PONCHON, M. Ludovic PONTONE, Mme Laetitia QUILICI, M. Louis REYNIER, Mme Valérie RIALLAND, M. Francis ROUX, Mme Andrée SAMAT.

Procurations : Mme Françoise DUMONT à M. Guillaume DECARD, M. Philippe LEONELLI à Mme Véronique LENOIR, M. Christian SIMON à Mme Nathalie JANET, M. Marc LAURIOL à Mme Andrée SAMAT, Mme Valérie MONDONE à Mme Josée MASSI, Mme Sonia LAUVARD à M. Christophe CHIOCCA.

Déports/Sorties : .

Absents/Excusés : .

Le Conseil départemental est appelé à examiner l'affaire citée en objet, inscrite à l'ordre du jour.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des juridictions financières et notamment les articles L243-4 à L243-8-1 et R243-14,

Vu le courrier de la Chambre régionale des comptes Provence Alpes Côte d'Azur en date du 27 février 2024,

Vu le rapport du Président,

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE :

- de la communication des observations définitives de la Chambre régionale des comptes Provence Alpes Côte d'Azur sur la gestion de l'établissement public de coopération culturelle Opéra Toulon Provence Méditerranée, pour les exercices 2015 jusqu'à la période la plus récente, ainsi que de la réponse qui y a été apportée.

Signé : Jean-Louis MASSON
Président du Conseil départemental

Réception au contrôle de légalité : 21 mars 2024
Référence technique : 083-228300018-20240319-lmc182614-DE-1-1

Acte certifié exécutoire
le 22/03/2024

Pour le Président du Conseil départemental,
la directrice générale des services,
Virginie HALDRIC

Acte mis en ligne sur le site internet du Département du Var le : 22/03/2024

SH/DASP/
AZ

LE DÉPARTEMENT

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance du 19 mars 2024

N° : A12

OBJET : REVALORISATION DE L'AUTORISATION D'ENGAGEMENT PLURIANNUELLE RELATIVE AUX MARCHES D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

La séance du 19 mars 2024 s'est tenue à 11h00 à Toulon, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental.

Pour ce dossier, le quorum est atteint et la présidence est assurée par Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental. Nombre de membres en exercice : 46

Présents : M. Thierry ALBERTINI, Mme Christine AMRANE, Mme Martine ARENAS, M. Stéphane ARNAUD, M. Bruno AYCARD, Mme Véronique BACCINO, M. Robert BENEVENTI, Mme Véronique BERNARDINI, Mme Nathalie BICAIS, M. Laurent BONNET, M. Michel BONNUS, M. Didier BREMOND, M. Christophe CHIOCCA, M. Guillaume DECARD, Mme Caroline DEPALLENS, Mme Manon FORTIAS, Mme Vesselina GARELLO, M. Jean-Martin GUISIANO, Mme Nathalie JANET, M. Dominique LAIN, Mme Chantal LASSOUTANIE, Mme Françoise LEGRAIEN, Mme Véronique LENOIR, M. Grégory LOEW, M. Nicolas MARTEL, Mme Josée MASSI, M. Jean-Louis MASSON, M. Christophe MORENO, M. Joseph MULE, Mme Christine NICCOLETTI, Mme Lydie ONTENIENTE, Mme Nathalie PEREZ LEROUX, M. Claude PIANETTI, Mme Marie-Laure PONCHON, M. Ludovic PONTONE, Mme Laetitia QUILICI, M. Louis REYNIER, Mme Valérie RIALLAND, M. Francis ROUX, Mme Andrée SAMAT.

Procurations : Mme Françoise DUMONT à M. Guillaume DECARD, M. Philippe LEONELLI à Mme Véronique LENOIR, M. Christian SIMON à Mme Nathalie JANET, M. Marc LAURIOL à Mme Andrée SAMAT, Mme Valérie MONDONE à Mme Josée MASSI, Mme Sonia LAUVARD à M. Christophe CHIOCCA.

Déports/Sorties : .

Absents/Excusés : .

Le Conseil départemental est appelé à examiner l'affaire citée en objet, inscrite à l'ordre du jour.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n°A4 du 26 novembre 2018 relative au vote d'une autorisation d'engagement globale 2019 afférents aux marchés d'accompagnement social et de supervision, (2019-0406H5-001),

Vu la délibération du Conseil départemental n°A24 du 14 décembre 2021 relative au lissage et fusion des autorisations de de programme et d'engagement dans le cadre du passage à la M57 et de l'évolution de l'application de gestion financière,

Vu la délibération du Conseil départemental n°A9 du 1er février 2022 portant adoption du nouveau règlement financier,

Vu la délibération du Conseil départemental n°A28 du 24 mai 2022 relative au vote de la revalorisation d'engagement 2019-0406H5-001 afférents aux marchés d'accompagnement social,

Vu le rapport du Président,

Considérant que la mise en œuvre des mesures d'accompagnement personnalisées est une compétence obligatoire du Département,

Considérant que le nombre de mesures d'accompagnement social personnalisé ne cesse d'augmenter,

Considérant l'avis de la commission finances et ressources humaines du 4 mars 2024

Considérant l'avis de la commission insertion et action sociale du 28 février 2024

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- de revaloriser l'autorisation d'engagement n° 2019-0406H5-001 « Marchés accompagnement social » portant le montant de 1 400 000 € à 1 731 000 € soit une augmentation de 331 000 €, suivant l'échéancier ci-joint et rattaché à l'opération budgétaire 21100102 « Marchés accompagnement social »,

- de réviser le niveau d'affectation à hauteur de 1 731 000 € à l'opération budgétaire 21100102 « Marchés accompagnement social ».

Adopté à l'unanimité.

Signé : Jean-Louis MASSON
Président du Conseil départemental

Réception au contrôle de légalité : 21 mars 2024
Référence technique : 083-228300018-20240319-lmc178233-DE-1-1

Acte certifié exécutoire
le 22/03/2024

Pour le Président du Conseil départemental,
la directrice générale des services,
Virginie HALDRIC

Acte mis en ligne sur le site internet du Département du Var le : 22/03/2024

POLITIQUE

Direction: Direction da l'action social de proximité

Vote de revalorisation d'autorisation(s) d'engagement et de crédits de paiement

Millésime	Code Programme	Libellé Programme	Code AE	Libellé AE	Type AE	Chapitre (s) M57	Montant de l'AE initiale	Montant de l'AE revalorisée	Echéancier prévisionnel des crédits de paiement							
									Mandaté antérieur à 2021	Mandaté 2021	Mandaté 2022	Mandaté 2023	2024	2025	2026	2027
2019	SOCPG00026	Accueil et accompagnement des personnes en difficultés	2019-0406H5-001	Marchés accompagnement Social	Programme	011	1 400 000	1 731 000	362 213,75	139 200	160 600	207 050	200 000	215 000	215 000	231 936,25

SH/DDSI/
JMC

LE DÉPARTEMENT

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance du 19 mars 2024

N° : A13

OBJET : VOTE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT AU TITRE DE L'AXE 1
"PREVENTION DE LA PAUVRETE DES LE PLUS JEUNE AGE ET LUTTE CONTRE LES
INEGALITES DES L'ENFANCE" DU PACTE LOCAL DES SOLIDARITES

La séance du 19 mars 2024 s'est tenue à 11h00 à Toulon, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental.

Pour ce dossier, le quorum est atteint et la présidence est assurée par Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental. Nombre de membres en exercice : 46

Présents : M. Thierry ALBERTINI, Mme Christine AMRANE, Mme Martine ARENAS, M. Stéphane ARNAUD, M. Bruno AYCARD, Mme Véronique BACCINO, M. Robert BENEVENTI, Mme Véronique BERNARDINI, Mme Nathalie BICAIS, M. Laurent BONNET, M. Michel BONNUS, M. Didier BREMOND, M. Christophe CHIOCCA, M. Guillaume DECARD, Mme Caroline DEPALLENS, Mme Manon FORTIAS, Mme Vesselina GARELLO, M. Jean-Martin GUISIANO, Mme Nathalie JANET, M. Dominique LAIN, Mme Chantal LASSOUTANIE, Mme Françoise LEGRAIEN, Mme Véronique LENOIR, M. Grégory LOEW, M. Nicolas MARTEL, Mme Josée MASSI, M. Jean-Louis MASSON, M. Christophe MORENO, M. Joseph MULE, Mme Christine NICCOLETTI, Mme Lydie ONTENIENTE, Mme Nathalie PEREZ LEROUX, M. Claude PIANETTI, Mme Marie-Laure PONCHON, M. Ludovic PONTONE, Mme Laetitia QUILICI, M. Louis REYNIER, Mme Valérie RIALLAND, M. Francis ROUX, Mme Andrée SAMAT.

Procurations : Mme Françoise DUMONT à M. Guillaume DECARD, M. Philippe LEONELLI à Mme Véronique LENOIR, M. Christian SIMON à Mme Nathalie JANET, M. Marc LAURIOL à Mme Andrée SAMAT, Mme Valérie MONDONE à Mme Josée MASSI, Mme Sonia LAUVARD à M. Christophe CHIOCCA.

Déports/Sorties : .

Absents/Excusés : .

Le Conseil départemental est appelé à examiner l'affaire citée en objet, inscrite à l'ordre du jour.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n°A9 du 1er février 2022 portant adoption du règlement budgétaire et financier,

Vu la délibération du Conseil départemental n°A4 du 7 février 2023 relative au vote des orientations stratégiques pour la politique d'insertion et de retour à l'emploi des allocataires du revenu de solidarité active dans le Var,

Vu l'instruction interministérielle N°DGCS/SD1B/2023/169 du 23 novembre 2023 relative à la mise en œuvre territoriale du pacte national des solidarités à travers des pactes et contrats locaux de solidarités conclus entre l'Etat et les conseils départementaux pour les années 2024-2027,

Considérant l'avis de la commission finances et ressources humaines du 4 mars 2024

Considérant l'avis de la commission insertion et action sociale du 28 février 2024

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- de voter l'autorisation d'engagement AE-2024-DF24001 "Pacte local des solidarités : Axe social" d'un montant de 2 200 000 € pour la période 2024-2028 conformément au tableau ci-joint en annexe.

Compte tenu des modalités de paiement prévues qui pourraient être contractualisées avec un solde à terme échu, cette autorisation d'engagement aura une durée de 5 ans pour permettre le paiement des engagements 2027 sur cet exercice et les soldes éventuels sur 2028.

- de rattacher l'autorisation d'engagement AE-2024-DF24001 aux opérations suivantes :

- 24OPE00674 pacte local des solidarités : axe social DASP pour un montant de 800 000 €
- 24OPE00675 pacte local des solidarités : axe social DEF pour un montant de 1 130 000 €
- 24OPE00676 pacte local des solidarités : axe social DDSI pour un montant de 270 000 €

Adopté à l'unanimité.

Signé : Jean-Louis MASSON
Président du Conseil départemental

Réception au contrôle de légalité : 21 mars 2024
Référence technique : 083-228300018-20240319-lmc181443-DE-1-1

Acte certifié exécutoire
le 22/03/2024

Pour le Président du Conseil départemental,
la directrice générale des services,
Virginie HALDRIC

Acte mis en ligne sur le site internet du Département du Var le : 22/03/2024

POLITIQUE														
Direction Développement Social et insertrion														
Vote d'autorisation d'engagement 2024 et de crédits de paiement														
								Echéancier prévisionnel des crédits de paiement (A ventiler par chapitre si l'AP/AE comporte plusieurs chapitres)						
Millésime	Code Programme	Libellé Programme	Code AP	Libellé AP	Type AP	Chapitre (s) M57	Montant de l'AP proposée	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
2024	SOC PG00026	PACTE LOCAL DES SOLIDARITES : axe social	AE-2024-DF24001	PACTE LOCAL DES SOLIDARITES : axe social	Programme	65	2 200 000	-	-	550 000	550 000	550 000	440 000	110 000

SH/DDSI/
JMC

LE DÉPARTEMENT

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance du 19 mars 2024

N° : A14

OBJET : REVALORISATION DE L'AUTORISATION D'ENGAGEMENT "VAR INSERTION TRAVAIL" POUR LA POURSUITE DU DISPOSITIF ET LE LANCEMENT DE LA DEUXIEME PHASE DE CETTE STRATEGIE

La séance du 19 mars 2024 s'est tenue à 11h00 à Toulon, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental.

Pour ce dossier, le quorum est atteint et la présidence est assurée par Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental. Nombre de membres en exercice : 46

Présents : M. Thierry ALBERTINI, Mme Christine AMRANE, Mme Martine ARENAS, M. Stéphane ARNAUD, M. Bruno AYCARD, Mme Véronique BACCINO, M. Robert BENEVENTI, Mme Véronique BERNARDINI, Mme Nathalie BICAIS, M. Laurent BONNET, M. Michel BONNUS, M. Didier BREMOND, M. Christophe CHIOCCA, M. Guillaume DECARD, Mme Caroline DEPALLENS, Mme Manon FORTIAS, Mme Vesselina GARELLO, M. Jean-Martin GUISIANO, Mme Nathalie JANET, M. Dominique LAIN, Mme Chantal LASSOUTANIE, Mme Françoise LEGRAIEN, Mme Véronique LENOIR, M. Grégory LOEW, M. Nicolas MARTEL, Mme Josée MASSI, M. Jean-Louis MASSON, M. Christophe MORENO, M. Joseph MULE, Mme Christine NICCOLETTI, Mme Lydie ONTENIENTE, Mme Nathalie PEREZ LEROUX, M. Claude PIANETTI, Mme Marie-Laure PONCHON, M. Ludovic PONTONE, Mme Laetitia QUILICI, M. Louis REYNIER, Mme Valérie RIALLAND, M. Francis ROUX, Mme Andrée SAMAT.

Procurations : Mme Françoise DUMONT à M. Guillaume DECARD, M. Philippe LEONELLI à Mme Véronique LENOIR, M. Christian SIMON à Mme Nathalie JANET, M. Marc LAURIOL à Mme Andrée SAMAT, Mme Valérie MONDONE à Mme Josée MASSI, Mme Sonia LAUVARD à M. Christophe CHIOCCA.

Déports/Sorties : .

Absents/Excusés : .

Le Conseil départemental est appelé à examiner l'affaire citée en objet, inscrite à l'ordre du jour.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n°A9 du 1er février 2022 portant adoption du règlement budgétaire et financier,

Vu la délibération du Conseil départemental n°A4 du 7 février 2023 relative au vote des orientations stratégiques pour la politique d'insertion et de retour à l'emploi des allocataires du revenu de solidarité active dans le Var,

Vu la délibération du Conseil départemental n°A16 du 3 avril 2023 votant une autorisation d'engagement à hauteur de 10 000 000 € pour la mise en œuvre des actions relevant de ces nouvelles orientations,

Vu le rapport du Président,

Considérant l'avis de la commission finances et ressources humaines du 4 mars 2024

Considérant l'avis de la commission insertion et action sociale du 28 février 2024

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- de revaloriser l'autorisation d'engagement n° AE-2023-DF23005 "Parcours Var Insertion Travail" portant le montant de 10 000 000 € à 22 500 000 € soit une augmentation de 12 500 000 €, suivant l'échéancier ci-joint, pour la programmation de crédits au titre du parcours Var Insertion Travail sur la période courant de 2023 à 2028 et rattachée à l'opération budgétaire 23OPE00008 "Parcours Var Insertion travail accompagnement intensif des allocataires du RSA subventions",

- de réviser le niveau d'affectation à hauteur de 22 500 000 €, rattachée à l'opération budgétaire 23OPE00008 "Parcours Var insertion travail accompagnement intensif des allocataires du RSA subventions".

Adopté à l'unanimité.

Signé : Jean-Louis MASSON
Président du Conseil départemental

Réception au contrôle de légalité : 21 mars 2024
Référence technique : 083-228300018-20240319-lmc181274-DE-1-1

Acte certifié exécutoire
le 22/03/2024

Pour le Président du Conseil départemental,
la directrice générale des services,
Virginie HALDRIC

Acte mis en ligne sur le site internet du Département du Var le : 22/03/2024

POLITIQUE insertion														
Vote de revalorisation d'autorisation(s) d'engagement et de crédits de paiement														
Millésime	Code Programme	Libellé Programme	Code AE	Libellé AE	Type AE (Programme ou Projets)	Chapitre (s) M57	Montant de l'AE initiale	Montant de l'AE revalorisée	mandaté 2023	2024	2025	2026	2027	2028
2023	SOCPG00025	ACTIONS D'INSERTION	AE-2023-DF23005	PARCOURS VAR INSERTION TRAVAIL	Programme	017	10 000 000,00 €	22 500 000,00 €	3 052 892,00 €	6 820 000,00 €	8 327 108,00 €	2 500 000,00 €	1 500 000,00 €	300 000,00 €

CDT/DDT/
DS

LE DÉPARTEMENT

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance du 19 mars 2024

N° : A15

OBJET : REVALORISATION DU MONTANT DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME
"CONVENTION TRANSACTION SOCIETE CANAL DE PROVENCE"

La séance du 19 mars 2024 s'est tenue à 11h00 à Toulon, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental.

Pour ce dossier, le quorum est atteint et la présidence est assurée par Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental. Nombre de membres en exercice : 46

Présents : M. Thierry ALBERTINI, M. Stéphane ARNAUD, M. Bruno AYCARD, Mme Véronique BACCINO, M. Robert BENEVENTI, Mme Véronique BERNARDINI, Mme Nathalie BICAIS, M. Laurent BONNET, M. Michel BONNUS, M. Christophe CHIOCCA, M. Guillaume DECARD, Mme Caroline DEPALLENS, Mme Manon FORTIAS, Mme Vesselina GARELLO, M. Jean-Martin GUISIANO, Mme Nathalie JANET, M. Dominique LAIN, Mme Chantal LASSOUTANIE, Mme Françoise LEGRAIEN, Mme Véronique LENOIR, M. Grégory LOEW, M. Nicolas MARTEL, Mme Josée MASSI, M. Jean-Louis MASSON, M. Christophe MORENO, M. Joseph MULE, Mme Christine NICCOLETTI, Mme Lydie ONTENIENTE, Mme Nathalie PEREZ LEROUX, M. Claude PIANETTI, Mme Marie-Laure PONCHON, M. Ludovic PONTONE, Mme Laetitia QUILICI, M. Louis REYNIER, Mme Valérie RIALLAND, M. Francis ROUX, Mme Andrée SAMAT.

Procurations : Mme Françoise DUMONT à M. Guillaume DECARD, M. Philippe LEONELLI à Mme Véronique LENOIR, Mme Valérie MONDONE à Mme Josée MASSI, M. Marc LAURIOL à Mme Andrée SAMAT, Mme Sonia LAUVARD à M. Christophe CHIOCCA.

Déports/Sorties : Mme Christine AMRANE, Mme Martine ARENAS, M. Didier BREMOND.

Absents/Excusés : M. Christian SIMON.

Le Conseil départemental est appelé à examiner l'affaire citée en objet, inscrite à l'ordre du jour.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-10,

Vu la délibération du Conseil départemental n° A10 du 9 février 2009 votant la création d'une autorisation de programme pour les aménagements structurants de la Société Canal de Provence dans le cadre de la convention de transaction portant sur le remboursement des charges intercalaires,

Vu la délibération du Conseil départemental n° A4 du 19 juin 2013 portant sur la régularisation des autorisations de programme liée à la mise en place de la nouvelle segmentation stratégique,

Vu le règlement budgétaire et financier de la collectivité adopté par la délibération du Conseil départemental n° A9 du 1 février 2022,

Vu le rapport du Président,

Considérant l'avis de la commission finances et ressources humaines du 4 mars 2024

Considérant l'avis de la commission solidarités et ingénierie pour les territoires du 28 février 2024

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- de revaloriser l'autorisation de programme AP2013-2013-R1204J1-01 "Convention Transaction Société Canal de Provence" portant le montant de 9 113 610 € à 15 114 000 € soit une augmentation de 6 000 390 €, suivant l'échéancier ci-joint en annexe et rattachée à l'opération budgétaire 21100320 « Soutien aux projets d'aménagement du territoire subventions ».

- de porter le niveau d'affectation à hauteur de 15 114 000 €.

Mme Christine AMRANE, Mme Martine ARENAS, M. Didier BREMOND n'ont pas pris part au vote.

Adopté à l'unanimité.

Signé : Jean-Louis MASSON
Président du Conseil départemental

Réception au contrôle de légalité : 21 mars 2024
Référence technique : 083-228300018-20240319-lmc181756-DE-1-1

Acte certifié exécutoire
le 22/03/2024

Pour le Président du Conseil départemental,
la directrice générale des services,
Virginie HALDRIC

Acte mis en ligne sur le site internet du Département du Var le : 22/03/2024

POLITIQUE CONNAISSANCE PROSPECTIVE ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
 Direction du Développement Territorial

Vote de revalorisation d'autorisation de programme et de crédits de paiement
Convention Transaction Société Canal de Provence

Millésime	Code Programme	Libellé Programme	Code AP	Libellé AP	Type AP	Chapitre	Montant de l'AP initiale	Montant de l'AP revalorisée	Echéancier prévisionnel des crédits de paiement								
									Mandaté antérieur à 2021	Mandaté 2021	Mandaté 2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
2013	STRPG00014	Connaissance Prospective et Aménagement du Territoire	2013-2013-R1204J1-01	Convention Transaction Société Canal de Provence	AP PROJET	204	9 113 610 €	15 114 000 €	8 503 204,86 €	72 405,14 €	0,00 €	328 159,21 €	208 000,00 €	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €	2 001 435,65 €	795,14 €

CDT/DDT/
DS

LE DÉPARTEMENT

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance du 19 mars 2024

N° : A16

OBJET : REVALORISATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME "PLAN VELO DEPARTEMENTAL" 2023-2027

La séance du 19 mars 2024 s'est tenue à 11h00 à Toulon, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental.

Pour ce dossier, le quorum est atteint et la présidence est assurée par Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental. Nombre de membres en exercice : 46

Présents : M. Thierry ALBERTINI, Mme Christine AMRANE, Mme Martine ARENAS, M. Stéphane ARNAUD, M. Bruno AYCARD, Mme Véronique BACCINO, M. Robert BENEVENTI, Mme Véronique BERNARDINI, Mme Nathalie BICAIS, M. Laurent BONNET, M. Michel BONNUS, M. Didier BREMOND, M. Christophe CHIOCCA, M. Guillaume DECARD, Mme Caroline DEPALLENS, Mme Manon FORTIAS, Mme Vesselina GARELLO, M. Jean-Martin GUISIANO, Mme Nathalie JANET, M. Dominique LAIN, Mme Chantal LASSOUTANIE, Mme Françoise LEGRAIEN, Mme Véronique LENOIR, M. Grégory LOEW, M. Nicolas MARTEL, Mme Josée MASSI, M. Jean-Louis MASSON, M. Christophe MORENO, M. Joseph MULE, Mme Christine NICCOLETTI, Mme Lydie ONTENIENTE, Mme Nathalie PEREZ LEROUX, M. Claude PIANETTI, Mme Marie-Laure PONCHON, M. Ludovic PONTONE, Mme Laetitia QUILICI, M. Louis REYNIER, Mme Valérie RIALLAND, M. Francis ROUX, Mme Andrée SAMAT.

Procurations : Mme Françoise DUMONT à M. Guillaume DECARD, M. Philippe LEONELLI à Mme Véronique LENOIR, M. Christian SIMON à Mme Nathalie JANET, M. Marc LAURIOL à Mme Andrée SAMAT, Mme Valérie MONDONE à Mme Josée MASSI, Mme Sonia LAUVARD à M. Christophe CHIOCCA.

Déports/Sorties : .

Absents/Excusés : .

Le Conseil départemental est appelé à examiner l'affaire citée en objet, inscrite à l'ordre du jour.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-10,

Vu la délibération du Conseil général n° 62 du 12 décembre 1997 approuvant le schéma départemental des itinéraires cyclables,

Vu la délibération du Conseil général n° A20 du 25 mars 2005 concernant la réalisation de la véloroute et voie verte EV8 nommée la Méditerranéenne,

Vu la délibération du Conseil départemental n° A19 du 14 décembre 2021 concernant l'élaboration d'un nouveau plan vélo et le vote des axes stratégiques et objectifs dudit plan,

Vu la délibération du Conseil départemental n° A9 du 1 février 2022 adoptant le règlement budgétaire et financier de la collectivité,

Vu la délibération du Conseil départemental n° A9 du 7 février 2023 concernant l'adoption du plan vélo départemental pour la période 2023-2027,

Vu la délibération du Conseil départemental n° A20 du 3 avril 2023 concernant le vote de l'autorisation de programme pour le plan vélo départemental,

Vu le rapport du Président,

Considérant le positionnement historique du Conseil départemental en matière de politique cyclable,

Considérant le potentiel important de la pratique du vélo dans le Var et l'intérêt pour les Varois et Varoises de ce mode de déplacement doux,

Considérant l’avis de la commission finances et ressources humaines du 4 mars 2024

Considérant l'avis de la commission développement durable, mobilités douces et performance énergétique du 29 février 2024

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- de revaloriser l’autorisation de programme n°2023-DI23001 “Plan vélo départemental”, portant le montant de 2 020 000 € à 4 000 000 €, soit une augmentation de 1 980 000 €, suivant l’échéancier ci-joint et rattachée aux opérations suivantes :

- 22OPE01095 "Plan vélo DIM" pour un montant de 3 500 000 €,
- 22OPE01096 "Plan vélo DBEP" pour un montant de 300 000 €,
- 22OPE01097 "Plan vélo DIT" pour un montant de 150 000 €,
- 22OPE01094 "Plan vélo DDT" pour un montant de 50 000 €.

Adopté à l’unanimité.

Signé : Jean-Louis MASSON
Président du Conseil départemental

Réception au contrôle de légalité : 21 mars 2024
Référence technique : 083-228300018-20240319-lmc180609-DE-1-1

Acte certifié exécutoire
le 22/03/2024

Pour le Président du Conseil départemental,
la directrice générale des services,
Virginie HALDRIC

Acte mis en ligne sur le site internet du Département du Var le : 22/03/2024

POLITIQUE TOURISME

Direction du Développement Territorial

**Vote de revalorisation d'autorisation de programme et de crédits de paiement
PLAN VELO DEPARTEMENTAL 2023-2027**

Millésime	Code Programme	Libellé Programme	Code AP	Libellé AP	Type AP	Montant de l'AP initiale	Montant de l'AP revalorisée	Mandaté antérieur	Echéancier prévisionnel des crédits de paiement					
									Chapitre M57	Total par chapitre	2024	2025	2026	2027
2023	STRPG00001	TOURISME	2023-DI23001	Plan Vélo Départemental 2023 à 2027	AP PROGRAMME	2 020 000 €	4 000 000 €	0,00 €	20	340 000,00 €	0,00 €	110 000,00 €	160 000,00 €	70 000,00 €
									21	740 000,00 €	87 500,00 €	397 500,00 €	197 500,00 €	57 500,00 €
									23	2 920 000,00 €	0,00 €	880 000,00 €	880 000,00 €	1 160 000,00 €
TOTAL										4 000 000,00 €	87 500,00 €	1 387 500,00 €	1 237 500,00 €	1 287 500,00 €

MPA/DF/
NB

LE DÉPARTEMENT

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance du 19 mars 2024

N° : A17

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2024 - BUDGET PRINCIPAL

La séance du 19 mars 2024 s'est tenue à 11h00 à Toulon, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental.

Pour ce dossier, le quorum est atteint et la présidence est assurée par Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental. Nombre de membres en exercice : 46

Présents : M. Thierry ALBERTINI, Mme Christine AMRANE, Mme Martine ARENAS, M. Stéphane ARNAUD, M. Bruno AYCARD, Mme Véronique BACCINO, M. Robert BENEVENTI, Mme Véronique BERNARDINI, Mme Nathalie BICAIS, M. Laurent BONNET, M. Michel BONNUS, M. Didier BREMOND, M. Christophe CHIOCCA, M. Guillaume DECARD, Mme Caroline DEPALLENS, Mme Manon FORTIAS, Mme Vesselina GARELLO, M. Jean-Martin GUISIANO, Mme Nathalie JANET, M. Dominique LAIN, Mme Chantal LASSOUTANIE, Mme Françoise LEGRAIEN, Mme Véronique LENOIR, M. Grégory LOEW, M. Nicolas MARTEL, Mme Josée MASSI, M. Jean-Louis MASSON, M. Christophe MORENO, M. Joseph MULE, Mme Christine NICCOLETTI, Mme Lydie ONTENIENTE, Mme Nathalie PEREZ LEROUX, M. Claude PIANETTI, Mme Marie-Laure PONCHON, M. Ludovic PONTONE, Mme Laetitia QUILICI, M. Louis REYNIER, Mme Valérie RIALLAND, M. Francis ROUX, Mme Andrée SAMAT.

Procurations : Mme Françoise DUMONT à M. Guillaume DECARD, M. Philippe LEONELLI à Mme Véronique LENOIR, M. Christian SIMON à Mme Nathalie JANET, M. Marc LAURIOL à Mme Andrée SAMAT, Mme Valérie MONDONE à Mme Josée MASSI, Mme Sonia LAUVARD à M. Christophe CHIOCCA.

Déports/Sorties : .

Absents/Excusés : .

Le Conseil départemental est appelé à examiner l'affaire citée en objet, inscrite à l'ordre du jour.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.3312-1,

Vu la loi n°2023-1195 du 18 décembre 2023 de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027,

Vu la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 portant loi de finances pour 2024,

Vu la délibération du Conseil départemental n°A9 du 1er février 2022 portant mise à jour du règlement budgétaire et financier départemental,

Vu la délibération du Conseil départemental n°A7 du 20 février 2024 actant la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2024,

Vu le rapport du Président,

Considérant l'avis de la commission finances et ressources humaines du 4 mars 2024

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'adopter par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement, le budget primitif 2024 pour le budget principal, tel que prévu dans le document en annexe 1,

- d'autoriser le Président du Conseil départemental à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section de fonctionnement et de la section d'investissement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections. Le Président informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance,

- d'autoriser le versement d'une participation au budget annexe du laboratoire départemental d'analyses et d'ingénierie du Var par le budget principal pour un montant de 1 000 000 € en fonctionnement,

- d'autoriser le versement d'une participation au budget annexe du centre départemental de l'enfance par le budget principal pour un montant de 25 365 000 € en fonctionnement,

- de prendre acte de la mise en concordance des échéanciers d'autorisation de programme et d'engagement (AP/AE) en lien avec les crédits de paiements votés au présent budget comme figurant en annexe 2 et 3.

Adopté à l'unanimité.

Signé : Jean-Louis MASSON
Président du Conseil départemental

Réception au contrôle de légalité : 21 mars 2024
Référence technique : 083-228300018-20240319-lmc182146-BF-1-1

Acte certifié exécutoire
le 22/03/2024

Pour le Président du Conseil départemental,
la directrice générale des services,
Virginie HALDRIC

Acte mis en ligne sur le site internet du Département du Var le : 22/03/2024



LE DÉPARTEMENT

Conseil départemental du mardi 19 mars 2024

RAPPORT

N° : A17

Objet : BUDGET PRIMITIF 2024 - BUDGET PRINCIPAL

Le projet de budget primitif 2024 a été construit sur la base des hypothèses macroéconomiques retenues pour la loi de finances 2024.

Les taux de croissance et d'inflation, dont dépend en grande partie l'évolution de la recette de TVA et l'augmentation des prix des marchandises, des services et des travaux, ont été estimés respectivement à 1,4 % et 2,6 %.

Pour le chômage, dont l'évolution est corrélée à la celle du revenu de solidarité active, (RSA) avec un décalage de 6 mois, c'est l'hypothèse d'un taux stable à 7,5 % qui a été retenu.

Pour autant, les prévisions de ce début d'année, et notamment celles de l'INSEE, semblent moins favorables.

La croissance est toujours hésitante sous l'effet du choc inflationniste de 2023 et du resserrement monétaire. Elle serait plutôt de l'ordre de 0,8% pour 2024 et l'inflation s'établirait plutôt autour de 3,4%.

Quant au marché de l'emploi, un retournement semble aujourd'hui s'amorcer et le taux de chômage repartir à la hausse.

Il sera donc fondamental de porter une attention particulière à l'évolution de ces facteurs tout au long de l'année, d'autant que les aléas, susceptibles d'affecter ces prévisions, restent nombreux, au regard notamment des incertitudes induites par la situation géopolitique internationale.

Les finances départementales sont par ailleurs soumises aux règles édictées chaque année dans la loi de finances.

Principale nouveauté de 2024, les règles de calcul des contributions des départements au fonds de péréquation des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) ont été modifiées. Le relèvement du plafonnement du second prélèvement du fonds national de péréquation des DMTO de 12 à 15 % porte ainsi la contribution du Département du Var de 86 à 96 M€ pour un encaissement des DMTO de 2023 de 450 M€. Cette modification coûtera 10 M€ supplémentaires, plaçant ainsi le Var dans la situation des trois seuls départements dont la contribution augmente en valeur par rapport aux règles précédentes.

Enfin, la construction budgétaire s'appuie en grande partie sur les résultats de la gestion des années précédentes.

En 2023, la politique de désendettement aura permis de réduire le stock de dettes, constitué aujourd'hui, quasi exclusivement, d'emprunts à taux fixe, et de diminuer le poids de la charge d'intérêt de 33 %. La capacité de désendettement est ainsi passée à 1,75 années.

Par ailleurs, l'excédent cumulé fin 2023, qui devrait s'élever à 130 M€, permet de trouver un équilibre budgétaire sans recours à l'emprunt.

Dans ce contexte, le projet de budget primitif 2024 intègre pleinement les axes structurants du projet de mandature : l'équité territoriale et humaine, la solidarité envers les plus fragiles, le renforcement de l'identité varoise et une stratégie de communication adaptée.

Ce projet prend corps, notamment, à travers la politique en direction des communes et établissements publics de coopération intercommunale du Var, en revalorisant fortement le soutien susceptible d'être alloué à leurs investissements, tout en impulsant des orientations départementales fortes en matière de transition énergétique ou de services à la population.

Cet appui se traduit également par l'assistance aux collectivités, notamment les plus petites, dans le portage de leurs projets, la recherche de financements et l'expertise technique. Une offre de type agence départementale de l'ingénierie territoriale sera ainsi déployée.

Une attention est également portée aux plus fragiles, en allouant à la protection de l'enfance de nouveaux moyens d'accueil des jeunes confiés au Département, offrant ainsi de nouvelles capacités d'accueil et de spécialisation de structures pour mieux prendre en charge certains profils de jeunes.

L'amélioration du quotidien de la vie des plus âgées et des personnes en situation de handicap est recherchée, par le déploiement de dispositifs favorisant le maintien à domicile, dont l'habitat inclusif, pensé comme une offre alternative aux établissements d'hébergement des personnes âgées dépendantes (EHPAD), ou par un soutien accru aux structures pour financer l'amélioration de la performance énergétique ou accompagner celles présentant d'importantes fragilités financières.

Dans le même temps, dans le cadre de sa politique d'insertion, le Département veut mieux accompagner les bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) en déployant la deuxième phase du dispositif "Var insertion travail" visant à permettre la sortie du RSA des personnes les plus éloignées de l'emploi.

Un effort important est également consacré aux collèges du département, en poursuivant et en développant les programmes de réhabilitations et constructions lancés dans le cadre du plan collèges. Ces programmes seront complétés par un déploiement conséquent de solutions de production d'énergies renouvelables sur les établissements scolaires, en déployant, chaque fois que cela est possible, des champs de panneaux solaires en toiture ou en ombrières.

Enfin, ces priorités sont portées et mises en valeur par une stratégie d'image, d'identité et de communication valorisant les richesses du département en tant que territoire et collectivité, mettant en lumière chaque fois que possible et à travers différents supports, les interventions et les multiples atouts touristiques, sportifs, patrimoniaux, environnementaux, économiques ou culturels du Var.

1- La situation des recettes et les dépenses de fonctionnement

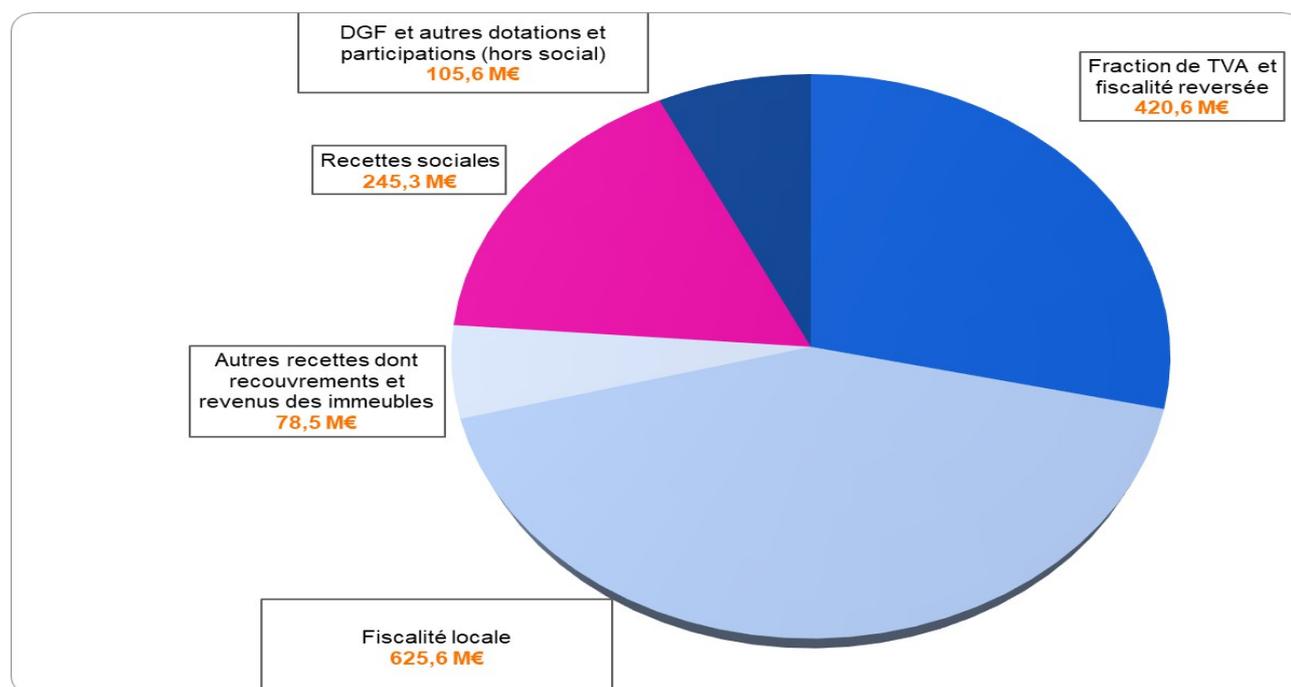
Les recettes et les dépenses se chiffrent respectivement à **1 475,6 M€** et à **1 69,4 M€** en fonctionnement.

Les écarts présentés en pourcentage dans le corps du rapport, correspondent au taux de variation entre les crédits proposés au BP 2024 et ceux votés au BP 2023.

1-1 Les recettes de fonctionnement, proposées à 1 475,6 M€, augmentent de 3,5 %

Les recettes augmentent de 3,5 % entre le BP 2024 et le BP 2023.

Les estimations de recettes qui suivent sont basées sur une approche prudentielle, alimentée par l'étude d'un prestataire expert en finances publiques, par la prise en compte du taux d'évolution moyen annuel des cinq dernières années et par les encaissements de 2023.



111. La fiscalité locale : 625,6 M€

La fiscalité locale diminue fortement (-13%) en raison essentiellement de la chute des droits de mutations à titre onéreux (DMTO) constatée en 2023.

- Le retournement national du marché de l'immobilier ancien en 2023 se sera traduit pour le département du Var par une baisse des encaissements de DMTO de 27%.

Pour 2024 la question est de savoir si une reprise du marché peut être envisagée.

Dans un contexte d'inflation forte qui demeure, les taux directeurs élevés de la BCE devraient être maintenus dans les prochains mois, jusqu'à ce que l'inflation retrouve sa cible de 2%. Dès lors, avec des taux d'intérêts élevés et une inflation qui mécaniquement, impacte le pouvoir d'achat et la capacité d'emprunt, une reprise du marché de l'immobilier peut difficilement s'envisager en 2024.

C'est la raison pour laquelle il est proposé de fixer les encaissements des DMTO pour 2024 au niveau du montant encaissé en 2023, soit **450 M€**.

- La taxe sur les conventions d'assurance (TSCA) est un impôt de stock, très peu affecté par la conjoncture et particulièrement dynamique. Pour 2024, la TSCA est inscrite pour **134 M€**, en progression de 8,5 %.

L'imposition forfaitaire des entreprises de réseaux (IFER), 3,6 M€, la part départementale de la taxe d'aménagement sur les espaces naturels sensibles (TA-ENS), 9,5 M€, la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE), 17,4 M€, la part de taxe intérieure sur les produits énergétiques TICPE-LRL (hors compensation de la décentralisation du RMI-RMA) 9 M€, la taxe additionnelle à la taxe de séjour, 2 M€, constituent les autres recettes évaluées à **41,6 M€**, en légère baisse de 1,3%.

112- La fraction de TVA et fiscalité reversée : 420,6 M€

- Les recettes de TVA, composées des deux parts de la fraction nationale attribuées en compensation du transfert de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), sont proposées respectivement à **338,2 M€** et **51,9 M€**, en hausse de 4.5% par rapport aux produits encaissés en 2023.

Cette évaluation est faite sur la base des hypothèses de taux de croissance et taux d'inflation retenues pour la loi de finances de 2024.

- Le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) est une recette fixe de **15,8 M€**.
- Le dispositif de compensation péréquée (DCP) provient du transfert aux départements par l'Etat des frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Cette recette est répartie en fonction du reste à charge des allocations individuelles de solidarité (AIS) et d'un indice synthétique de richesse.

Pour 2024, le DCP est estimé à **14,7 M€**, en hausse de 7% en raison, d'une part, de la croissance du reste à charge AIS du département du Var plus élevée que celle de la moyenne nationale, et, d'autre part, de l'augmentation de l'enveloppe fixée par la loi de finances 2024 de 1,7%.

113- Les dotations et participations (hors recettes sociales) : 105,6 M€

Les dotations de l'État, et notamment la dotation globale de fonctionnement (DGF), représentaient 15 % du total des recettes réelles de fonctionnement en 2011. Aujourd'hui, elles pèsent à peine 7 %.

- Pour 2024, la dotation globale de fonctionnement, DGF, inscrite pour **74,9 M€**, est en baisse de 1,4%.
- Les autres dotations et participations (hors recettes sociales) sont proposées pour les montants suivants :
- **16,2 M€** pour la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP), en légère progression, + 0,2 %,
- **5,7 M€** pour les dotations pour transfert de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale (DTCE-FDL), en progression de 4 %,
- **1,1 M€** pour le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) au titre de 2024,
- **3 M€** pour la dotation globale de décentralisation (DGD), stable,
- **2M€** pour la participation des familles au titre de la restauration et de l'hébergement scolaire. Cette recette est en baisse de 26 % pour tenir compte de la diminution de 20 à 13 % du taux du fonds départemental de participation du service de restauration et d'hébergement (FPSRH), et ceci pour financer la hausse des prix des denrées alimentaires,
- **2,7 M€** au titre des autres participations.

115- Les recettes de solidarité : 245,3 M€

- Les compensations versées par l'État pour les trois allocations individuelles de solidarité s'élèvent à **183,1 M€** ; Elles sont en hausse de 2,3 %, sans toutefois couvrir la totalité des dépenses liées aux AIS qui augmentent, quant à elles, de 5,1 %.

Le reste à charge de la collectivité en 2024 augmente ainsi de 7,5 % pour s'établir à 225,2 M€ : 69,1 M€ pour l'APA, 63,7 M€ pour la PCH et 92,3 M€ pour le RSA.

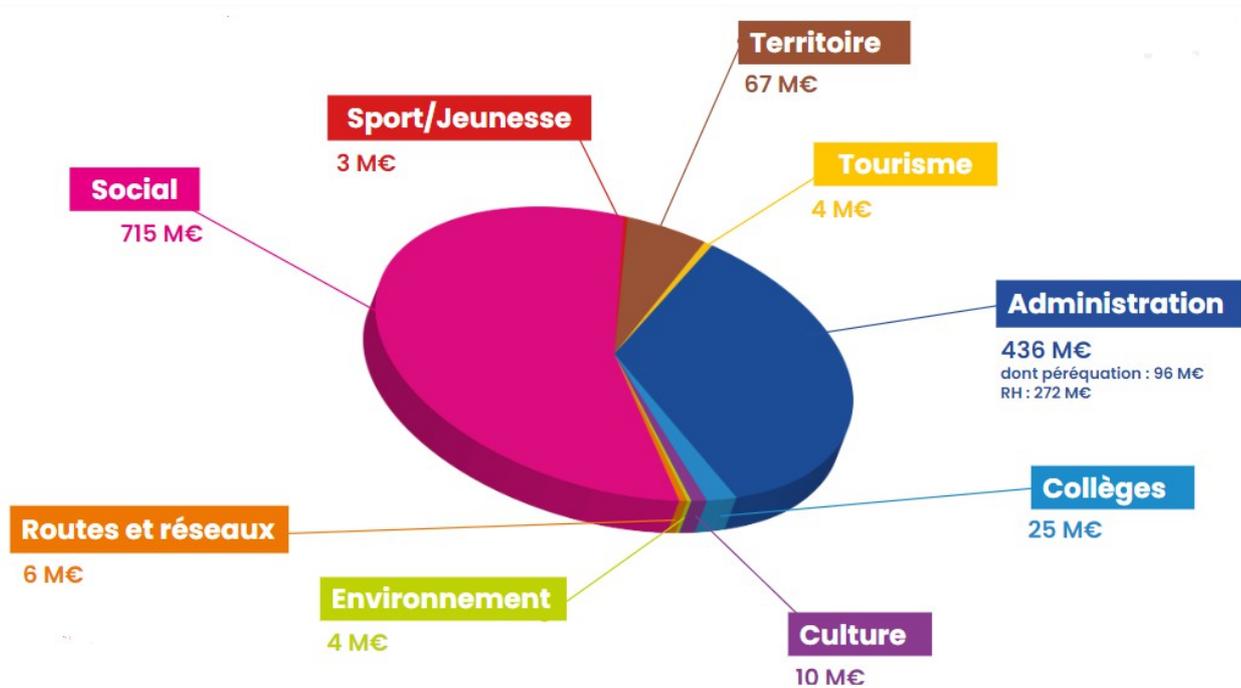
- Les compensations de l'Etat, versées par la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), s'élèvent à **30,3 M€**, en très forte augmentation par rapport à 2023 (+ 15 M€) :
- 17,7 M€ financent l'application de l'augmentation du tarif plancher des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD),
- 6,5 M€ compensent la dotation complémentaire,
- 4,2 M€ contribuent au financement des mesures salariales dans les SAAD (avenant 43),
- 1,2 M€ financent la mise en oeuvre des mesures salariales du Ségur du handicap,
- 0,35 M€ compensent le financement de l'habitat inclusif,
- et 0,35 M€ la participation à l'appel à manifestation d'intérêt lancé par la CNSA.
- Les recouvrements des aides sociales et les indus du RSA s'élèvent à **25,1 M€**.
- Les autres recettes de solidarité, inscrites pour **6,8 M€** sont composées du fonds social européen, 4,35 M€, de la conférence des financeurs, 2,25 M€, et du reliquat du plan pauvreté, 0,2 M.

116- Les autres recettes dont les reprises sur provisions : 78,5 M€

Les autres recettes, dont les principales sont constituées des revenus des immeubles et des reprises sur provisions, sont estimées à 78,5 M€, dont près de 67,7 M€ au titre des reprises sur provisions.

1-2 Les dépenses de fonctionnement, proposées à 1 269,4 M€, augmentent de 3%

Les dépenses de fonctionnement augmentent de + 3 % entre le BP 2024 et le BP 2023.



121- Les politiques sociales : 715,3 M€

Les dépenses de solidarité sont inscrites à 715,3 M€ dont 408,3 M€ financent les allocations individuelles de solidarité (AIS) et 307 M€ principalement les dépenses de l'aide sociale pour les publics fragiles (personnes âgées, personnes en situation de handicap, enfants en difficulté, mineurs non accompagnés).

Au-delà des facteurs économiques, et notamment d'un taux de chômage qui demeure élevé comparé au taux représentatif du plein emploi (autour de 5%), ces dépenses sont intrinsèquement liées au vieillissement de la population, à la montée en puissance de la prise en charge du handicap, à l'augmentation des violences infantiles et aux besoins croissants en matière de protection des enfants.

La revalorisation des salaires des travailleurs sociaux, en lien avec le Ségur de la santé, ainsi que l'augmentation des tarifs des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD), pèsent encore de façon significative sur le budget 2024.

Dans les domaines de l'autonomie, de l'insertion et de l'enfance, le Département affirme des choix clairs :

- améliorer la performance énergétique des établissements d'hébergement des personnes âgées dépendantes et proposer une offre alternative, notamment par le développement de l'habitat inclusif et de l'aide à la vie partagée,
- accroître la capacité d'accueil pour les enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance et augmenter les mesures d'accompagnement des familles,
- accélérer le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA avec le déploiement de la deuxième phase du dispositif "Var Insertion Travail".
- Les trois allocations individuelles de solidarité, inscrites pour 408,3 M€, sont en progression de 5,1%.

- Les dépenses liées au revenu de solidarité active (RSA) sont proposées à **201,5 M€**.

Cette inscription, en baisse de 1,5 M€, anticipe une diminution du nombre de bénéficiaires (actuellement autour de 32 000) liée au déploiement de la deuxième phase de “Var Insertion Travail” qui s’oriente désormais vers les bénéficiaires les plus anciens, avec le même objectif d’employabilité et de retour sur le marché de l’emploi que celui attribué dans la première phase, qui visait 100% des nouveaux allocataires.

Pour autant, une veille attentive devra être portée à la politique insertion en raison d’une part, de l’évolution haussière récente du marché de l’emploi, et, d’autre part, du projet de transfert des allocations de solidarités spéciales (ASS), vers le RSA.

Le basculement de l’ASS vers le RSA se traduirait en effet par un coût conséquent relatif au transfert du coût de l’allocation pour 3 200 varois indemnisés à ce jour et aux charges d’accompagnement et d’insertion importantes, s’agissant de bénéficiaires fortement éloignés de l’emploi.

- L’aide personnalisée à l’autonomie (APA), qui concerne près de 25 000 bénéficiaires, avec un rythme soutenu de + 400 bénéficiaires de plus chaque année, est estimée à **128,7 M€**, en hausse de + 9%.
- La prestation de compensation du handicap (PCH), qui touche quant à elle presque 6 000 bénéficiaires, avec un rythme là encore soutenu de + 250 bénéficiaires par an, est projetée à **78,1 M€**, en hausse de + 16%.
- Les autres dépenses de solidarité sont proposées à hauteur de 307 M€, en progression de 8 %.
- Les dépenses liées à la protection de l’enfance et à la prise en charge des mineurs non accompagnés (MNA), augmentent de façon significative depuis quatre ans. Elles sont inscrites pour **131 M€**, soit une augmentation de 13 % par rapport à 2023.

Elles comprennent la subvention d’équilibre versée au centre départemental de l’enfance (CDE) qui est proposée à 25,4 M€, en augmentation de 10 %, et le dispositif d’accueil des mineurs non accompagnés (MNA) financé par le département à hauteur de 25,6 M€ pour 2024, en hausse de 20 %.

Face à une hausse importante des demandes de placements, et notamment des placements judiciaires, ou d’accompagnement en milieu ouvert, les crédits permettront d’une part, d’accroître la capacité d’accueil pour les enfants et les jeunes majeurs, avec la création de places en maisons d’enfants à caractère social (MECS), maisons maternelles et lieux de vie et, d’autre part, de financer l’augmentation des mesures d’accompagnement proposées aux familles.

- Les dépenses d’hébergement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, estimées à **121,6 M€**, sont en hausse de 8 %.
- Les autres dépenses d’aide sociale, proposées à **54,4 M€**, sont en légère diminution de 2 %.

122- Dans les autres domaines d’intervention, le Var conduit une politique volontariste

- Routes et réseaux : **5,4 M€**

La sécurité routière est une priorité du Département, il s’agit d’assurer en toutes circonstances, les

meilleures conditions possibles de circulation pour les usagers de la route.

Pour ce faire, le Département propose de consacrer 5,4 M€ de crédits, soit une augmentation de 6 %, à l'entretien quotidien, aux petits travaux et à la sécurisation du réseau routier départemental, qui compte près de 3 000 km de routes départementales.

- Culture : **10,4 M€**

Le Département poursuit sa politique de diversification de l'offre culturelle et d'affirmation de l'identité varoise. Le Département y consacrerait 10,4 M€.

L'offre culturelle sera dense en 2024, en quantité, en qualité et sur l'ensemble du territoire, "le culturel, partout, pour tous" :

- le troisième week-end de novembre sera consacré à la 27^{ème} fête du livre du Var,
- le Muséum du Var, l'abbaye de La Celle et l'Hôtel départemental des expositions du Var proposeront des expositions majeures dont celle sur "Défis et sports, de l'antiquité à la Renaissance" ou cet été "les routes de la soie",
- les Scènes départementales, les itinéraires du patrimoine, les Voix départementales, ainsi que les concerts de l'Opéra hors les murs, seront poursuivis,
- les coutumes, le folklore, la culture provençale seront valorisés.

- Tourisme : **3,4 M€**

Premier département de France en termes de nuitées (75 millions de nuitées par an), le département du Var œuvre, avec ses partenaires, au développement harmonieux de l'activité touristique tout au long de l'année et dans l'ensemble de l'espace varois.

Essentiellement composées de subventions, Il est proposé de consacrer à cette politique 3,4 M€.

- Collèges : **24,4 M€**

Les dépenses consacrées à l'éducation, estimées à 24,4 M€, permettent de financer les 71 collèges varois publics et plus particulièrement leur entretien bâtementaire (petits travaux, maintenance, fluides), une restauration scolaire, qui privilégie les produits frais, de saison et en circuits courts, les dotations de fonctionnement attribuées aux collèges (le forfait d'externat pour les collèges privés) et les projets éducatifs.

- Sport et jeunesse : **3,4 M€**

Le département, qui compte près de 228 000 licenciés, 10 clubs sportifs de haut niveau et près de 2 400 clubs sportifs locaux, mène une politique sportive ambitieuse en donnant la possibilité à tous les varois de pratiquer en compétition, ou en loisir, la discipline sportive de leur choix.

Au titre des actions nouvelles, le Var accueillera en 2024 le passage de la flamme olympique sur l'ensemble du territoire varois.

Il est proposé de consacrer à la politique sport et jeunesse 3,4 M€.

- Environnement : **3,6 M€**

Le Var, qui compte 244 espaces naturels sensibles (ENS) sur 13 600 hectares, s'engage fermement en matière de protection de son patrimoine naturel. Il s'agit de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels des ENS tout en les aménageant pour pouvoir les ouvrir au public.

Cette année deux nouveaux ENS vont être créés : Le Siounet à Comps sur Artuby dans le cadre du circuit thématique des balades en préalpes (livré en 2024) et le Fort Napoléon à la Seyne sur Mer dans le cadre du circuit thématique d'histoire en histoires.

Avec une forêt qui représente 64% de sa superficie, le Var conduit, par ailleurs, une politique volontariste en matière de protection de la forêt contre les incendies par des actions directes de débroussaillage le long des routes départementales (considérées comme des ouvrages de DFCI) ou encore un soutien financier constant à nos partenaires.

Les crédits nécessaires à cette politique sont estimés à 3,6 M€.

- Territoire : **67,1 M€**

Parmi les actions conduites dans ce domaine d'intervention, la participation au service départemental d'incendie et de secours (SDIS) représente la plus grande part des crédits proposés à 59 M€, en augmentation de 3 M€ .

Les dépenses de fonctionnement du SDIS, dont l'activité est en constante augmentation, augmentent fortement en raison notamment de l'inflation, de l'augmentation du prix de l'énergie et des mesures de revalorisation du point d'indice. Les recettes provenant à plus de 90% des contributions du bloc communal et du Département, le SDIS ne pouvait supporter cette évolution sans une augmentation significative des contributions de ses financeurs.

Les autres actions, et notamment le soutien à l'habitat, à l'enseignement supérieur, aux projets d'initiative territoriale, et au financement de la société publique locale, SPL ID83, sont estimées à 8,1 M€.

123- Administration : les dépenses à caractère général : **436 M€**

Les dépenses dites "d'administration" comprennent essentiellement les dépenses de personnel, la péréquation relative aux DMTO, les charges liées aux transferts de compétence, les charges financières, les dotations aux provisions et diverses autres dépenses à caractère général (entretien du patrimoine, fournitures, logistique, etc).

Pour 2024, il est proposé d'inscrire 436 M€.

- Les dépenses de personnel (chapitre 012), y compris le remboursement des tickets restaurants, sont proposées à **272,3 M€**, en augmentation de 3 %.

Ces crédits intègrent, outre l'augmentation incompressible du "glissement vieillesse technicité", les évolutions de la masse salariales induites par des décisions normatives qui s'imposent aux collectivités territoriales, telle la hausse du point d'indice en année pleine, l'instauration de la nouvelle prime du

pouvoir d'achat, ou encore la hausse de la cotisation à la caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales.

Ils permettront, par ailleurs, le financement de projets ambitieux pour les agents départementaux tels la revalorisation des avantages sociaux dans le domaine de la protection et la prévoyance ou la participation accrue aux frais de transport.

- Le prélèvement, au titre du fonds de péréquation sur les droits de mutation à titre onéreux, est estimé à **96 M€**, en hausse de 10 M€ en raison du relèvement du plafonnement du prélèvement du fonds national de péréquation des DMTO de 12 à 15 %, ce qui fait passer le taux de prélèvement de 17 à 21 %.
- La gestion active de la dette conduit à inscrire **9,7 M€** au titre des charges financières, en baisse de 33 % en raison du remboursement anticipé de près de 88 M€ réalisé sur l'exercice de 2023, qui permet de diminuer de près de 5 M€ les frais financiers.
- Il sera inscrit **18,4 M€** de crédits en vue de la compensation des divers transferts de compétences.
- Enfin, les autres dépenses de fonctionnement de la collectivité sont proposées à **39,6 M€**.

2- La situation des recettes et dépenses d'investissement

2-1 Les recettes d'investissement, proposées à 26,7 M€, sont en légère hausse (à périmètre constant)

Le montant des recettes d'investissement, hors emprunt, est évalué à 26,7 M€. Pour mémoire, elles étaient de 40,3 M€ au budget primitif 2023 en raison de l'inscription des crédits relatifs au FCTVA pour deux années, 2022 et 2023.

2- 2 Les dépenses d'investissement, proposées à 195,3 M€, sont en hausse significative de 7 %

Le niveau de financement des équipements inscrits au plan pluriannuel d'investissement pour les années 2021 à 2027 s'élève à ce jour à 1 270 M€, soit un montant proche du milliard d'euros (en dépenses réalisées et qui restent à réaliser, sur la base d'un taux de réalisation de 80%).

422 M€ ont d'ores et déjà été réalisés entre 2021 et 2023 : 126 M€ en 2021, 141 M€ en 2022 et 155 M€ en 2023.

Il est proposé pour 2024 de porter le niveau d'investissement à 195,3 M€, soit une augmentation de + 7% par rapport au BP 2023 (181,9 M€) pour financer l'ensemble des projets structurants contribuant à un développement équilibré et équitable des territoires, dans les neuf domaines du PPI.

- Social : 18 M€

Pour le domaine social, les crédits d'équipement pour l'année 2024 sont estimés à 18 M€, sur un montant de 120 M€ inscrits au PPI 21-27.

Les travaux d'aménagement du pôle médico-social (PMS) de Brignoles seront poursuivis (6 M€).

Les programmes pour les centres départementaux de l'enfance (CDE) de Brignoles et de Draguignan auront été mis à jour et l'étude des potentialités du site du Pradet réalisée, les travaux pour maintenir les bâtiments de CDE existants réalisés (3 M€).

Le département soutiendra financièrement la réhabilitation des établissements d'hébergement des personnes âgées dépendantes (EHPAD) du Luc, de Lorgues et de Bargemon et développera les aides pour l'habitat inclusif (5M€) ainsi que les aides pour l'amélioration et la rénovation et énergétique de l'habitat. Il soutiendra également les structures abritant les maisons d'enfants à caractère social (3 M€).

- Routes et réseaux : 37 M€

Les grands travaux routiers pour 2024 sont estimés à 37 M€ sur un montant de 251 M€ inscrits au PPI 21-27.

Le patrimoine routier varois constitue un réseau de déplacement assurant un maillage fort et sécurisé entre les 153 communes varoises, fort de près de 3 000 km de routes, 500 giratoires, 1600 ponts et 20 tunnels.

En 2024, les giratoires très attendus à Brignoles, la Crau, la Garde, la Seyne-sur-mer, le Luc, Sainte Maxime et à Sollies-Pont, seront livrés tout au long de l'année.

Des portions d'aménagement de la RDN7 à Vidauban, Saint-Maximin la Sainte Baume, Roquebrune-sur-Argens, Fréjus, Brignoles, de la RDN8 à Ollioules, de la RD559 à Six-Fours les plages, Ollioules, la Garde et Hyères, de la RD18 à la Seyne-sur-mer, de la RD29 à la Crau, des RD19 et RD560 à Flayosc seront également réalisées. L'accès au collège Henri Nans à Flayosc sur la RD957 sera également livré.

- Culture : 1,8 M€

2 M€ sont consacrés aux investissements culturels pour 2024, sur un montant de 21 M€ inscrits au PPI 21-27.

Trois grands projets composent l'actualité 2024.

Propriétés départementales, le Couvent royal et le Jardin de l'Enclos de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume font l'objet d'un vaste projet de réhabilitation par le Département du Var. Celui-ci doit permettre de faire de cet ensemble historique un lieu de vie culturelle de premier ordre dont les activités seraient permanentes et variées afin de permettre une fréquentation régulière et renouvelée. En particulier, il est prévu au sein du Couvent royal le développement d'un musée médiéval.

Le permis de construire pour l'extension du muséum d'histoire naturelle de Toulon devrait être obtenu en 2024.

Les besoins du futur musée d'art contemporain de Toulon seront exprimés.

- Tourisme : 4,3 M€
- 2024 est l'année anniversaire des 80 ans du débarquement de Provence.

Au travers de “Var 1944 les routes varoises de la liberté”, le département s’attachera à promouvoir le devoir de mémoire et renforcer l’attractivité touristique à l’occasion de l’anniversaire de ce succès militaire et stratégique.

- Autre axe fort de la politique touristique, le plan vélo (26 M€ sur la période 21-27) sera déployé, au travers de l’aménagement du réseau cyclable, notamment autour des collèges, et de diverses actions de promotion de ce mode de transport doux et utile pour l’adaptation au changement climatique.

Ainsi, des portions de pistes cyclables du littoral (PCL) de Sainte-Maxime, de Roquebrune-sur-argens, de la Crau, de Fréjus, ainsi que des pistes cyclables de l’Eurovélo 8 (EV8) de Saint-Maximin la sainte Baume, de Flayosc, de Brignoles, seront mises à disposition des varoises et des varois.

4 M€ seront consacrés à ce domaine, sur un montant de 30 M€ inscrits au PPI 21-27.

- Collèges : 37,8 M€

L’investissement réalisé dans les collèges varois est estimé à hauteur de 37,8 M€ pour 2024, sur un montant de 261 M€ inscrits au PPI 21-27.

Pour 2024, 30 M€ de travaux financeront le plan de rénovation des collèges et permettront d’améliorer l’accueil de l’ensemble des 71 collèges varois au titre de :

- l’axe 1 : 22 collèges priorités pour des travaux de remise à niveau de leur structure et équipements,
- l’axe 2 : 8 autres collèges priorités pour des travaux de rénovation énergétique et d’amélioration fonctionnelles et d’accessibilité,
- l’axe 3 : travaux annuels d’entretien de tous les collèges.

Trois collèges se démarquent en particulier en 2024, le collège Django Reinhardt, à Toulon, le collège Victor Hugo, à Gassin et le collège La Peyroua, au Muy.

Par ailleurs, le concours pour le collège de Pin d’Alep sera lancé et le programme du collège Peiresc défini.

Le projet du “numérique éducatif”, qui va permettre la migration de l’architecture des collèges pour répondre aux nouveaux usages et renforcer la sécurité, sera financé à hauteur de 2 M€.

- Sport et jeunesse : 3,7 M€

Un soutien de 4M€ sera porté en 2024 à la politique sports et jeunesse, sur un montant de 29 M€ inscrits au PPI 21-27.

Au-delà du soutien aux associations sportives et au sport de pleine nature, le programme de construction des gymnases se poursuivra en 2024.

Le gymnase en cours de construction, à Roquebrune sur Argens, sera livré et une première pierre pour le gymnase des Arcs sera posée.

- Environnement : 7,1 M€

7 M€ seront consacrés au domaine “environnement” en 2024, sur un montant de 55 M€ inscrits au PPI 21-27.

Les espaces naturels sensibles (ENS) sont confiés au département pour préserver les sites, les paysages et les milieux naturels remarquables tout en accueillant le public.

Outre les crédits consacrés chaque année à l’entretien et à l’aménagement des ENS, le Département a fait le choix de créer cinq circuits thématiques, qui s’inscrivent dans cette dynamique d’accueil et de préservation, afin d’offrir au public la possibilité de circuler de site en site et découvrir ainsi la richesse des territoires varois.

En 2024, le circuit des “balades en préalpes varoises” sera inauguré au deuxième trimestre et les travaux d’aménagement des ENS constituant le circuit “d’histoire en histoires” seront poursuivis.

Le projet de classement par l’Unesco des Maures et de l’Estérel en géoparc, “socle de Provence” (riviera française), sera lancé, avec l’ambition de faire rayonner le Var en France et à l’international.

La renaturation des cours des collèges Joliot Curie à Carqueiranne et de la Marquisanne à Toulon sera par ailleurs entrepris dans le cadre du programme de verdissement des collèges.

- Territoire : 69,7 M€

70 M€ sont consacrés au domaine Territoire, sur un montant de 400 M€ inscrits au PPI 21-27.

80 % de ces crédits concerne le dispositif de l’aide aux communes, dont les crédits ont quasiment doublés en 2 ans : de 30 M€ au BP 2022, 40 M€ à la décision modificative 2022, 48 M€ au BP 2023, enfin 56 M€ proposés au BP 2024

L’augmentation de 8 M€ serait consacrée au financement supplémentaire de l’axe trois “grands projets”, portés par les EPCI varois.

Ces crédits, conjugués à la création de l’agence technique départementale, Var ingénierie, permettront, dans une volonté d’équité et de solidarité des territoires, de faciliter l’émergence de projets structurels tels crèches, écoles, complexes sportifs, sur l’ensemble du territoire varois.

Pour le service départemental d’incendie et de secours du Var, SDIS, le département, qui consacre chaque année 2M€ au financement du plan Caserne, prévoit en 2024 d’accroître son effort de financement de 1 M€ pour l’accompagner dans un plan de rééquipement de la flotte de véhicules de lutte contre les incendies.

2024 sera également l’année du très haut débit pour 100% des varois.

- Administration : 15,8 M€

15,8 M€ sont consacrés au domaine Administration, sur un montant de 102 M€ inscrits au PPI 21-27.

Les travaux pour assurer la pérennité du patrimoine sont estimés à 7 M€.

Le projet de refonte du système de téléphonie et du centre d'appel ainsi que l'innovation dans les projets numériques pour les services seront financés à hauteur de 4 M€.

Enfin, le renouvellement sur quatre années de la flotte de véhicules permettra de rationaliser et décarboner le parc. 2 M€ y seront consacrés en 2024, puis 6 M€ les années suivantes.

3- L'équilibre du budget principal

Avec, en section de fonctionnement, des recettes estimées à 1 475,6 M€ et des dépenses à 1 269,4 M€, l'épargne brute devrait s'élever à 206,2 M€, en augmentation de 7 %.

En prenant en compte le remboursement du capital des emprunts, soit 37,5 M€ pour 2024, l'épargne nette s'élève à 168,7 M€.

A cette épargne s'ajoutent les recettes d'investissement, estimées à 26,6 M€, portant la capacité d'autofinancement à 195,3 M€, soit le niveau de dépenses d'équipement proposé.

Pour le deuxième budget primitif consécutif, le Département ne sollicitera pas d'emprunt d'équilibre.

Pour autant, la question des équilibres financiers prospectifs se pose au regard des évolutions d'ores et déjà perceptibles.

L'incertitude sur l'évolution du marché de l'immobilier fait planer le risque d'une nouvelle baisse des DMTO en 2024, comme le laisse suggérer les encaissements au 15 février 2024, inférieurs de 12 % à ceux de l'année dernière à la même période.

Le volume de l'augmentation des dépenses de solidarité (hors dépenses d'hébergement des personnes âgées et en situation de handicap dont les méthodes de comptabilisation ont changé en cours de période), constatée au compte administratif prévisionnel 2023 (+48 M€), après une augmentation déjà importante l'année dernière (+26 M€), rompt le rythme moyen annuel constaté entre les années 2015 à 2021 (16 M€). Le tracé de l'évolution de ces dépenses dessine une courbe exponentielle, avec un décollage à partir de 2022 et 2023, et pose la question du financement de la solidarité dans les années à venir.

A cela s'ajoute le risque de transfert, peu ou pas compensé, des allocations de solidarités spéciales, dont le coût viendrait alourdir cette politique.

En conclusion, le spectre de l'austérité budgétaire pour les années à venir refait son apparition, avec la courbe du rythme de croissance des dépenses qui pourrait bien devenir plus rapide que celui des recettes, dessinant l'effet ciseau redouté.

Avis de la commission finances et ressources humaines du 4 mars 2024

En conclusion, il est proposé :

- d'adopter par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement, le budget primitif 2024 pour le budget principal, tel que prévu dans le document en annexe 1,

- d'autoriser le Président du Conseil départemental à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section de fonctionnement et de la section d'investissement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections. Le Président

informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance,

- d'autoriser le versement d'une participation au budget annexe du laboratoire départemental d'analyses et d'ingénierie du Var par le budget principal pour un montant de 1 000 000 € en fonctionnement,
- d'autoriser le versement d'une participation au budget annexe du centre départemental de l'enfance par le budget principal pour un montant de 25 365 000 € en fonctionnement,
- de prendre acte de la mise en concordance des échéanciers d'autorisation de programme et d'engagement (AP/AE) en lien avec les crédits de paiements votés au présent budget comme figurant en annexe 2 et 3.

PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE
ANNEXÉE AU BUDGET PRIMITIF 2024

1. ELÉMENTS DE CONTEXTE :

1-1 Economiques :

Le projet de budget primitif 2024 a été construit sur la base des hypothèses macroéconomiques retenues pour la loi de finances 2024.

Les taux de croissance et d'inflation, dont dépend en grande partie l'évolution de la recette de TVA et l'augmentation des prix des marchandises, des services et des travaux, ont été estimés respectivement à 1,4 % et 2,6 %.

Pour le chômage, dont l'évolution est corrélée à la celle du revenu de solidarité active, (RSA) avec un décalage de 6 mois, c'est l'hypothèse d'un taux stable à 7,5 % qui a été retenu.

<i>En %</i>	2021	2022	2023	2024
Déficit public par rapport au PIB	8,4 %	5 %	5 %	4,4 %
Taux de croissance du PIB	6,3 %	4 %	1 %	1,4 %
Inflation hors tabac	0,7 %	1,6 %	4,2 %	2,6 %

Evolution du taux de chômage	Taux varois 2021	Taux varois 2022	Taux varois 2023
	8,5 %	7,6 %	7,5 %

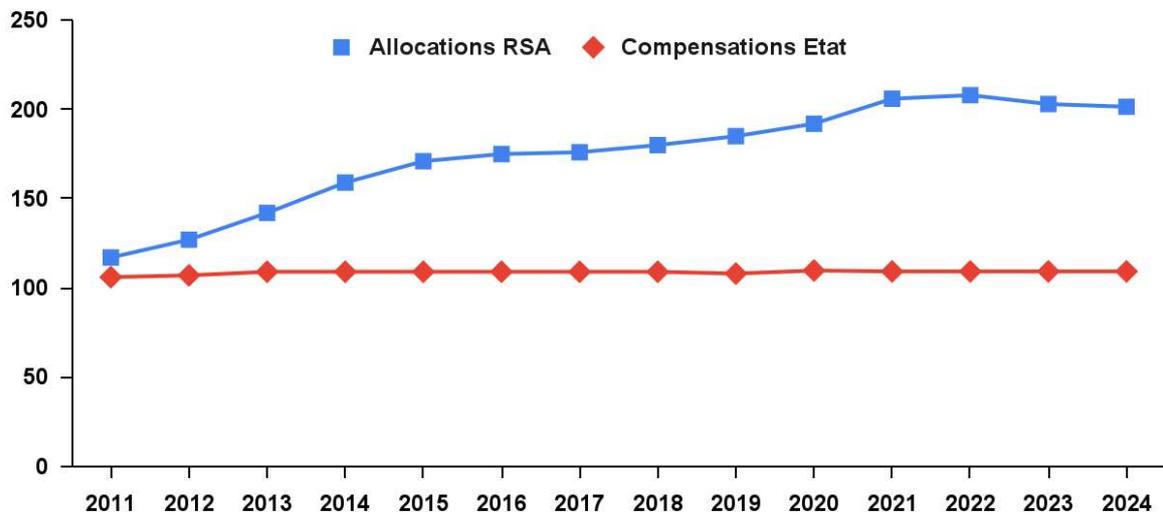
Population varoise :

Population varoise (INSEE) (au 01/01/2022)		+ 3,5 % en 4 ans
2024	1 121 506	
2023	1 110 260	
2022	1 093 822	
2021	1 084 899	

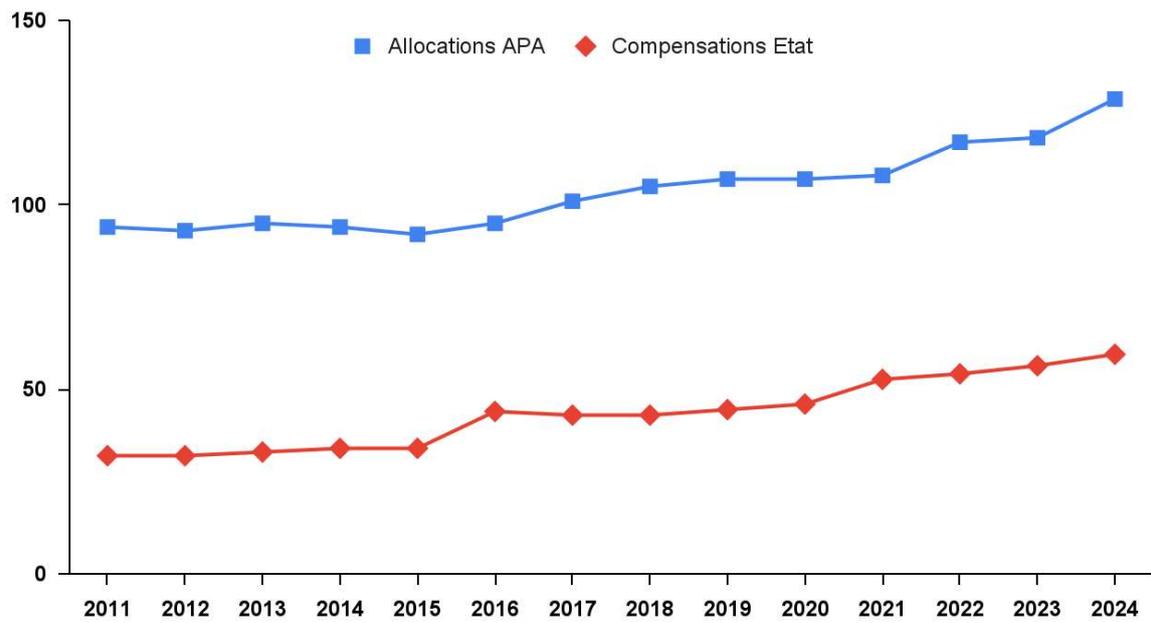
1-2 Sociaux :

Focus sur les allocations individuelles de solidarité :

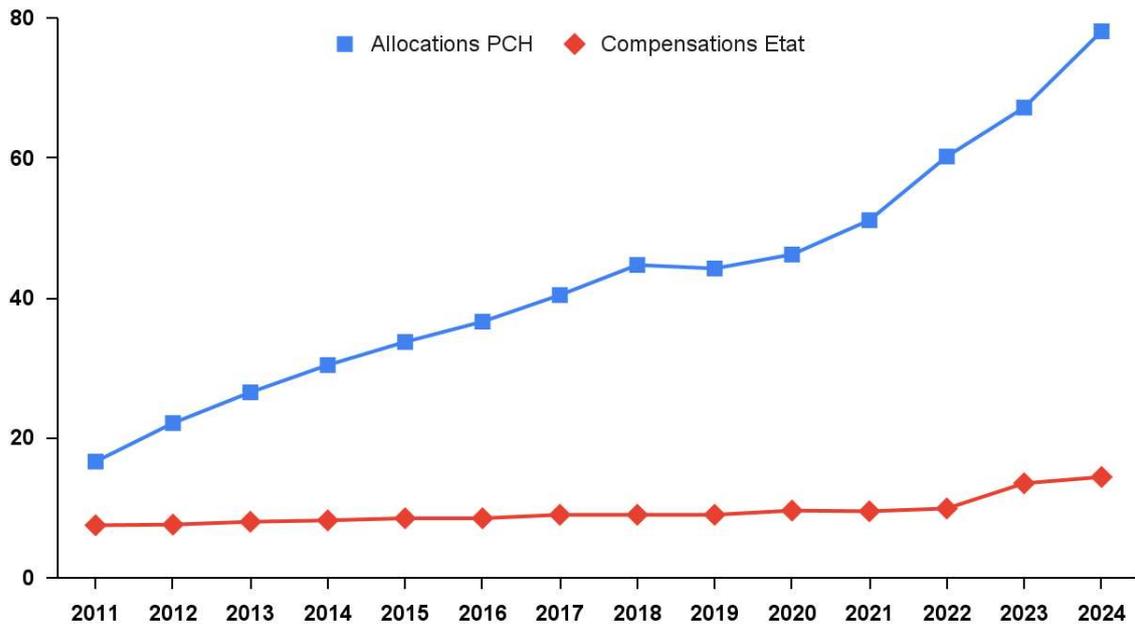
* Dépenses allocations RSA :



* Dépenses allocations APA :



* Dépenses allocations PCH :



2. PRIORITÉS DU BUDGET :

Au regard des éléments de contexte présentés, les orientations budgétaires suivantes sont retenues :

- ➔ améliorer la vie des personnes les plus âgées, en intégrant l'amélioration de la performance énergétique, en soutenant les structures en difficulté et en développant l'habitat inclusif,
- ➔ améliorer l'accessibilité aux services, notamment pour les plus fragiles (antennes MDPH),
- ➔ créer des places supplémentaires au sein des maisons d'enfants à caractère social pour mieux accueillir les enfants confiés au Département,
- ➔ accroître le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA en renforçant l'accompagnement vers l'emploi par le complet déploiement du dispositif Var insertion travail,
- ➔ augmenter l'aide aux communes répartie dans le respect de l'équité et renforcer l'ingénierie départementale au service du dynamisme et de l'attractivité des territoires varois,
- ➔ promouvoir le devoir de mémoire et renforcer l'attractivité à l'occasion du 80^{ème} anniversaire du débarquement en Provence avec "Var 1944 les routes varoises de la liberté",
- ➔ poursuivre la diversification de l'offre culturelle avec, par exemple, la valorisation de la culture provençale, et le lancement de nouveaux sites départementaux, notamment le futur musée d'arts contemporain, moderne et numérique de Toulon,
- ➔ développer la politique sportive départementale pour promouvoir le rayonnement

du Var en tant que terre de sports et accueillir le passage de la flamme olympique,

- ➔ faire rayonner le Var en France et à l'international, avec, notamment le lancement du géoparc "socle de provence" (riviera française,
- ➔ énoncer le projet politique éducatif et le plan d'actions pour la restauration scolaire,
- ➔ agir pour s'adapter au changement climatique, en déployant le plan vélo, en soutenant l'agriculture locale et en engageant un plan ambitieux de renaturation des cours des collèges,
- ➔ innover dans l'action départementale et achever le déploiement de la fibre : "tout le Var fibré en 2024" et soutenir l'inclusion numérique,
- ➔ veiller à la pérennité du patrimoine et à la qualité de l'action publique avec la création d'un pôle d'évaluation des politiques départementales,
- ➔ maîtriser les dépenses de personnel, intégrant les évolutions incompressibles de la masse salariale, en déployant des projets ambitieux : plus d'apprentis et de stagiaires, attractivité accrue des emplois et avantages sociaux, processus de formation renforcé, système d'information RH modernisé,
- ➔ maintenir une gestion saine et stabiliser l'endettement par une dette à taux fixe à 100%.

3. MONTANT DU BUDGET CONSOLIDÉ (ET DES BUDGETS ANNEXES) :

BUDGET PRINCIPAL

	Recettes	Dépenses
	Mouvements réels	
Fonctionnement	1 475 602 526,52 €	1 269 387 596,06 €
Investissement	26 671 786,74 €	232 886 717,20 €
Total	1 502 274 313,26 €	1 502 274 313,26 €

Budget annexe du Centre Départemental de l'Enfance :

	Recettes	Dépenses
	Mouvements réels	
Fonctionnement	25 390 000,00 €	24 310 000,00 €
Investissement	0,00 €	1 080 000,00 €
Total	25 390 000,00 €	25 390 000,00 €

Budget annexe du Laboratoire Départemental :

	Recettes	Dépenses
	Mouvements réels	
Fonctionnement	3 662 432,00 €	3 468 432,00 €
Investissement	0,00 €	194 000,00 €
Total	3 662 432,00 €	3 662 432,00 €

Budget annexe de l'organisme d'inspection :

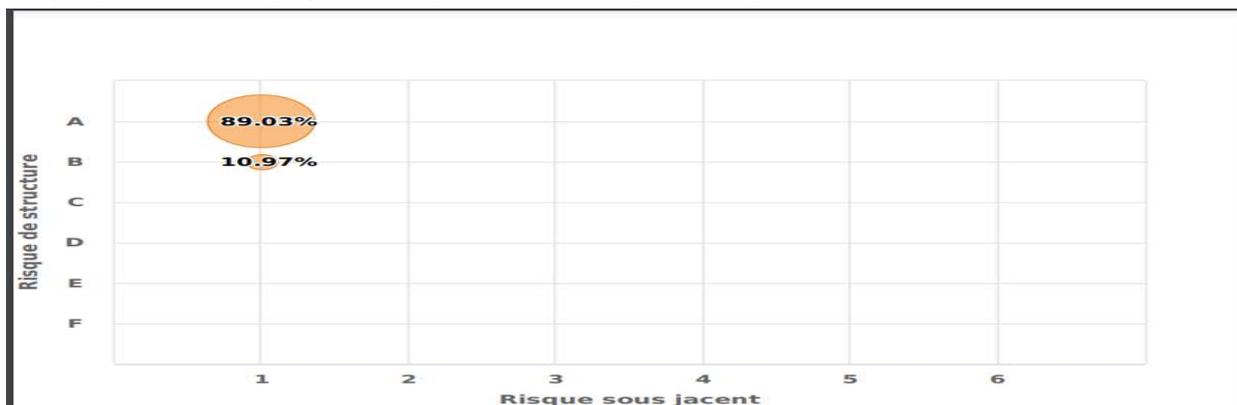
	Recettes	Dépenses
	Mouvements réels	
Fonctionnement	30 200,00 €	30 200,00 €
Investissement	0,00 €	0,00 €
Total	30 200,00 €	30 200,00 €

4. NIVEAU DE L'EPARGNE BRUTE ET DE L'EPARGNE NETTE :

	Epargne brute	Taux épargne brute
BUDGET PRIMITIF 2024	206,2 M€	13,97 %
BUDGET PRIMITIF 2023	193,5 M€	13,56 %
BUDGET PRIMITIF 2022	137,6 M€	10,66 %
BUDGET PRIMITIF 2021	89 M€	7,37 %

5. CLASSEMENT DE LA DETTE EN FONCTION DE LA CHARTE DES RISQUES :

Selon la charte de bonne conduite, les emprunts sont classés de 1A (emprunt sans risque) à 6F (emprunt très risqué). Les emprunts conclus par le Département du Var sont classés :



6. PRINCIPAUX RATIOS :

Ratio 1 = Dépenses réelles de fonctionnement / population : 1 170 € par habitant

Ratio 2 = Recettes réelles de fonctionnement / population : 1 360 € par habitant

Ratio 4 = Dépenses d'équipement / population : 180 € par habitant

Ratio 5 = Dette / population : 290 € par habitant

Ratio 6 = Dotation globale de fonctionnement / population : 69 € par habitant

Ratio 7 = Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement : 21 %

Ratio 8 = Marge d'autofinancement courant (dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement) : 89 %

Ratio 9 = Taux d'équipement (dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement) : 13 %

Ratio 10 = Taux d'endettement (en-cours de la dette / recettes réelles de fonctionnement) : 12 %

Groupe AE (Code / Libellé)	Total général	Avant 2023	2023	2024	2025	2026	2027	Après 2027
AE-2015 - 2015-0104DB-002 - AE-AE COLOGEN FRAIS FINANCIERS	25 050 000,00	8 924 823,07	1 509 176,70	1 427 000,00	1 341 000,00	1 267 000,00	1 202 000,00	9 379 000,23
AE-2015 - 2015-0602DB-001 - AE-AE COLOGEN FRAIS D'EXPLOITATION	48 348 777,00	6 119 815,34	1 041 465,76	1 020 000,00	1 039 000,00	1 059 000,00	3 000 000,00	35 069 495,90
AE-2016 - 2016-0201AC-001 - AE-APPEL A PROJETS FSE (EUROPE+DDSI)	31 255 500,00	28 491 431,35	2 274 223,47		489 845,18			
AE-2017 - 2017-1206IG-001 - AE-AIDE AUX ELEVEURS MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES CLIMATIQUES	310 000,00	164 283,49	52 302,00		93 414,51			
AE-2019 - 2019-0202H4-001 - AE-ACCOMPAGNEMENT SOCIAL CEDIS POLITIQUE INSERTION DEPARTEMENT	36 510 000,00	18 507 681,59	4 487 970,00	4 500 000,00	4 500 000,00	4 514 348,41		
AE-2019 - 2019-0406H5-001 - AE-MARCHES ACCOMPAGNEMENT SOCIAL	1 731 000,00	662 013,75	207 050,00	200 000,00	215 000,00	215 000,00	231 936,25	
AE-2019 - 2019-1005IT-003 - AE-TRANSPORT D ELEVES HANDICAPES	22 900 000,00	8 157 006,64	4 191 500,49	3 700 000,00	4 158 175,00	2 693 317,87		
AE-2020 - 2020-0406H5-001 - AE-MARCHES DE SUPERVISION SOCIAL	875 000,00	190 437,50	80 817,50	85 000,00	130 000,00	137 000,00	251 745,00	
AE-2020 - 2020-1202J1-001 - AE-AE SUBV PARTENAIRES FAUNE & FLORE	300 000,00	130 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	20 000,00		
AE-2021 - 2021-0101L1-001 - AE DEPENSES DE COMMUNICATION RELATIVES A L HDE Draguignan 2021-2023	4 709 360,00	752 439,09	681 614,83	530 000,00	760 000,00	760 000,00	1 225 306,08	
AE-2021 - 2021-0501V1-001 - AE-AE FINANCEMENT PROGRAMME SARE 2021-2023	1 320 000,00	238 998,08	279 797,33	280 000,00	521 204,59			
AE-2021 - 2021-1111NC-001 - AE-AE GRAND PRIX DE FRANCE LE CASTELLET	6 000 000,00	4 000 000,00	0,00		2 000 000,00			
AE-2022 - DF22003 - AE- FSE + 2022 - 2028 (EUROPE)	16 406 184,00	0,00	1 816 649,34	3 136 550,00	4 258 955,00	3 279 061,00	3 279 061,00	635 907,66
AE-2022 - DF22007 - AE-MISE EN OEUVRE DISPOSITIF AIDE A LA VIE PARTAGEE DANS LE CADRE DE L HABITAT INCLUSIF	7 064 750,00	0,00	288 750,00	532 000,00	1 120 950,00	1 163 450,00	1 163 450,00	2 796 150,00
AE-2022 - DF22008 - AE-FSE 2022-2027 (DDSI)	12 000 000,00	0,00	1 917 306,89	2 396 634,00	2 400 000,00	2 400 000,00	2 400 000,00	486 059,11
AE-2023 - DF23002 - SCENOGRAPHIES HDE	2 500 000,00	0,00	261 958,86	545 000,00	500 000,00	500 000,00	693 041,14	
AE-2023 - DF23005 - PARCOURS VAR INSERTION TRAVAIL	22 500 000,00	0,00	3 052 892,00	6 820 000,00	8 327 108,00	2 500 000,00	1 500 000,00	300 000,00
AE-2023 - DF23009 - AE- MAINTENANCE DES BATIMENTS	6 000 000,00	0,00	0,00	1 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00	
AE-2023 - DF23010 - AE-MAINTENANCE DES COLLEGES	4 000 000,00	0,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	
AE-2024 - DF24001 - PACTE LOCAL DES SOLIDARITES : AXE SOCIAL	2 200 000,00	0,00		550 000,00	550 000,00	550 000,00	440 000,00	110 000,00
Total	251 980 571,00	76 338 929,90	22 193 475,17	28 272 184,00	34 954 652,28	23 558 177,28	17 886 539,47	48 776 612,90

Groupe AP (Code / Libellé)	Total général	Avant 2023	2023	2024	2025	2026	2027	Après 2027
AP-2013 - 2013-0102BA2003 - AP-CONSTRUCTION BATIMENTS SOCIAUX	38 230 476,96	34 679 483,79	1 451 144,38	403 900,00	405 436,33			1 290 512,46
AP-2013 - 2013-0102BA2008 - AP-CONSTRUCTION BATIMENTS CULTURELS ET GROSSES RENOVATIONS	77 878 000,00	5 034 326,47	284 753,10	360 000,00	28 240 000,00	23 240 000,00	20 718 920,43	
AP-2013 - 2013-0601BB2012 - AP-CONSTRUCTION ET EXTENSION DES COLLEGES ET DE LEURS EQUIPEMENTS	84 580 000,00	30 152 913,68	5 128 548,52	3 006 100,00	12 500 000,00	14 010 000,00	19 782 437,80	
AP-2013 - 2013-R1001IV-03 - AP-ETUDES ROUTIERES	9 400 000,00	4 295 750,41	1 135 389,15	711 218,00	1 036 218,00	1 036 218,00	1 095 384,38	89 822,06
AP-2013 - 2013-R1005IT9-3 - AP-CPER-SNCF	13 141 000,00	7 590 425,00	845 508,01	650 000,00	502 296,28	702 979,00	2 849 791,71	
AP-2013 - 2013-R1202J1-001 - AP-AMENAGEMENT PARC NATURE	21 883 000,00	21 347 716,40	107 542,40	100 000,00	327 741,20			
AP-2013 - 2013-R1204J1-01 - AP-CONVENTION TRANSACTION SOCIETE CANAL DE PROVENCE DEPENSE	15 114 000,00	8 575 610,00	328 159,21	208 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00	2 001 435,65	795,14
AP-2014 - 2014-0502V1-001 - SUBVENTIONS EN FAVEUR DE L'HABITAT	27 000 000,00	11 696 905,24	1 344 883,02	1 814 300,00	3 120 000,00	3 120 000,00	5 903 911,74	
AP-2015 - 2015-0104DB-001 - AP-COLOGEN REMBOURSEMENT CAPITAL	90 480 000,00	16 065 268,56	3 477 883,67	3 602 000,00	3 695 000,00	3 769 000,00	2 352 000,00	57 518 847,77
AP-2015 - 2015-1001IV-003 - AP-TRAVAUX D AMENAGEMENTS	191 772 000,00	75 598 076,32	32 580 678,20	34 644 429,64	32 110 100,00	16 838 715,84		
AP-2016 - 2016-0102BA-001 - AP-RENOVATION ET AMENAGEMENT DES BATIMENTS	48 130 000,00	17 522 615,53	5 837 793,51	6 739 500,00	7 186 361,44	6 127 704,67	4 716 024,85	
AP-2016 - 2016-0502V1-100 - AP-AIDE AUX COMMUNES	459 700 000,00	139 476 009,75	34 837 318,00	56 000 000,00	56 000 000,00	56 000 000,00	56 000 000,00	61 386 672,25
AP-2016 - 2016-0503V1-001 - AP-AIDES AUX PARTICULIERS POUR TRAVAUX AMELIORATION DE L HABITAT ET DE PRECARITE ENERGETIQUE	14 650 000,00	6 029 868,23	1 352 880,91	500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00	3 767 250,86	
AP-2016 - 2016-0602BB-001 - AP-RENOVATION AMENAGEMENT COLLEGES	213 170 000,00	52 308 569,27	33 968 141,78	30 256 000,00	30 411 765,26	29 653 750,22	36 570 392,69	1 380,78
AP-2016 - 2016-1102ID-001 - AP-SOUTIEN A LA MODERNISATION DE L'ECONOMIE AGRICOLE ET DE LA PECHE MARITIME	110 000,00	2 272,00			107 728,00			
AP-2016 - 2016-1102ID-002 - AP-ETUDE AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE ET FO RESTIER	150 000,00	98 525,02			51 474,98			
AP-2016 - 2016-1104IG-001 - AP-SOUTIEN INVESTISSEMENTS AGRICOLES FEADER	7 300 000,00	512 706,74	10 088,58	300 000,00	1 400 000,00	1 400 000,00	1 989 911,42	1 687 293,26
AP-2016 - 2016-1202J1-001 - AP-CIRCUITS THEMATIQUES ENS	12 500 000,00	1 820 361,12	872 275,33	1 985 000,00	2 793 249,95	2 970 000,00	2 034 362,54	24 751,06
AP-2016 - 2016-1205IG-100 - AP-SUBV PROTECTION FORET CONTRE INCENDIES	7 340 160,00	1 831 466,40	705 208,90	400 000,00	1 100 000,00	1 100 000,00	2 203 484,70	
AP-2017 - 2017-0102BA-002 - AP-REAMENAGEMENT BATIMENT ADMINISTRATIF CHARLES BARNIER - TOULON	6 270 000,00	497 962,66	65 714,61	220 000,00	4 600 000,00	886 322,73		
AP-2017 - 2017-1001IV-001 - AP-FONDS DE CONCOURS	8 400 000,00	3 477 871,49	577 950,87	530 429,36	10 000,00	10 000,00	42 077,27	3 751 671,01
AP-2017 - 2017-1108CE-001 - AP-SOUTIENS AUX INVESTISSEMENTS POUR L ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	12 385 000,00	1 044 215,55	1 932 274,75	2 577 300,00	2 300 000,00	2 300 000,00	2 231 209,70	
AP-2017 - 2017-1206IG-002 - AP-SUBVENTIONS VALORISATION PRODUITS DE LA FORET	530 000,00	414 483,69	44 484,37	50 000,00	21 031,94			
AP-2018 - 2018-0102BA-001 - AP-AMENAGEMENT-SECURISATION GENDARMERIES	2 986 000,00	1 428 838,34	159 509,29	786 500,00	250 000,00	135 097,06	226 055,31	

Groupe AP (Code / Libellé)	Total général	Avant 2023	2023	2024	2025	2026	2027	Après 2027
AP-2018 - 2018-0601CE-001 - AP-AIDE INVEST CLG PRIVES SOUS CONTRAT	2 211 000,00	1 019 310,68	213 022,03	255 000,00	255 000,00	255 000,00	213 667,29	
AP-2019 - 2019-0102BA-001 - AP-ETUDES BATIMENTS 2019-2021	600 000,00	53 873,96	42 694,98	160 000,00	343 431,06			
AP-2019 - 2019-0501V1-001 - AP-EXTERNALISATION DE L OBSERVATOIRE DEP DE L HABITAT DE 2020 A 2023 AP 2020	953 400,00	322 809,71	74 732,73	90 000,00	125 000,00	125 000,00	215 857,56	
AP-2020 - 2020-0108AB-001 - AP-DEVELOPPEMENT ET PILOTAGE DU SYSTEME D INFORMATION	5 725 000,00	853 050,03	430 247,12	700 000,00	2 120 000,00	1 621 702,85		
AP-2020 - 2020-0303H3-001 - AP-EHPAD TX EXTENSION AMELIORATION REHAB	32 021 400,00	2 458 160,00	1 126 813,79	4 911 161,00	10 351 409,00	8 295 587,00	3 621 250,00	1 257 019,21
AP-2020 - 2020-1007ID-001 - AP-PROJETS TRANSVERSAUX NUMERIQUES	4 090 000,00	893 997,82	700 475,00	1 173 923,00	963 701,00	69 670,00	183 965,04	104 268,14
AP-2020 - 2020-1202J1-003 - AP-TRAVAUX D AMENAGEMENT SUR LES ENS	6 500 000,00	746 512,30	1 008 487,38	900 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 845 000,32	
AP-2020 - 2020-1204J2-001 - AP-RESTAURATION EOLOGIQUE DES SEUILS DEPARTEMENTAUX	2 481 700,00	265 046,55	67 010,15	1 937 653,45	211 989,85			
AP-2021 - 1202J1-001 - AP-ETUDES D'INVESTISSEMENT ENVIRONNEMENTALES	1 100 000,00	109 973,92	78 047,16	120 000,00	200 000,00	200 000,00	391 978,92	
AP-2021 - 1205IG-002 - AP-TRAVAUX DE DEBROUSSAILLEMENT	12 000 000,00	683 842,31	2 418 330,33	1 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00	1 781 669,67	2 116 157,69
AP-2021 - 2021-0102BA-002 - AP-RECONSTRUCTION ET MODERNISATION DU CDE CONSTR + REHAB 3 SITES + AMO PILOTAGE	56 485 000,00	768 563,05	546 846,08	2 038 000,00	20 666 000,00	10 904 767,15	21 560 823,72	
AP-2021 - 2021-0102BA-003 - AP-TVX + AMENAG SITES CDE	7 000 000,00	1 321 696,70	969 990,12	1 276 000,00	600 000,00	1 412 795,05	1 419 518,13	
AP-2021 - 2021-0302H3-001 - AP-APA HABITAT- AIDE FINANCIERE EN FAVEUR D DES PERSONNES AGEES POUR TRAVAUX	800 000,00	120 969,39	191 015,49	220 000,00	268 015,12			
AP-2021 - 2021-1001IV-001 - AP-CONVENTION FINANCEMENT RESORPTION POINTS NOIRS ROUTIERS QUOTIDIEN EN PACA	9 050 000,00	0,00	0,00	30 000,00	1 000 000,00	900 000,00	3 070 000,00	4 050 000,00
AP-2021 - 2021-1002IM-001 - AP-ACQUISITION D'ENGINS	12 512 000,00	1 608 880,22	2 030 817,96	2 000 000,00	2 000 000,00	1 980 301,82		2 892 000,00
AP-2022 - DI22001 - AP-CONSTRUCTION ET RENOVATION DE MECS	11 822 000,00	240 000,00	2 008 000,00	2 855 000,00	3 422 000,00	1 920 000,00	535 000,00	842 000,00
AP-2022 - DI22002 - AP-TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU RESEAU CYCLABLE	22 100 000,00	1 021 344,72	2 027 804,51	3 245 000,00	3 750 000,00	3 750 000,00	8 305 850,77	
AP-2022 - DI22004 - AP-CONSTRUCTION DE GYMNASES	21 920 000,00	189 174,90	2 673 620,48	3 390 000,00	6 880 825,10	1 260 000,00	7 526 379,52	
AP-2022 - DI22005 - AP-CONSTRUCTION ET REHABILITATION DES BATIMENTS DOMAINE ROUTES	11 500 000,00	9 666,55	260 006,58	1 687 000,00	2 300 000,00	2 100 000,00	5 143 326,87	
AP-2022 - DI22006 - AP-RENOVATION ET AMENAGEMENT DES BATIMENTS SUR LES ENS - HORS CIRCUITS	3 620 000,00	250 176,98	22 259,36	0,00			3 347 563,66	
AP-2023 - DI23001 - PLAN VELO DEPARTEMENTAL 2023 A 2027	4 000 000,00	0,00	0,00	87 500,00	1 387 500,00	1 237 500,00	1 287 500,00	
AP-2023 - DI23003 - PMS BRIGNOLES	13 000 000,00	0,00	3 182 149,65	5 513 903,17	3 925 935,45	378 011,73		
AP-2023 - DI23004 - AP SDIS SUBVENTION	15 400 000,00	0,00	535 425,92	5 400 000,00	3 000 000,00	3 000 000,00	3 464 574,08	

Groupe AP (Code / Libellé)	Total général	Avant 2023	2023	2024	2025	2026	2027	Après 2027
AP-2023 - DI23006 - ROUTE DU DEBARQUEMENT (MAITRISE D'OUVRAGE)	706 000,00	0,00	0,00	320 000,00	120 000,00	266 000,00		
AP-2023 - DI23007 - DEPLOIEMENT D'UN LOGICIEL DE GESTION BATIMENTAIRE	785 000,00	0,00	141 036,88	200 000,00	5 000,00	5 000,00	433 963,12	
AP-2023 - DI23008 - ROUTE DU DEBARQUEMENT (SUBVENTIONS)	294 000,00	0,00	0,00	150 000,00	144 000,00			
AP-2023 - DI23011 - AP-VERDISSEMENT DES COLLEGES	3 500 000,00	0,00	0,00	200 000,00	800 000,00	1 000 000,00	1 500 000,00	
Total	1 625 276 136,96	454 439 291,45	147 796 964,26	185 704 817,62	259 508 209,96	210 481 123,12	230 332 539,72	137 013 190,83

MPA/DF/
JRA

LE DÉPARTEMENT

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance du 19 mars 2024

N° : A18

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2024 - CENTRE DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE

La séance du 19 mars 2024 s'est tenue à 11h00 à Toulon, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental.

Pour ce dossier, le quorum est atteint et la présidence est assurée par Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental. Nombre de membres en exercice : 46

Présents : M. Thierry ALBERTINI, Mme Christine AMRANE, Mme Martine ARENAS, M. Stéphane ARNAUD, M. Bruno AYCARD, Mme Véronique BACCINO, M. Robert BENEVENTI, Mme Véronique BERNARDINI, Mme Nathalie BICAIS, M. Laurent BONNET, M. Michel BONNUS, M. Didier BREMOND, M. Christophe CHIOCCA, M. Guillaume DECARD, Mme Caroline DEPALLENS, Mme Manon FORTIAS, Mme Vesselina GARELLO, M. Jean-Martin GUISIANO, Mme Nathalie JANET, M. Dominique LAIN, Mme Chantal LASSOUTANIE, Mme Françoise LEGRAIEN, Mme Véronique LENOIR, M. Grégory LOEW, M. Nicolas MARTEL, Mme Josée MASSI, M. Jean-Louis MASSON, M. Christophe MORENO, M. Joseph MULE, Mme Christine NICCOLETTI, Mme Lydie ONTENIENTE, Mme Nathalie PEREZ LEROUX, M. Claude PIANETTI, Mme Marie-Laure PONCHON, M. Ludovic PONTONE, Mme Laetitia QUILICI, M. Louis REYNIER, Mme Valérie RIALLAND, M. Francis ROUX, Mme Andrée SAMAT.

Procurations : Mme Françoise DUMONT à M. Guillaume DECARD, M. Philippe LEONELLI à Mme Véronique LENOIR, M. Christian SIMON à Mme Nathalie JANET, M. Marc LAURIOL à Mme Andrée SAMAT, Mme Valérie MONDONE à Mme Josée MASSI, Mme Sonia LAUVARD à M. Christophe CHIOCCA.

Déports/Sorties : .

Absents/Excusés : .

Le Conseil départemental est appelé à examiner l'affaire citée en objet, inscrite à l'ordre du jour.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1612-11 et L.3312-1,
 Vu la loi n°2023-1195 du 18 décembre 2023 de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027,
 Vu la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 portant loi de finances pour 2024,
 Vu la délibération du Conseil départemental n°A9 du 1er février 2022 portant mise à jour du règlement budgétaire et financier départemental,
 Vu la délibération du Conseil départemental n°A7 du 20 février 2024 actant la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2024,
 Vu le rapport du Président,
 Considérant l'avis de la commission finances et ressources humaines du 4 mars 2024
 Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'adopter par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement, le budget primitif 2024 du budget annexe du centre départemental de l'enfance, tel que prévu dans le document annexé.

Adopté à l'unanimité.

Signé : Jean-Louis MASSON
 Président du Conseil départemental

Réception au contrôle de légalité : 21 mars 2024
 Référence technique : 083-228300018-20240319-lmc181000-DE-1-1

Acte certifié exécutoire
 le 22/03/2024

Pour le Président du Conseil départemental,
 la directrice générale des services,
 Virginie HALDRIC

Acte mis en ligne sur le site internet du Département du Var le : 22/03/2024



LE DÉPARTEMENT

Conseil départemental du mardi 19 mars 2024

RAPPORT

N° : A18

Objet : BUDGET PRIMITIF 2024 - CENTRE DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE

Résumé synthétique du rapport :

Le projet du budget annexe du centre départemental de l'enfance se décompose de la manière suivante :

	Recettes	Dépenses
	Mouvements réels	
Fonctionnement	25 390 000,00 €	25 390 000,00 €
Investissement	1 230 000,00 €	1 230 000,00 €
Total	26 620 000,00 €	26 620 000,00 €

Corps du rapport :

Pour 2024, en section de fonctionnement, l'activité du centre départemental de l'enfance nécessite une subvention d'équilibre du budget principal de 25 365 000 €, en progression de + 2 373 500 € soit + 10,32 % par rapport à 2023. Elle représente l'essentiel des recettes.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 25 390 000 €, en augmentation de + 10,36 %.

Trois facteurs expliquent cette évolution.

D'une part, les dépenses de personnel, évaluées à 20 900 000 €, sont en hausse de + 2 200 000 € soit + 11,76 %. Cette augmentation est liée à la revalorisation du point d'indice, au versement du solde de la prime Ségur, au versement de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle et au recours aux intérimaires.

D'autre part, les charges à caractère général sont estimées à 2 082 000 €. Elles connaissent une hausse de + 134 200 € soit + 6,89 %, principalement due à l'augmentation des fluides pour 47 000 € et à l'inflation des prix sur les produits alimentaires ainsi que sur les fournitures pour 61 000 €.

Enfin, les charges liées à l'entretien de la structure sont inscrites à 2 408 000 €, en hausse de + 49 300 € soit + 2,09 %. Cette augmentation est liée, en partie, à la prise en compte des révisions de prix du marché de maintenance et aux réparations des bâtiments pour 80 000 €.

Pour la section d'investissement, les dépenses, essentiellement constituées d'acquisition de matériel

technique, informatique, pédagogique, et de mobilier, sont proposées à 1 080 000 €.

Avis de la commission finances et ressources humaines du 4 mars 2024

En conclusion, il est proposé :

- d'adopter par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement, le budget primitif 2024 du budget annexe du centre départemental de l'enfance, tel que prévu dans le document annexé.

MPA/DF/
EFB

LE DÉPARTEMENT

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance du 19 mars 2024

N° : **A19**

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2024 - LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES ET D'INGENIERIE DU VAR

La séance du 19 mars 2024 s'est tenue à 11h00 à Toulon, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental.

Pour ce dossier, le quorum est atteint et la présidence est assurée par Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental. Nombre de membres en exercice : 46

Présents : M. Thierry ALBERTINI, Mme Christine AMRANE, Mme Martine ARENAS, M. Stéphane ARNAUD, M. Bruno AYCARD, Mme Véronique BACCINO, M. Robert BENEVENTI, Mme Véronique BERNARDINI, Mme Nathalie BICAIS, M. Laurent BONNET, M. Michel BONNUS, M. Didier BREMOND, M. Christophe CHIOCCA, M. Guillaume DECARD, Mme Caroline DEPALLENS, Mme Manon FORTIAS, Mme Vesselina GARELLO, M. Jean-Martin GUISIANO, Mme Nathalie JANET, M. Dominique LAIN, Mme Chantal LASSOUTANIE, Mme Françoise LEGRAIEN, Mme Véronique LENOIR, M. Grégory LOEW, M. Nicolas MARTEL, Mme Josée MASSI, M. Jean-Louis MASSON, M. Christophe MORENO, M. Joseph MULE, Mme Christine NICCOLETTI, Mme Lydie ONTENIENTE, Mme Nathalie PEREZ LEROUX, M. Claude PIANETTI, Mme Marie-Laure PONCHON, M. Ludovic PONTONE, Mme Laetitia QUILICI, M. Louis REYNIER, Mme Valérie RIALLAND, M. Francis ROUX, Mme Andrée SAMAT.

Procurations : Mme Françoise DUMONT à M. Guillaume DECARD, M. Philippe LEONELLI à Mme Véronique LENOIR, M. Christian SIMON à Mme Nathalie JANET, M. Marc LAURIOL à Mme Andrée SAMAT, Mme Valérie MONDONE à Mme Josée MASSI, Mme Sonia LAUVARD à M. Christophe CHIOCCA.

Déports/Sorties : .

Absents/Excusés : .

Le Conseil départemental est appelé à examiner l'affaire citée en objet, inscrite à l'ordre du jour.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.3312-1,

Vu la loi n°2023-1195 du 18 décembre 2023 de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027,

Vu la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 portant loi de finances pour 2024,

Vu la délibération du Conseil départemental n°A9 du 1er février 2022 portant mise à jour du règlement budgétaire et financier départemental,

Vu la délibération du Conseil départemental n° A7 du 20 février 2024 actant la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2024,

Vu le rapport du Président,

Considérant l'avis de la commission finances et ressources humaines du 4 mars 2024

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'adopter par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement, le budget primitif 2024 du budget annexe du Laboratoire départemental d'analyses et d'ingénierie du Var, tel que prévu dans le document annexé.

Adopté à l'unanimité.

Signé : Jean-Louis MASSON
Président du Conseil départemental

Réception au contrôle de légalité : 21 mars 2024
Référence technique : 083-228300018-20240319-lmc181324-BF-1-1

Acte certifié exécutoire
le 22/03/2024

Pour le Président du Conseil départemental,
la directrice générale des services,
Virginie HALDRIC

Acte mis en ligne sur le site internet du Département du Var le : 22/03/2024



LE DÉPARTEMENT

Conseil départemental du mardi 19 mars 2024

RAPPORT

N° : A19

Objet : BUDGET PRIMITIF 2024 - LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES ET D'INGENIERIE DU VAR

Résumé synthétique du rapport :

Le projet du budget annexe du laboratoire départemental d'analyses et d'ingénierie du Var se décompose de la manière suivante :

	Recettes	Dépenses
	Mouvements réels	
Fonctionnement	3 662 432,00€	3 468 432,00€
Investissement		194 000,00€
Total	3 662 432,00€	3 662 432,00€

Corps du rapport :

Pour 2024, en section de fonctionnement, l'activité du Laboratoire départemental d'analyses et d'ingénierie du Var nécessite une subvention d'équilibre du budget principal, subvention maintenue à l'identique par rapport à 2023, pour un montant de 1 000 000 € .

Au titre de 2024, en section de fonctionnement, les dépenses sont estimées à près de 3 500 000 €.

Les charges à caractère général, évaluées à 1 200 000 €, sont en légère hausse de + 123 000€ soit + 12%, en raison essentiellement de l'augmentation des prix des petits équipements et des produits pharmaceutiques, tels que les réactifs servant à faire les analyses.

Cette augmentation est compensée par une baisse des charges de personnel de - 135 000 € soit -5,5%, inscrites à hauteur de 2 300 000 €, ajustées ainsi au niveau des dépenses réalisées en 2023.

Les recettes sont évaluées à près de 3 700 000 €. Ces dernières sont stables par rapport à 2023. Elles sont constituées de la subvention d'équilibre du budget principal, et des recettes issues de l'activité d'analyse.

La subvention d'équilibre est maintenue à 1 000 000 € identique à celle inscrite en 2023.

Pour la section d'investissement, les dépenses, essentiellement constituées d'acquisition de matériel technique et d'équipement, sont proposées à 194 000 €, en hausse de + 24 000 € soit + 14%, hausse liée à des travaux de réfection de la salle d'autopsie et à l'achat de véhicules de remplacement.

En conclusion, il est proposé :

- d'adopter par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement, le budget primitif 2024 du budget annexe du Laboratoire départemental d'analyses et d'ingénierie du Var, tel que prévu dans le document annexé.

MPA/DF/
EFB

LE DÉPARTEMENT

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance du 19 mars 2024

N° : **A20**

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2024 - ORGANISME D'INSPECTION

La séance du 19 mars 2024 s'est tenue à 11h00 à Toulon, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental.

Pour ce dossier, le quorum est atteint et la présidence est assurée par Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil départemental. Nombre de membres en exercice : 46

Présents : M. Thierry ALBERTINI, Mme Christine AMRANE, Mme Martine ARENAS, M. Stéphane ARNAUD, M. Bruno AYCARD, Mme Véronique BACCINO, M. Robert BENEVENTI, Mme Véronique BERNARDINI, Mme Nathalie BICAIS, M. Laurent BONNET, M. Michel BONNUS, M. Didier BREMOND, M. Christophe CHIOCCA, M. Guillaume DECARD, Mme Caroline DEPALLENS, Mme Manon FORTIAS, Mme Vesselina GARELLO, M. Jean-Martin GUISIANO, Mme Nathalie JANET, M. Dominique LAIN, Mme Chantal LASSOUTANIE, Mme Françoise LEGRAIEN, Mme Véronique LENOIR, M. Grégory LOEW, M. Nicolas MARTEL, Mme Josée MASSI, M. Jean-Louis MASSON, M. Christophe MORENO, M. Joseph MULE, Mme Christine NICCOLETTI, Mme Lydie ONTENIENTE, Mme Nathalie PEREZ LEROUX, M. Claude PIANETTI, Mme Marie-Laure PONCHON, M. Ludovic PONTONE, Mme Laetitia QUILICI, M. Louis REYNIER, Mme Valérie RIALLAND, M. Francis ROUX, Mme Andrée SAMAT.

Procurations : Mme Françoise DUMONT à M. Guillaume DECARD, M. Philippe LEONELLI à Mme Véronique LENOIR, M. Christian SIMON à Mme Nathalie JANET, M. Marc LAURIOL à Mme Andrée SAMAT, Mme Valérie MONDONE à Mme Josée MASSI, Mme Sonia LAUVARD à M. Christophe CHIOCCA.

Départs/Sorties : .

Absents/Excusés : .

Le Conseil départemental est appelé à examiner l'affaire citée en objet, inscrite à l'ordre du jour.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.3312-1,

Vu la loi n°2023-1195 du 18 décembre 2023 de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027,

Vu la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 portant loi de finances pour 2024,

Vu la délibération du Conseil départemental n°A9 du 1er février 2022 portant mise à jour du règlement budgétaire et financier départemental,

Vu la délibération du Conseil départemental n°A7 du 20 février 2024 actant la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2024,

Vu le rapport du Président,

Considérant l'avis de la commission finances et ressources humaines du 4 mars 2024

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'adopter par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres en fonctionnement, le budget primitif 2024 du budget annexe de l'organisme d'inspection, tel que prévu dans le document annexé.

Adopté à l'unanimité.

Signé : Jean-Louis MASSON
Président du Conseil départemental

Réception au contrôle de légalité : 21 mars 2024
Référence technique : 083-228300018-20240319-lmc181330-BF-1-1

Acte certifié exécutoire
le 22/03/2024

Pour le Président du Conseil départemental,
la directrice générale des services,
Virginie HALDRIC

Acte mis en ligne sur le site internet du Département du Var le : 22/03/2024



LE DÉPARTEMENT

Conseil départemental du mardi 19 mars 2024

RAPPORT

N° : A20

Objet : BUDGET PRIMITIF 2024 - ORGANISME D'INSPECTION

Résumé synthétique du rapport :

Le projet du budget annexe de l'organisme d'inspection se décompose de la manière suivante :

	Recettes	Dépenses
	Mouvements réels	
Fonctionnement	30 200,00€	30 200,00€
Investissement	0	0
Total	30 200,00€	30 200,00€

Corps du rapport :

L'organisme d'inspection est un organisme accrédité par le comité français d'accréditation - COFRAC - pour assurer des missions d'inspection au sein du laboratoire départemental d'analyses et d'ingénierie du Var. Il assure notamment les missions d'inspection des vins varois au regard des dénominations d'indication géographique protégée.

Au titre de 2024, en section de fonctionnement, les dépenses sont estimées à 30 200 €. Elles progressent de +15 700 € soit + 108% par rapport au budget prévisionnel 2023.

Les charges de personnel, évaluées à 20 000 €, sont en hausse de +17 600 €. Cela est dû à la revalorisation salariale ainsi qu'à l'augmentation du nombre d'heures des agents réalisant les contrôles et analyses de l'Organisme d'Inspection.

Cette augmentation est compensée par une légère baisse des dépenses à caractère général, inscrites à 10 000 € en 2024.

Les recettes de fonctionnement attendues pour 2024, d'un montant de 30 200 €, doublent par rapport au budget primitif 2023. Elles proviennent du syndicat mixte des vigneron du Var. Cette hausse est liée à l'augmentation des contrôles.

Avis de la commission finances et ressources humaines du 4 mars 2024

En conclusion, il est proposé :

- d'adopter par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres en fonctionnement, le budget primitif 2024 du budget annexe de l'organisme d'inspection, tel que prévu dans le document annexé

PARTOUT, POUR TOUS,
LE VAR ACTEUR DE VOTRE QUOTIDIEN



390, avenue des lices • CS 41303 • 83076 Toulon cedex